
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE CAEN.

Ce volume renferme les travaux de l'Académie pendant les années 1823 et 1824; les années antérieures depuis 1816 seront publiées successivement.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES, DE CAEN.



CAEN,

CHEZ CHALOPIN FILS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1825.

ACADÉMICIENS.

MM.

DE BAUDRE, membre du conseil municipal, *président.*

DE MAGNEVILLE, membre du conseil municipal, correspondant du conseil d'agriculture, près le ministère de l'intérieur, *vice-président.*

HÉBERT, conservateur de la bibliothèque de la ville, *secrétaire.*

THIERRY, professeur de chimie à la faculté des siences, membre du conseil général du département, *vice-secrétaire.*

LE GRIPS, conseiller de préfecture, *trésorier.*

DE MONTLIVAULT (le comte), conseiller d'état, gentilhomme de la chambre du roi, préfet du Calvados.

DELOGES, le jeune.

LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la société d'agriculture et de commerce.

GODEFROY, docteur en médecine, professeur honoraire.

LE BOUCHER, docteur en médecine, ancien professeur.

LANGE, docteur en médecine.

DE LA RUE (l'abbé), chanoine honoraire de Bayeux, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres, associé-correspondant de l'institut de France.

SIMON, avocat.

PRUDHOMME, professeur de navigation.

DUCHEMIN (l'abbé), professeur de mathématiques, et doyen de la faculté des sciences.

WHEATCROFE, professeur de langue anglaise.

TROUVÉ, professeur en médecine.

GOUPIL-PRÉFELN (le baron), procureur-général près la Cour royale de Caen.

DE CHENEDOLLÉ, inspecteur de l'académie royale de Caen.

LABBEY DE LA ROQUE, chevalier de St.-Louis.

PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

LE SAUVAGE, professeur en médecine.

JAMET (l'abbé), recteur de l'académie de Caen.

DAN DE LA VAUTERIE, docteur en médecine.

VAULTIER, professeur de littérature française à la faculté des lettres.

HÉRAULT, ingénieur en chef des mines.

THOMINE-DESMASURES, président du tribunal de première instance, doyen de la faculté de droit.

RAISIN, professeur en médecine.

DOMINEL, professeur en médecine.

D'OSSEVILLE (comte LOUIS), maire de Caen, membre du conseil général du département.

DE LA FOYE, professeur de physique à la faculté des sciences.

BACON, le jeune, professeur en médecine.

AMELINE, professeur en médecine.

SPENCER-SMYTHE, membre de la société royale, et de la société des antiquaires de Londres.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

LE FOLLET, président à la Cour Royale de Caen.

CHANTEPIE, inspecteur honoraire de l'académie universitaire de Caen.

ASSELIN, docteur-médecin.

BOISARD, avocat, chef de division des bureaux de la préfecture.

LÉCHAUDÉ-D'ANISY, homme de lettres.

DESLONCHAMPS, docteur en chirurgie.

DUPLESSIS, inspecteur de l'académie universitaire.

GIBON, professeur de rhétorique au collège royal de Caen.

ROGER, juge-auditeur, professeur suppléant à la faculté des lettres.

THOMINE-DESMASURES fils, professeur à l'école de droit de Caen.

ACADÉMICIENS

QUI ONT CESSÉ DE RÉSIDER A CAEN.

MM.

BOUISSET, professeur honoraire de littérature latine à la faculté des lettres de l'académie de Caen.

LE MENUET DE LA JUGANIÈRE (le baron), premier président honoraire de la Cour Royale de Caen.

DE VENDEUVRE (le comte), ancien maire de la ville de Caen, préfet du département de l'Ille et Vilaine.

ACADÉMICIENS MORTS

EN 1822, 1823, 1824, ET LES SIX PREMIERS MOIS DE 1825.

MM.

DE MALHERBE (le vicomte Maximilien), le 18 septembre 1822.

THIERRY, membre du jury médical du Calvados, et du conseil municipal de la ville de Caen, le 12 mars 1823.

BELLENGER (l'abbé), professeur de littérature française à la faculté des lettres de l'académie de Caen, le 29 octobre 1824.

LAMOUROUX, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Caen, associé-correspondant de l'institut, le 26 mars 1825.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 1824.

Présidence de M. le Comte DE VENDEUVRE.

Discours de M. le Président.

MESSIEURS,

En paraissant aujourd'hui au milieu de vous pour y déposer, suivant l'usage, la présidence dont vous m'avez honoré, j'éprouve un sentiment douloureux en songeant que je fais mes derniers adieux à cette ville qui me fut et me sera toujours chère. Cette pénible pensée depuis quelques jours vient à chaque instant se présenter à mon esprit ; elle ne m'a pas permis de remplir les obligations que semblaient m'imposer, et le titre dont vous m'avez honoré, et l'importance de cette cérémonie ; et lorsque j'ai voulu tracer les premières lignes d'un discours, livré tout entier à la pensée de m'éloi-

gner de vous, je n'ai pu trouver que des expressions de regret et de reconnaissance : si je prends la parole dans cette enceinte, ce n'est que pour payer à l'amitié le tribut des remerciements que je lui dois pour l'accueil bienveillant que j'ai reçu de vous, et pour les moments si doux qu'elle m'a procurés dans la société d'hommes que distinguent si éminemment les talents littéraires.

En m'éloignant de vous, Messieurs, il m'est doux au moins de penser que la chaîne qui nous unissait n'est point entièrement rompue, et que je serai toujours associé à vos travaux. Douce et touchante institution qui unissant par des liens indissolubles tous les membres de cette société, ne forme d'eux qu'une famille que l'éloignement et le temps ne peuvent détruire, que vous avez aujourd'hui de charme à mes yeux! Par vous je goûterai donc le bonheur de n'être pas séparé d'une cité qui réunit mes plus chères affections; je pourrai lui rester autrement attaché que par des souvenirs; mon nom quelquefois prononcé viendra retentir encore dans ces murs, objets de mes profonds regrets! Ainsi, en vous quittant, Messieurs, j'emporte la douce espérance de n'être pas absent de votre souvenir, et que quelquefois en portant vos pas vers

ce lieu (1) que votre amour pour les sciences prit soin d'enrichir, vous vous rappellerez le zèlé avec lequel je secondai vos efforts : ce témoignage de mon vif intérêt pour la gloire des sciences dans notre pays, sera pour vous le gage des vœux que, loin de vous, je ne cesserai de former pour le succès de vos travaux.

(1) Le Cabinet d'histoire naturelle.

ANALYSE (*)

Des Travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique; par M. HÉBERT, *Secrétaire.*

MESSIEURS,

M. HERAULT, ingénieur en chef des mines, s'occupe dans ce moment de la reconnaissance générale et particulière des terrains du Calvados : son premier mémoire présente, dans l'état actuel de nos connaissances, une division de ces terrains en onze parties.

1°. GRANITE avec pegmatite et micaschiste subgranulaire : ce terrain avec ses variétés se montre à la surface du sol ou recouvert par une couche peu épaisse de terre végétale, dans la partie sud et ouest du département, dépendant de l'arrondissement de Vire ;

(*) Suivant l'usage constant de l'Académie, les mémoires qui ont été lus dans la séance publique ne sont point analysés.

2°. PHYLLADE un peu luisant et contenant quelquefois des trilobites : il renferme des bancs subordonnés de phyllades variés, de quartz, de grès rouge des anglais, de grauwacke, du calcaire marbre, et des minerais de fer oolithique. Ce terrain se rencontre principalement dans les arrondissements de Vire, Caen, Bayeux et Falaise ;

3°. TERRAIN HOUILLER : il occupe un petit espace dans l'arrondissement de Bayeux ; il est borné au midi et à l'ouest par un terrain schisteux, au nord et à l'est par le terrain calcaire ;

4°. CALCAIRE à gryphées arquées, avec calcaire lithographique, silex et argile : il contient des ammonites, des lignites et plusieurs autres espèces de fossiles ; on le trouve en majeure partie dans l'arrondissement de Bayeux ;

5°. CALCAIRE oolithique, qui se subdivise en quatre parties : *Calcaire* oolithique inférieur, *Calcaire* marneux, *Calcaire* de Caen, et *Calcaire* à polypiers qui renferme une grande quantité de fossiles. Ces calcaires font la base des plaines de Caen et Falaise, et se retrouvent encore dans quelques parties des autres arrondissements ;

6°. ARGILE BLEUE supérieure au calcaire à

polypiers, renfermant des débris de crocodile, des lignites, et des petites huîtres : il se trouve dans une partie des arrondissements de Caen et Pont-l'Evêque, et au pied du cap de la *Hève*, département de la Seine-Inférieure ;

7°. SABLES et ARGILES inférieurs à la craie : ils s'exploitent dans les environs de Bayeux et de Lisieux, et se retrouvent dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque ;

8°. CRAIE CHLORITÉE, avec argile, marne et silex : elle occupe la surface du sol dans presque toute l'étendue des arrondissements de Lisieux et Pont-l'Evêque ; renferme des coquilles bivalves, des oursins, une assez grande quantité de serpules et quelques autres fossiles ;

9°. Argile avec silex ;

10°. GRÈS supérieur à la craie : il a été reconnu dans les environs d'Orbec ; cette formation se prolonge vers Livarot ;

11°. TERRAINS D'ALLUVION : ils forment le fond des vallées de la Touque, de la Dive, de l'Orne vers son embouchure, de la Vire, et la plage du département ; ils renferment des troncs d'arbres, de la tourbe, des pyrites, et les rochers auxquels on a donné le nom de *Vaches-noires* ne sont, suivant toute apparence, que des masses détachées des falaises voisines ; c'est dans

ces roches qu'on a trouvé beaucoup de fossiles, entre autres quatre palettes provenant d'une dent d'éléphant.

Long-temps avant la classification donnée par M. Herault, M. de Magneville s'était occupé de la reconnaissance du calcaire polypier qui occupe une partie des arrondissements de Caen, Bayeux, Falaise, et qu'on retrouve dans celui de Lisieux; dont le caractère principal est de présenter à la surface de ses couches les plus voisines de la superficie du sol, des débris des habitations formées par les animaux qui ont vécu dans les mers et qui y forment encore, tantôt des bancs considérables, d'autrefois de simples habitations dont la forme des alvéoles sert à les différencier et annonce une grande variété dans leur organisation : les variétés nombreuses de notre pays ont été recueillies par MM. de Magneville et Lamouroux, qui leur ont imposé des noms, et les ont fait connaître aux naturalistes.

M. Lamouroux, dans son ouvrage intitulé : *exposition de l'ordre des polypiers*, etc., a fait connaître une espèce fossile qu'il a rapportée au genre Astrée, sous le nom d'*Astrea Dendroides*; M. le Sauvage, qui a trouvé un magnifique échantillon de cette espèce dans

les falaises de Benerville, a reconnu qu'elle offrait des caractères qui devaient l'éloigner du genre *Astrea*, ce que M. Lamouroux avait entrevu par l'examen de l'échantillon assez informe d'après lequel il a fait sa description.

M. le Sauvage propose d'en faire un nouveau genre sous le nom de *Thamnasteria*, et de le placer avant le genre *Porita* qui commence l'ordre des Madréporées, et être ainsi caractérisé : Thamnasteria, polypier pierreux, rameux, surface des rameaux couverte d'étoiles lamelleuses, sessiles à lames linéaires arrondies; il lui a donné le nom spécifique de Lamourouxii. M. le Sauvage a fait présent de ce beau polypier au cabinet d'histoire naturelle de Caen.

M. Lamouroux a annoncé la découverte d'un gavial fossile dans les carrières de Quilly ; ce morceau orne maintenant son cabinet. Le cabinet d'histoire naturelle de la ville possède une tête fossile d'un gavial trouvé dans la même carrière ; on y a déposé depuis peu des ossements fossiles de cet amphibie, extraits des carrières d'Aubigny.

M. le Sauvage, en s'occupant de l'histoire des poissons du littoral du Calvados, a relevé une erreur des icthyologistes, qui paraissent n'admettre qu'une seule espèce d'*Ammodyte*, désignée vulgairement sous le nom d'Equille,

de Lançon ; les pêcheurs du littoral du Calvados n'emploient pas indifféremment ces deux dénominations, le plus grand nombre pense que ce sont deux espèces différentes.

M. le Sauvage a examiné comparativement ces poissons, et il a trouvé constamment qu'il existe entre le Lançon et l'Équille des différences sensibles dans la longueur, la grosseur, la couleur, et dans le mode d'extension de la machoire mobile.

Il a proposé d'établir les caractères de ces deux espèces ainsi qu'il suit :

Ammodyte Appal, Ammodytes Tobianus-Equille : longueur 5 pouces, une tache vers l'anus, machoire extensible s'étendant obliquement et en bas.

Deuxième espèce, Ammodyte Lançon-Ammodytes, Lanuolatus-Lançon : longueur 9 pouces, machoire extensible se redressant verticalement, en entraînant dans cette direction l'extrémité mobile de la machoire non extensible.

M. Lamouroux a présenté une notice sur des Aras bleus, nés à Caen et acclimatés dans ce pays. En mars 1818, M. Enault, propriétaire à Caen, acheta deux perroquets connus sous le nom d'Aras bleus ; il les placa dans un appartement peu fréquenté ; peu de jours

après il s'aperçut que la femelle avait pondu deux œufs, et que le mâle les couvait alternativement avec elle ; le 4 avril suivant un des petits sortit de la coque et le froid le tua ; l'autre œuf n'a rien produit. Ces oiseaux ont successivement et à différentes époques de l'année, depuis le mois de mars 1818 jusqu'au 30 août 1822, pondu 62 œufs ; et dans le nombre 25 seulement ont produit des petits, dix sont morts, les autres sont encore en vie, et si parfaitement acclimatés que M. Bordes, administrateur des domaines, qui possède depuis quatre ans et demi deux aras nés à Caen, vient d'en obtenir des résultats semblables à ceux dont M. Lamouroux a rendu compte : ces oiseaux, nés dans le nord de la France, ont pondu trois œufs au mois d'octobre 1823. Ces faits assimilent donc les perroquets aux serins élevés en domesticité, et prouvent la possibilité de les naturaliser en France. Les succès qu'on a obtenus paraissent avoir principalement leur cause dans l'attention qu'on a eue de procurer à ces oiseaux une seconde cage obscure et garnie dans le fond de sciure de bois, où ils puissent déposer leurs œufs.

M. le Sauvage ayant exposé dans ses leçons publiques quelques considérations nouvelles sur la respiration, a cru pouvoir établir que

jusqu'à ce jour on n'a point envisagé sous son vrai jour le rôle que joue cette importante fonction dans l'exécution des actes de la vie. Ne pouvant pour le moment s'occuper du travail qu'il se propose de publier sur ce sujet, M. le Sauvage a fait insérer au procès-verbal de la séance du 13 février de cette année les trois propositions suivantes, qui contiennent le sommaire des nouvelles idées qu'il a émises, et seulement pour en prendre acte, en attendant qu'il puisse leur donner les développements importants dont il les croit susceptibles.

1°. L'hématose, ou la transformation en sang des produits immédiats de la digestion et de ceux que l'absorption fait passer dans le torrent circulatoire, n'est point un produit de la respiration;

2°. La respiration n'a pas pour usage de rendre au sang les principes que la nutrition lui enlève continuellement;

3°. Les fonctions des organes actifs de la locomotion sont entièrement dépendantes du phénomène de la respiration.

M. Ameline a plusieurs fois entretenu l'Académie des perfectionnements qu'il a donnés aux pièces d'anatomie artificielle dont il est l'inventeur; il est parvenu à étendre ce procédé à

toutes les parties du cerveau ; il a fait connaître comment, en se servant de matières transparentes, il peut démontrer une partie du corps humain, dont les couches superposées cachent celles qui sont plus profondes ; c'est ainsi qu'il a fait voir en même temps la marche des vaisseaux sanguins et celle des nerfs sur une portion de la tête. Cet habile anatomiste se propose de traiter ainsi successivement toutes les parties du corps humain qui seront susceptibles de cette démonstration.

M. Bacon le jeune a lu à l'Académie deux mémoires : le premier avait pour objet de faire connaître les propriétés d'un sel neutre, auquel il a donné le nom d'Hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque.

Le second offre l'analyse de la racine de guimauve (*Althea officinalis*), d'où il a extrait un sel qu'il croit nouveau, mais dont il ne peut encore assigner la base : il a pour caractère une cristallisation octaèdre rhomboïdale, brillante, demi-transparente, de couleur verte, inodore, et rougissant la teinture de Tournesol ; les autres produits obtenus de l'analyse de cette racine sont, l'amidon, du sucre incristallisable, une gomme ou plutôt une matière mucilagineuse, et une huile jaune.

M. Prudhomme nous a lu un mémoire sur les divers aspects de la lune dans ses phases.

M. Vaultier a donné communication d'un *examen de deux hypothèses de M. Ch. l'Evêque, sur l'affinité de la langue slave avec les langues grecque et latine.*

Monsieur Ch. l'Evêque avait d'abord composé sur ce sujet une dissertation, dans laquelle ayant établi en principe :

« Qu'il existe une analogie frappante entre certains mots de la langue *slave* et ceux qui « y correspondent dans le *latin* ;

« Que ces mots communs aux deux langues « sont de l'ordre des termes les plus simples, « qui ne peuvent avoir passé de l'une dans « l'autre par voie de communication et d'em« prunt ;

« Et que cette ressemblance se borne à ces « mêmes mots pris dans leur état matériel, sans « s'étendre au système grammatical des deux « langues, ni même aux mots qui expriment des « idées d'un ordre plus élevé ;

Il avait cru pouvoir en conclure :

« 1°. Que la langue *slave* a fourni les pre« miers et les plus anciens éléments de la langue « *latine* (qui ne serait en conséquence que du « *slave* perfectionné) ;

« 2°. Que les *Aborigènes* du *Latium* ont « été de race *slave* ;

« 3°. Qu'ils s'y sont établis dans un état à « demi-sauvage, et à une époque où la cons- « titution du langage était grossière et se bor- « nait presque à l'expression des premiers be- « soins. »

Plus tard, M. l'Evêque, éclairé sans doute par de nouvelles recherches sur son objet, et probablement aussi par les progrès ultérieurs de la science philologique, essaya de modifier son hypothèse ; et remarquant que les traits de ressemblance qu'il avait reconnus d'abord dans les langues *slave* et *latine* se retrouvent aussi dans le *grec* et dans l'*allemand*, il en conclut de cette fois, non que les *Grecs*, les *Latins* et les *Allemands* fussent les descendants des *Slaves*, mais seulement (avec *Heyne*) :

« Que ces quatre peuples avaient eu appa- « remment une origine commune, et devaient « n'avoir formé dans le principe qu'une seule « et même nation. »

M. Vaultier qui admet tous les *faits d'observation* établis dans les deux dissertations de M. l'Evêque, rejette absolument les conclusions de la première, contre lesquelles quelques-uns de ces mêmes faits lui fournissent des arguments

péremptoires, et que d'ailleurs M. l'Evêque a lui-même abandonnées plus tard.

Sur la seconde, M. Vaultier observe d'abord qu'elle rentre dans les idées les plus généralement et les plus justement accréditées sur cette matière, et il en adopte le résultat général, sauf les modifications ci-après :

1°. Que l'analogie reconnue primitivement entre les langues *slave* et *latine*, étendue ensuite aux langues *grecque* et *allemande*, ne se borne pas à ces quatre langues, mais se remarque également dans le *sanscrit* et dans les langues dérivées ou analogues ; de sorte que la famille des langues alliées à l'ancien *slave* se trouve incomparablement plus nombreuse encore que ne l'a supposé le dernier travail de M. l'Evêque, et qu'avec l'*Europe* presque entière, ses branches ont couvert aussi la plus grande partie de l'*Asie occidentale* et *méridionale*, et se sont propagées jusque dans les archipels les plus reculés de la *mer du sud*. Ce sont, dit M. Vaultier, des faits notoires et devenus presque populaires ; et il n'a manqué à M. Ch. l'Evêque que de vivre quelques années de plus pour en acquérir la connaissance et les associer à ceux qu'il avait recueillis.

2°. Qu'en admettant le fait de l'origine asia-

tique des nations *slave* , *latine* , *grecque* et *allemande* , il faut en séparer l'hypothèse secondaire d'après laquelle leur établissement en *Europe* serait le résultat d'une grande *migration* unique et simultanée. M. Vaultier croit trouver dans la comparaison des langues de ces peuples avec le *sanscrit* , des observations propres à établir très-positivement que leur séparation a été *successive* , qu'elle s'est faite *au point de départ et à de longs intervalles* , et que la séparation de la race *slave* s'est effectuée longtemps avant celle des trois autres , etc. , etc.

Le travail de M. Vaultier se lie à celui qu'il avait précédemment présenté à l'Académie *sur l'origine et la filiation des langues grecque* , *latine* et *française* , et il en forme comme le complément.

L'histoire de l'origine de l'éducation des sourds-muets en Europe vous a été présentée par M. l'abbé Jamet, recteur de l'Académie : depuis, dans un second mémoire imprimé par ordre de l'Académie , il vous a initiés dans les secrets de l'enseignement de ces infortunés.

Vous avez vu dans le premier ouvrage dont je rendis compte dans une des séances publiques les essais des hommes de lettres pour trouver une méthode systématique d'enseignement , ce

que les souverains, les administrations avaient fait en faveur de ces êtres malheureux, et ce qu'un homme (M. l'abbé Jamet) livré à ses propres moyens avait créé dans vos murs par la seule force de son génie, de sa volonté, de son zèle, et de son amour pour l'humanité.

Le second mémoire n'est peut-être pas connu autant qu'il devrait l'être, et c'est ce qui m'engage à vous en présenter une analyse rapide qui aura le mérite de reporter votre attention sur cet ouvrage.

Lorsque la charité publique eut recueilli quelques-uns de ces êtres séparés de ceux qui les avaient élevés, il se présenta une grande difficulté pour se faire comprendre d'eux et les entendre : le langage d'action s'offrit naturellement, il accompagne souvent nos paroles et donne plus de force à nos moyens de persuasion ; il était le seul dont on pût se servir, et déjà mis en usage pour indiquer nos premiers besoins, il restait encore un grand pas à faire pour lui donner un extension applicable à tous les usages de la vie, et, ce que l'on regardait alors comme impossible, le rendre propre à exprimer des idées méthaphysiques et des sensations : l'ingénieuse persévérance de l'abbé de l'Épée créa ce langage qui a été adopté et répandu dans toute l'Europe.

Cette langue a été successivement perfectionnée, et dans l'état où elle est parvenue sous les successeurs de l'abbé de l'Épée, elle a encore paru susceptible de perfectionnement à M. l'abbé Jamet.

Il s'est proposé ce problême : faire entrer dans l'intelligence d'un sourd-muet toutes les connaissances qu'il est susceptible d'acquérir au moyen d'une prononciation manuelle, simple dans ses signes radicaux et susceptible par leurs développements de composer et décomposer des phrases et de les faire lire à tous les hommes. M. Jamet est parvenu à résoudre ce difficile problême, et dans son second mémoire il donne la méthode qu'il emploie, et dont je vais extraire les passages les plus propres à vous la faire connaître.

Les signes, d'après cette méthode, ne sont pas une langue, ils sont la prononciation des mots et non le signe des choses, ils doivent être invariables; un mot ne doit avoir qu'un signe, quel que soit le nombre de ses acceptions ; ils doivent donc être considérés comme des paroles manuelles. Dans cet enseignement on distingue deux sortes de signes : les uns expliquent la valeur d'un mot, ils s'appellent signes d'enseignement, pantomimes ou scènes mimiques ; on s'en sert toutes les fois qu'il s'agit de donner à un élève

l'intelligence d'un mot qu'il ne connaît pas encore; ils demandent beaucoup de gestes.

Les seconds sont appelés signes indicateurs, signes expéditifs ou signes d'entretien et de narration; ils servent dans les conversations, et lorsqu'on fait écrire les élèves sous la dictée des signes; on les emploie encore quand on leur adresse des questions et quand on leur raconte quelques traits d'histoire: on voit donc ici deux sortes de signes bien différents, la pantomime ou signe d'enseignement, et le signe indicateur ou expéditif; sans la pantomime l'élève ne comprendrait pas le sens des mots; s'il manque du signe indicateur il ne pourra jamais converser.

« J'avais souvent éprouvé, dit M. Jamet, qu'en me servant toujours de pantomimes nous perdions beaucoup de temps; que l'élève était sans cesse embarrassé quand il voulait m'exprimer sa pensée; que dans les circonstances où j'avais quelque chose à lui communiquer il me fallait recommencer plusieurs fois mes signes, et que malgré tous mes efforts j'étais encore quelquefois obligé de lui indiquer par le moyen de l'alphabet-manuel les lettres du mot dont il devait faire usage.

Alors je pensai que des signes plus simples, plus précis, pourraient nous épargner beaucoup de peines et nous abréger le travail; je tentai

de réduire la pantomime à un plus petit nombre de signes : ce travail ne satisfit pas pleinement mes désirs, mais il me fit naître cette pensée, que les signes ne sont point une langue, qu'ils ne sont faits que pour suppléer au son de la voix.

Bientôt j'en tirai cette conséquence qui découle naturellement du principe que je venais de découvrir, c'est que je devais renoncer à tout peindre dans mes signes, et, par une suite nécessaire, ne plus faire le signe des choses, mais le signe des mots ; j'ai donc adopté cette méthode, et maintenant lorsqu'il s'agit de converser avec mes élèves je ne me sers point d'autres signes. »

M. Jamet entre ensuite dans le détail des moyens qu'il a employés pour fixer d'une manière précise les signes d'un grand nombre de mots ; il décrit comment il compose le signe simple, unique, et ses dérivés, surtout à l'égard des verbes, des adjectifs, des prépositions et des autres mots qui nuancent la pensée par l'expression ; et son ouvrage est terminé par un parallèle des signes de l'institution de Caen avec ceux des autres institutions. Ces exemples, Messieurs, ne peuvent vous être présentés, il faut les lire dans l'ouvrage, ou il faudrait ici un sourd-muet,

qui mieux que moi vous ferait comprendre cette méthode ingénieuse.

M. Lamouroux vient de faire imprimer une notice, qu'il nous a lue, sur la maison dite du Bon-Sauveur : en parcourant cette esquisse rapide des créations de ce bel établissement, on trouve d'abord l'institution des sourds-muets dont je viens de vous entretenir ; une autre destinée à servir d'asile aux aliénés, qui y reçoivent tous les soins de la charité la plus éclairée des dames religieuses chargées de leur surveillance ; un pensionnat où de jeunes demoiselles apprennent tous les travaux qui doivent les rendre un jour utiles à leur famille, en même temps qu'elles reçoivent une instruction morale et religieuse qui assure leur bonne conduite dans le monde ; des leçons gratuites sont données à de pauvres filles du voisinage ; enfin le Bon-Sauveur reçoit des dames en chambre ; la charité a fait encore établir dans cette maison une espèce de dispensaire où les blessés et les malades reçoivent les premiers secours.

« On aime à se persuader que les hommes sont toujours à la hauteur des places qu'ils occupent et des circonstances dans lesquelles l'histoire les fait agir. Lorsque cette opinion se trouve

être une erreur il est difficile de nous en tirer, parce qu'elle nous plaît; il faut que la triste vérité se présente avec un cortége de fortes preuves pour dissiper les nuages, et nous montrer un homme ordinaire là où notre imagination nous figurait confusément un héros. Cette réflexion nous semble surtout applicable au dernier grand-maître de l'ordre des templiers: Vertot sut nous intéresser à son sort; Voltaire accrédita ce grand intérêt, et Molay porté sur la scène tragique excite notre admiration. Quoiqu'il ne nous paraisse pas mériter ces honneurs, ce n'est pas une invective contre sa mémoire que nous voulons écrire; nous essayons seulement, pour rendre hommage à la vérité, de présenter avec impartialité les principales circonstances de sa vie et de son procès.»

Ce préambule d'un mémoire de M. de Laroque sur Jacques Molay, dernier grand-maître des templiers, nous fait connaître sous quel point de vue il a traité son histoire.

Laissant de côté la grande question, si obscure et si souvent agitée, de la justice ou de l'injustice de la condamnation des templiers, il examine si la vie du grand-maître est exempte de blâme, et si on doit attacher à ce personnage un souvenir éclatant d'hommage pour ses vertus, sa vie et sa fin tragique.

Chevalier vers 1272, pourvu dans la suite d'un riche prieuré qui lui donna l'occasion de paraître à la Cour de France, où il eut l'honneur de tenir sur les fonds de baptême le fils du roi de France, il ambitionna la place de grand-maître devenue vacante en 1298; les voix partagées entre Hugues Peyraud et Jacques Molay, semblaient se réunir sur le premier, lorsque Jacques Molay, feignant d'abdiquer ses prétentions, déclare qu'il votera pour son compétiteur: sur cette promesse il obtient l'office de grand-prieur que l'on créait dans cette circonstance pour gouverner l'ordre; alors Molay changea de langage et usa de son autorité pour se faire nommer grand-maître. M. de Laroque ne voulant présenter que quelques traits de la vie de ce grand-maître, passe à l'année 1306, où sur les ordres du pape il vint de Chypre en France, suivi de soixante chevaliers: Clément le consulta sur la réunion des trois principales religions militaires de la terre sainte en une seule; Molay combattit et rejetta ce projet, qui suivant quelques écrivains n'avait été proposé par le pape que pour détourner le coup qui menaçait les templiers, et dont il avait connaissance.

Les templiers menacés prirent le parti de supplier le pape de faire informer de leur conduite;

mais Philippe-le-Bel ne voulut pas permettre l'enquête, et le 13 octobre 1307 les Templiers furent inopinément arrêtés, et le grand-maître, qui était au temple, ayant été interrogé sur les principaux chefs d'accusation, le reniement de Jésus-Christ et l'obligation de cracher sur la croix, les reconnut vrais devant plusieurs personnes, sans qu'on employât la violence pour lui arracher cet aveu, et même il écrivit à tous les chevaliers pour leur faire part de ces aveux : cependant le pape ne voulant pas croire à une aussi horrible corruption, on lui envoya soixante-douze Templiers qui tous, devant les cardinaux et en présence du Saint-Sacrement, confirmèrent leurs premières déclarations conformes à celles du grand-maître; le Saint-Père voulut néanmoins interroger le grand-maître et les principaux officiers de l'ordre; mais arrivés à Chinon ils se trouvèrent si malades qu'ils ne purent aller jusqu'à Poitiers, et le pape envoya des cardinaux pour les interroger. Le 20 janvier 1308 le grand-maître et ses quatre compagnons ratifient devant les cardinaux leurs confessions faites à Paris; ils les renouvellent et demandent avec larmes et prières d'être absous et reconciliés avec l'église, grâce que les cardinaux leur accordent en les recommandant à la clémence du Roi.

Ramenés à Paris devant des commissaires, Molay se révolte contre l'accusation et veut disculper son ordre; mais en entendant le procès-verbal de ses divers interrogatoires il cherche un prétexte et quelque moyen de se laver auprès de ses confrères du reproche qu'ils pouvaient lui faire; il s'imagine qu'il peut se justifier ou s'excuser auprès d'eux, sans néanmoins se compromettre par aucune rétractation formelle.

On se demande comment un grand homme, un innocent, pouvait ainsi se conduire dès le commencement de l'affaire; c'est que Jacques Molay n'était ni l'un ni l'autre : sa dernière action fut sans doute courageuse, mais ce coup de désespoir ne pourra jamais réhabiliter sa mémoire; et si l'on examine attentivement quelle aurait dû être la conduite de Molay, on demeurera convaincu que, soit innocent, soit coupable, il devait agir autrement qu'il n'a fait.

L'Académie a entendu avec intérêt un rapport de M. Spencer-Smyth, au nom d'une commission composée de MM. Pattu, Vaultier, Léchaudé, sur un ouvrage imprimé ayant pour titre : « Copie figurée d'un rouleau de « *Papyrus*, publié par M. Fontana, et expliqué « par M. de Hammer. »

La commission chargée d'examiner la disser-

tation de notre collègue M. de Hammer, explicative du *papyrus Fontana*, et que ce savant orientaliste vous a fait présenter par M. Spencer-Smyth, a eu sans doute moins en vue de vous faire un rapport circonstancié sur cet important ouvrage, que d'offrir à son auteur le juste tribut d'éloges qu'il mérite, et de faire connaître tout le prix que l'Académie attache au don précieux qu'il a bien voulu lui faire.

Le mémoire de M. de Hammer, ainsi que vous le savez, n'est présenté que comme un essai d'explication de figures tracées sur un rouleau de papyrus trouvé dans le cercueil d'une momie égyptienne, et il est orné d'un *fac-simile* de ce rouleau.

C'est de ce *fac-simile* que votre commission s'est d'abord occupée, et elle l'a examiné avec attention, sous le rapport graphique, et sous celui du mécanisme de son exécution imitative.

La longueur de ce rouleau est de 2 mètres 75 centimètres : il est un peu endommagé dans la partie supérieure ; mais le reste est fort bien conservé. Ce manuscrit sur papyrus, identiquement reproduit sur la pierre lithographique, offre une imitation si parfaite de cette substance végétale, qu'on se persuade aisément qu'elle est

l'effet d'un papier de chine appliqué sur un autre papier blanc, et le premier mouvement que l'on éprouve est de chercher à les détacher l'un de l'autre ; mais on reconnaît bientôt que l'œil n'a été abusé que par l'emploi d'une teinte qui sert de fond aux caractères hiéroglyphiques et autres appliqués après coup.

Les figures tracées sur ce rouleau sont, comme vous l'avez pu remarquer, analogues à celles que l'on est accoutumé de rencontrer sur presque tous les monuments égyptiens ; des *anubis*, des personnages à tête de *chacal*, d'*ibis* ou d'*épervier*, des animaux symboliques, etc., la plupart décorés de la mystérieuse *croix ansée*, et groupés de manière à présenter naturellement l'idée d'un certain nombre de scènes, ou, si l'on veut, de tableaux successifs. Des caractères de deux espèces : les uns imités de la forme des objets naturels, jetés comme au hasard dans une disposition verticale sur le fond de deux de ces tableaux seulement : les autres réduits à des combinaisons de traits élémentaires rangés en lignes horizontales serrées, assez nombreuses, à la suite, au-dessus, ou à côté de chacun des groupes, présentent à la vue l'apparence d'inscriptions explicatives des scènes qu'elles accompagnent, inscriptions dont l'auteur n'a pas entrepris de donner l'explication.

Les scènes du rouleau sont visiblement relatives à un objet bien connu de la mythologie égyptienne, *l'état de l'ame après la mort*, *son passage à une autre vie*, *et son jugement au tribunal des enfers*; on l'y reconnaît à plusieurs traits incontestables, et la destination du papyrus original aurait pu d'avance le faire soupçonner : il restait toutefois à expliquer le drame dans son ensemble et dans la succession de ses scènes, en appliquant à tous ses détails les connaissances précédemment acquises sur les dogmes et les rites auxquels ils se rapportent; c'est ce qu'a entrepris M. de Hammer, et c'est maintenant de son travail que nous avons à vous entretenir.

L'objet de ce travail est d'une haute importance, et se lie à des recherches du plus grand intérêt, sur tout ce qui a rapport à la science des antiquités égyptiennes.

On conçoit que les tableaux figurés du rouleau *Fontana* peuvent ne contenir rien de fort important pour le fonds des choses prises en elles-mêmes; mais si l'on parvenait à en extraire seulement la signification d'une demi-douzaine des symboles graphiques qui les accompagnent et probablement les expliquent, ce serait déjà une conquête précieuse; parce que la connaissance

de ceux-là, jointe à celle des caractères de même espèce qui sont plus anciennement connus, ne manquerait pas d'en faire ensuite déchiffrer d'autres, et que de proche en proche on pourrait se promettre d'arriver enfin à lire ces pages d'inscriptions symboliques sans nombre qui couvrent la surface de presque tous les monuments de l'Égypte, et qui probablement contiennent la clef des mystères que nous offre encore l'existence sociale du peuple qui les a élevés.

Pour vous expliquer plus clairement encore notre pensée à cet égard (dit M. le rapporteur de la commission) nous nous permettons de vous rappeler ici les données élémentaires que nous fournissent plusieurs mémoires de M. Champollion (le jeune) communiqués à différentes époques à l'académie des inscriptions et belles lettres, et récemment encore sa lettre à M. Dacier, sur l'alphabet *phonétique* des Égyptiens.

L'auteur y distingue trois sortes d'écritures égyptiennes qu'il définit très-clairement; 1°. l'écriture *hiéroglyphique* (soit pure soit linéaire), qui rendait immédiatement les idées au moyen de caractères présentant les formes plus ou moins exactes des objets physiques pris dans une exception propre ou figurée; ce qui les faisait

distinguer en caractères *cyriologiques* et *tropiques*; 2°. l'écriture *hiératique* (ou sacerdotale), dont les caractères empruntés des premiers, mais simplifiés au point de conserver à peine une faible trace de l'imitation des objets, formaient ce qu'on pourrait appeler la *tachygraphie* du système précédent. Celle-ci était spécialement destinée aux matières religieuses, et s'employait dans les tombeaux, les catacombes, etc.; 3°. l'écriture *démotique* (populaire ou épistolographique), composée de signes empruntés sans altération à l'écriture hiératique, mais combinés d'après d'autres principes et dans un but différent. Ces trois systèmes étaient purement *idéographiques*, et n'avaient aucun rapport avec la peinture des sons.

Pour exprimer les mots d'une langue étrangère, les noms propres, et tous les mots de cette espèce qui ne pouvaient avoir un symbole convenu et compris dans le système des signes de la langue nationale, les Égyptiens avaient recours à un procédé particulier qui consistait à prendre pour signe d'une articulation un symbole hiératique qu'ils réduisaient à l'expression *phonétique* de l'initiale du mot pour lequel il avait coutume d'être employé. Ainsi par exemple : — « La « consonne *T* (dit M. Champollion) est re« présentée : 1°. par l'image d'une main (*tot*);

« 2°. par le caractère idéographique de l'article « déterminatif du genre féminin (*ti* ou *té*); « 3°. par le niveau des maçons (*tori* ou *toré*, « en langue égyptienne suivant les dialectes)» (1).

C'était là une véritable écriture *alphabétique*; mais cet auteur nous avertit que malgré l'invention de cette écriture *phonétique* les Égyptiens n'en conservaient pas moins l'usage antique et général des écritures idéographiques, et que l'emploi commun des signes phonétiques fut borné à insérer dans des textes purement idéographiques les titres, noms propres, surnoms, étrangers à la langue, ainsi que les mots pris d'une autre langue, et qu'on se trouvait dans le cas de citer.

« Le monument de Rosette nous présente « l'application de ce système auxiliaire d'écriture « que nous avons appelé *phonétique*, c'est-à-« dire exprimant les sons, dans les noms propres « des rois Alexandre, Ptolémée; des reines « Arsinoë, Bérénice; dans les noms propres de « six autres personnages, Aëtès, Pyrrha, Phi-« linus, Aréia, Diogène, Irène, etc. » (2).

Ces principes posés, si l'on veut en faire l'application à l'examen du rouleau *Fontana* on reconnaîtra facilement qu'il se compose de deux

(1) Lettre à M. Dacier, p. 37.
(2) *Ibid*, p. 4.

sortes d'écritures très-distinctes : la première en figures emblématiques de grande et de petite dimension, les unes formant des groupes de personnages agissants, les autres fournissant au tableau des accessoires qui ne paraissent se lier à la scène que par des rapports secrets de sens énigmatiques ; ce sont des hiéroglyphes de deux ordres, simples et figurés : la seconde, en petits caractères de formes variées plus ou moins indécises, rangés par lignes horizontales en forme d'inscription, à côté, au-dessus ou au-dessous des tableaux hiéroglyphiques; ce sont des symboles hiératiques.

On ne peut affirmer au juste quel est le rapport du texte hiératique avec le tableau hiéroglyphique qu'il accompagne; peut-être en est-ce une explication détaillée; peut-être ne sont-ce que des allusions de textes qui s'y rapportent : en tout cas on ne saurait douter qu'il y a un rapport quelconque, et M. de Hammer (quoiqu'il n'entrât pas dans son plan de s'occuper de cette recherche) a lui-même remarqué le symbole cursif de l'eau, placé d'abord auprès d'un tableau hiéroglyphique qui représente une libation, et répété ensuite autour de deux autres qui représentent le tracé du Nil à la tête du *Delta*, son partage en deux branches, et le canal de Moeris immé-

diatement au-dessus du partage, ainsi que d'autres parties de scènes relatives au transport des morts au-delà du lac Achérousien.

Il résulte de cette liaison entre l'objet du tableau et celui de l'inscription, que le retour fréquent d'un même symbole, soit cursif soit hiératique, à côté de plusieurs scènes hiéroglyphiques de même nature, ne pourra manquer tôt ou tard d'en faire d'abord soupçonner, puis reconnaître définitivement, le sens; et que cette opération continuée successivement sur un grand nombre de symboles pourra, nous ne disons pas tout éclaircir (qui oseroit l'espérer ?), mais jeter du moins beaucoup de lumière sur un sujet qui a paru long-temps inaccessible à tous les efforts de l'esprit humain (1).

Beaucoup de tentatives ont été faites pour remonter aux origines et expliquer le sens caché

(1) Quelques points de cette nouvelle théorie des écritures égyptiennes paraissent ne pas avoir été admis par M. de Hammer. Chaque fois que son sujet l'amène à faire mention des inscriptions en lignes horizontales du rouleau *Fontana*, il se sert d'expressions qui en supposent l'écriture alphabétique : peut-être n'a-t-il pas pris ces expressions dans leur sens rigoureux ; dans tous les cas l'erreur, s'il y en a, serait sans conséquence relativement à la matière qu'il traite : il déclare positivement dans sa préface que ces inscriptions sont tout à fait étrangères à l'objet de ses recherches, et qu'il n'en sait pas même l'A, B, C.

des dogmes et des rites également singuliers de l'ancienne religion égyptienne. Tous les travaux entrepris sur ce sujet peuvent se rapporter à trois grands systèmes généraux d'explication, et donnent lieu de ranger, en conséquence, leurs auteurs comme en trois sectes, savoir :

1°. Les Pneumatistes, qui prétendent tout expliquer par des allégories mystiques prises dans une théorie très-compliquée d'intelligences de degrés innombrables, intermédiaires entre Dieu et les hommes : leur système a été en grande faveur au temps de la naissance du christianisme.

2°. Les Hylo-zoïstes, qui croyaient pouvoir rendre compte de tout par les idées du panthéisme ou du monde animé (à peu près à la manière de Spinosa), et qui ne voyaient en conséquence dans les divinités de la fable que des parties du monde matériel personnifiées et divinisées.

3°. Les *Évhémeristes*, qui ont cru pouvoir tout rapporter à *l'apothéose*, et qui veulent en conséquence que les dieux de la fable ne soient autre chose que des héros et des princes divinisés après leur mort. Ce système tire son nom d'Évhémère son auteur, qui fleurissait environ trois siècles avant J.-C.

Rien de tout cela, Messieurs, ne se laisse apercevoir dans le travail de M. de Hammer.

Cet orientaliste est trop riche de connaissances positives pour descendre dans le champ hasardeux des conjectures : il prend la religion égyptienne comme un fait, et il applique avec une rare sagacité les données que lui fournit ce fait à l'interprétation d'un monument qui s'y rapporte: voilà tout son travail ; c'est celui d'un esprit sage, et qui marche droit à la recherche de la vérité par la seule voie qui puisse la faire découvrir.

L'hypothèse a pris jusqu'à ce jour trop de place dans les recherches relatives aux matières dont nous vous entretenons ; ces rêves ont trop souvent usurpé l'attention due aux faits : le temps de la faveur est enfin passé pour elle ; l'examen des monuments eux-mêmes est devenu l'unique objet sur lequel doivent se porter toute recherche sérieuse sur ces sortes d'études : M. de Hammer et quelques autres excellents esprits en ont fourni l'exemple ; l'impulsion est donnée et ne manquera pas de se soutenir ; l'archéologie aura suivi en ce point la même marche que beaucoup d'autres sciences : après avoir bâti force systèmes, elle aura fini par apprendre que le point préalable eût été de recueillir d'abord des observations.

Nous nous dispenserons de suivre M. de Hammer dans les détails descriptifs dont se compose sa

dissertation ; ces détails sont peu susceptibles d'analyse, et demandent à être étudiés à loisir, le rouleau sous les yeux : nous nous bornerons à vous affirmer ici, d'après notre expérience propre, que les personnes qui ont quelque connaissance de ces matières reconnaîtront à l'examen, que l'auteur n'avance sur la signification particulière de chaque symbole rien qui ne s'accorde parfaitement avec tout ce qu'on a pu jusqu'à présent déduire avec quelque certitude des ouvrages d'Hérodote, Plutarque, Horus-Apollon, Clément d'Alexandrie, et autres.

Un passage du mémoire de M. de Hammer nous a paru devoir vous être spécialement indiqué, mais uniquement pour en remarquer la justesse et l'heureuse originalité. Après avoir rétracté une légère erreur dans laquelle il croit être tombé dans un autre ouvrage, sur un sujet de détail difficile et encore peu éclairci, M. de Hammer poursuit, en annonçant que tout le confirme d'ailleurs dans l'opinion qu'il y a émise sur l'union de deux cultes rivaux, marchant pourtant comme d'accord, dans la religion égyptienne; et il en donne pour preuve un fait qui jusqu'à présent avait été généralement pris à contre sens : il s'agit de l'emploi des cariatides dans les temples égyptiens.

« N'ayant pas réfléchi (dit-il) que la fonc-
« tion des cariatides est celle de servir et de porter, « comme puissances subjuguées, le faîte de la « gloire d'un pouvoir supérieur, les voyageurs « ont cru que les temples dont les cariatides « représentent des têtes d'Isis étaient consacrés « à cette déesse, et que ceux dont les chapi- « teaux représentent Typhon étaient les véri- « tables *typhonia*; c'est cependant tout à fait « le contraire : le temple de Nephtys (*l'Aphro-* « *dite* des anciens Égyptiens) à *Atharbechis*, « et le *typhonium* à *Tentyra*, ont pour caria- « tides des têtes d'Isis, et les temples d'*Horus* « à *Edfou* sont décorés de chapiteaux *typho-* « *niques*, etc. » (1).

M. de Hammer continue le développement de sa pensée, et prouve la justesse de son observation par d'autres détails de faits dans lesquels nous croyons inutile de le suivre, mais qui ne permettent pas de conserver le plus léger doute là-dessus. Nous avons dû vous rappeler ce trait, Messieurs ! Nous ne nous arrêterons point à vous en faire sentir l'importance ; elle n'est pas de nature à avoir pu vous échapper.

Le mémoire est accompagné de notes intéres-

(1) *Papyrus Fontana*, p. 13.

santes et pleines de la plus solide instruction ; les personnes qui voudront bien les parcourir y prendront une idée de la supériorité avec laquelle quelques érudits allemands ont traité cette branche de connaissances historiques : leurs travaux en ce genre se lient à ceux que d'autres savans de la même nation ont exécutés avec un succès non moins marqué, sur tout ce qui se rapporte à l'étude raisonnée des langues ; ils confirment et éclairent la marche de ces derniers en les soumettant à une épreuve qui en contrôle, pour ainsi dire, tous les résultats.

Bossuet avait pressenti l'importanee des recherches sur les antiquités égyptiennes; Leybnitz avait marqué le but auquel devait conduire l'étude philosophique des langues ; Bacon disait que toute la sagesse de l'antiquité était cachée dans sa mythologie : ces pensées sont comme le germe qu'ont développé les travaux de nos archéologues ; de jour en jour on en voit les résultats se presser davantage ; les faits renaissent, se groupent, se coordonnent, et viennent enfin remplir les lacunes de l'histoire positive.

Nous finirons en observant que plusieurs tableaux presque identiques à ceux du rouleau *Fontana* paraissent avoir été d'un usage, si non habituel, au moins très-ordinaire dans tout

ce qui se rapportait aux funérailles des Egyptiens : M. de Hammer, dans l'explication de son septième tableau, remaque que le sujet s'est retrouvé traité avec les mêmes détails sur le cercueil de la momie *Fechtig* du cabinet impérial de Vienne, dans l'ouvrage de *Denon*, et dans celui de la commission d'Égypte. D'un autre côté, notre collègue (*) qui vous a présenté l'ouvrage de son ami, nous l'a fait voir répété, d'abord dans une gravure de sa collection, faite d'après les dessins tracés sur le cercueil d'une momie du cabinet de Vienne, et attachée à un mémoire sur les mystères d'*Isis, etc.*; et pareillement répété au frontispice d'une *mythologie égyptienne* publiée à Londres en 1819 par le docteur Prichard : cet auteur y voit, comme M. de Hammer, une peinture du jugement de Séraphis ; mais l'explication qu'il en donne est réduite à ces quatre lignes :

« Ce frontispice est tiré de la copie d'un manus-
« crit sur Papyrus, qui paraît représenter le juge-
« ment dernier de Séraphis : le dieu qui préside
« fait les fonctions de juge-suprême ; et Thoth,
« distingué par la tête d'*Ibis*, tient les tablettes,
« où semblent consignées les actions du mort ;

(*) M. Spencer-Smyth.

« tandis qu'Anubis (ou Mercure), conduc-
« teur des ames, tient la balance, et paraît
« disposé à exécuter la sentence. »

Le dogme auquel se rapporte la scène représentée dans ces tableaux, est connu des érudits sous le nom de *Psychostasie* (ou *pesée des ames*), et a donné lieu à un curieux mémoire de M. Monges, inséré dans ceux de l'Institut.(*)

M. de la Foye nous a fait un rapport étendu sur une traduction en vers Allemands, par M. de Hammer, des ouvrages du Poëte Arabe Motenebi : l'examen de ce volume a démontré combien la langue Allemande est propre à la traduction presque littérale des langues orientales, propriété que ne possède pas au même degré la langue française.

M. de Magneville a donné un aperçu géognostique des buttes qui séparent la vallée de la Dive de la plaine de Caen.

M. Pattu a lu une dissertation sur l'ancien cours de l'Orne au travers de la ville de Caen.

M. de Baudre, un discours sur la vie et les œuvres de Malfilâtre.

Ces trois mémoires seront lus dans cette séance.

(*) Mémoire de l'Institut, vol. V, p. 34 ; Paris, 1821.

Il serait bien doux pour moi, Messieurs, de n'avoir à vous offrir que le rapport sur vos travaux ; mais un pénible devoir m'oblige à vous retracer les malheurs qui affligent les familles de nos confrères, et à vous rappeler que la mort éclaircit sans cesse nos rangs.

Depuis notre dernière séance publique nous avons perdu M. Maximilien de Malherbe : issu d'une de ces illustres familles qui accompagnèrent Guillaume à la conquête de l'Angleterre, et qui donnèrent dans ce pays leur nom à une terre qui le conserve encore de nos jours, M. de Malherbe aurait pu se présenter, avec son nom et ses talents, pour obtenir du gouvernement les emplois qu'il était capable de remplir ; mais son goût pour les belles-lettres, et les circonstances, le retinrent dans la vie privée : dans sa première jeunesse il composa des poésies légères qui furent accueillies dans les sociétés choisies ; depuis, plusieurs personnes lui ont entendu réciter de mémoire de longs passages d'un poëme sur la révolution, dont on n'a retrouvé aucunes traces dans ses papiers.

Il a lu dans les séances particulières de l'Académie deux fables, l'une intitulée *le Champignon et le Jonc-marin*, et l'autre *le Chêne* ; il nous a encore lu un morceau de poésie, *le Printemps*,

fragment d'un poëme sur les saisons : aucunes de ses poésies n'ont été imprimées ; plusieurs articles qu'il a écrit sur des matières politiques, dans les journaux de la province, ont prouvé qu'il écrivait également bien en prose et en vers. Une phtysie qui se déclara tout à coup l'a précipité dans le tombeau, d'où il semblait encore éloigné par son âge.

Des jours plus longs ont été le partage de M. Thierry, et cependant, lorsque cet honorable membre a cessé de paraître à l'Académie, nous ne nous étions pas aperçus que sa vie approchait rapidement de son terme ; il avait conservé toutes ses facultés, et il apportait encore dans nos réunions le tribut de ses connaissances, mûries par l'âge et l'expérience.

A l'époque où M. Thierry se livra à l'étude de la pharmacie, cette science, dans les provinces, n'était pas encore éclairée par la chimie ; et cette chimie même, qui devait bientôt illustrer la France par ses découvertes, sortait à peine de son berceau dans les leçons de l'illustre Rouelle notre compatriote. M. Thierry sentit la nécessité d'acquérir des connaissances étendues dans une science dont dépend la bonne préparation des médicamens ; il en fit l'objet spécial de ses premières études, et il ne cessa dans la suite de

regarder comme son premier devoir de porter le soin le plus scrupuleux dans ses travaux pharmaceutiques, ainsi que dans le choix des drogues simples et dans leur conservation. Si cette manière de voir n'eût été qu'un simple calcul d'intérêt, louable sans doute par ses résultats utiles à l'humanité, il n'aurait cependant aucun droit à nos éloges ; mais une pensée plus élevée le guidait, il voulait donner un exemple à suivre et servir la science qu'il cultivait.

Consulté par les premiers savants de la capitale dont il obtint l'estime et l'amitié, il fit pour Parmentier un travail sur les aigres de cidre, et pour Fourcroy des recherches sur la fabrication des fromages ; il avait donné dès 1777 une analyse des eaux minérales de Touffréville. Consulté par l'administration du département sur une épizootie qui s'était manifestée dans la vallée d'Auge, il composa une instruction que cette administration fit imprimer et distribuer ; les moyens curatifs qu'il avait indiqués furent employés avec succès : déjà dans les temps antérieurs il s'était occupé de cet objet sur la demande des administrations de la province, et toujours il réussit à modérer ce fléau dévastateur des plus riches parties de notre département.

Naturellement bienfaisant, sa pensée se repor-

tait souvent sur cette classe malheureuse que les maladies éloignent momentanément de leur famille, en forçant les individus à demander leur admission dans les hôpitaux pour les maux les plus légers : il s'était aperçu de leur répugnance pour ce genre de secours, et il avait vu la misère dans laquelle tombaient ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient pas recourir à ce moyen de recouvrer leur santé. La charité publique, malgré ses sacrifices, avait à gémir sur les maux dont elle ne pouvait tarir la source : M. Thierry fit la proposition de donner des secours à domicile, et de nommer des médecins pour visiter les malades et leur procurer des médicaments lorsque la nécessité de les éloigner de leur famille n'était pas urgente. Il eut enfin le bonheur d'être entendu, et le projet d'un dispensaire dans la ville de Caen, proposé et rédigé par lui, fut adopté avec reconnaissance par le conseil municipal qui lui vota des remercîments.

Ce furent ces sentimens d'humanité qui caractérisaient son ame bienfaisante, et sa rigide probité, qui lui acquirent la considération dont il a joui pendant toute sa vie : sa position dans la société le fit souvent appeller à diriger les affaires du commerce, ses connaissances et ses principes lui ouvrirent les portes de tous les conseils où l'on

s'occupait des intérêts de la ville. Ami sincère de son pays, on le vit prendre part à toutes les entreprises qui pouvaient illustrer la ville de Caen, ou lui procurer des avantages, lors même qu'il était obligé de faire des sacrifices onéreux.

Les relations journalières de M. Thierry avec les savants les plus distingués de la capitale, le tenaient au courant des découvertes qui chaque jour agrandissaient les sciences naturelles. À peine étaient-elles annoncées qu'il s'empressait de les répéter devant une nombreuse assemblée qui se réunissait chez lui pour discourir sur ces objets de leurs études. Je ne puis oublier, Messieurs, que j'ai été admis dans ces réunions, et que j'en conserve le souvenir avec tout l'intérêt que m'inspirait alors l'étude de la chimie.

Il est de mon devoir de consigner ici que c'est dans ses jardins, ornés de plantes les plus rares, auprès de ses fourneaux où se répétaient à grands frais les expériences les plus délicates, qu'il faut placer le berceau de l'Académie, composée des membres des anciennes sociétés savantes de la ville (1), et de jeunes amis des

(1) Il existait dans la ville de Caen, avant la révolution, une académie des sciences, arts et belles-lettres et une société d'agriculture.

sciences qui s'instruisaient sous les yeux et dans les leçons de leurs anciens maîtres qui avaient survécu à nos désastres.

Froissé dans la révolution dont il n'adopta jamais les doctrines, il sembla ne pas conserver le souvenir des maux qu'il avait éprouvés : une longue expérience, une profonde sagesse et la connaissance des hommes lui avaient appris que des nuances d'opinion ne sont pas des crimes, et qu'il faut faire la part des temps et des circonstances dans lesquels les hommes vivent ou sont placés. Cette modération lui a conservé dans ces temps difficiles et depuis, l'estime, l'amitié et la considération de tous ceux qui ont vécu avec lui.

Sincèrement dévoué à la monarchie et à son roi, religieux par principes, il vit avec le sentiment du plus vif bonheur se relever de ses ruines le trône et l'autel ; et lorsque des infirmités vinrent l'affliger et l'éloigner des affaires, ces sentimens soutinrent son courage et lui donnèrent encore quelques jours heureux.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE SUR LES TERRAINS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS,

PAR M. HERAULT,

INGÉNIEUR EN CHEF AU CORPS ROYAL DES MINES.

LE sol du département du Calvados, sous le rapport des substances minérales qu'il présente à sa surface, et dans l'état actuel de nos connaissances à cet égard, peut se diviser en onze parties.

1°. GRANITE avec pegmatite, micaschiste subgranulaire, et micaschiste subluisant passant au schiste luisant primitif. Ses couches se dirigent assez ordinairement du nord au sud, et elles plongent d'environ 80° vers l'ouest. Il est composé de mica noir, de quarz et de feldspath blancs; il offre souvent des taches plus foncées que le reste de la pierre, et qui sont presque toujours dues à l'accumulation des lamelles de

mica dans ces parties. Il passe tantôt au granite à grains fins, et tantôt à la pegmatite ; on le rencontre quelquefois dans la commune du Gats, en *boules* formées de couches concentriques. Dans beaucoup d'endroits, il ne présente plus, par suite de l'altération de son feldspath, qu'une roche sans consistance ; et dans d'autres, il se trouve réduit à l'état de sable grossier, par l'effet d'une décomposition plus complète de la même substance. La pegmatite contient du *talc*, de la *tourmaline*, et, plus rarement, d'assez gros cristaux d'*andalousite* (feldspath apyre) noirâtre, et de *pinite*. Le micaschiste renferme plusieurs variétés, dont les unes sont *maclifères* et les autres *staurotidifères* : il affecte, dans quelques morceaux, la forme *rhomboïdale* ou *tabulaire*.

Ce terrain se montre, à la surface du sol, ou recouvert seulement par une couche peu épaisse de terre végétale, à Vire, au Gast, à Saint-Martin et à Saint-Germain de Talvende, à Vaudry, à Roullours, et dans quelques autres communes des environs.

2°. PHILLADE un peu luisant et contenant quelquefois des trilobites. Ses couches se dirigent à-peu-près du nord-ouest au sud-est, et elles inclinent de 40 à 50° vers le nord-est. Il ren-

ferme des bancs subordonnés de phyllade arénifère (*grauwacke schisteuse à grains fins*), de phyllade pailleté, de phyllade subluisant calcarifère, d'ampélite, de graphite, de quarz grenu, de grès quarzeux coquillier (1), de grès quarzeux feldspathique (*grès rouge ancien des Anglais*), de grès quarzeux phylladifère (*grauwacke commune ou très-imparfaitement schistoïde*), de grès quarzeux phtanitifère à petits grains, de grès micacé, de grès feldspathique (*espèce de conglomérat porphyritique*), de poudingue quarzeux, de poudingue feldspathique, de calcaire marbre (ses couleurs sont très-variées), de pétrosilex basaltoïde (c'est une espèce intermédiaire entre le *hornfels* des Allemands et le *phonolite*), de diorite (on ignore quelle est la manière d'être de ces deux dernières roches dans le terrain de transition

(1) J'ai trouvé les premières empreintes de coquilles du grès intermédiaire du Calvados dont on ait fait mention, en 1822, sur quelques morceaux de celui de *May*, qui étaient déposés dans la cour de M. Lair, conseiller de préfecture, et secrétaire de la Société d'agriculture de Caen. Les empreintes découvertes dans le même jusqu'à présent, sont les moules intérieurs de deux espèces de *térébratules*, l'une *lisse* et l'autre *striée*, *d'une mediole*, *d'une pholadomye*, *de deux autres grandes coquilles bivalves*, *d'une petite coquille univalve*, de plusieurs espèces *de trilobites*, et *d'un corps particulier* qui paraît avoir assez de rapport avec *le conulaire* de Sowerby.

de *jaspe*, et dans d'autres, elle forme des espèces de *conglomérats;* enfin, on la trouve disséminée, en petits fragments, dans une *argile endurcie (par le silex)* grisâtre ou noirâtre. Les premières couches de ce terrain reposent, en gisement transgressif, au fond du puits Saint-George de la mine de Littry, et à une profondeur de 223m36, sur des couches minces et presque verticales, d'un *quarz grenu* intermédiaire.

b. Partie moyenne. Couche de houille, de 2 à 4 mètres de puissance, qui renferme assez souvent des morceaux de bois silicifiés, dont quelques-uns paraissent avoir appartenu à des plantes dicotylédones, avec schiste argileux à empreintes de *fougère* et autres végétaux, calcaire grisâtre, grès houiller, poudingue quarzeux et quelques indices de fer carbonaté.

c. Partie supérieure. Grès rouge ancien des Allemands, alternant avec les dernières couches du grès houiller, du schiste et du calcaire, qui dominent dans la masse du terrain précédent. Cette substance se montre à la surface du sol, ou recouverte seulement par quelques couches sableuses, dans plusieurs communes, et entre autres dans celles de Littry, du Brueil, du Molay et de Cartigny.

d. Appendice. Calcaire magnésifère fragmen-

taire, à fragments de *grès intermédiaire*, de *quarz hyalin*, de *calcaire marbre*, de *feldspath* et de *phyllade*. On ne le trouve pas à Littry; mais il existe dans les communes de Cartigny, de Neuilly, d'Isigny, etc. Il alterne souvent avec les couches d'une argile rouge foncé, qui appartient probablement, ainsi que celle qui sert à fabriquer la poterie de grès de *Noron*, au terrain de grès rouge nouveau des Anglais. Sur la rive droite du Petit-Vey, il est recouvert par une couche *de quarz molaire cellulaire*, dont on voit des blocs épars au pied de la falaise.

Malgré quelques relèvements accidentels, dont un, plus considérable que tous les autres, a fait découvrir la mine de Littry, les couches du terrain houiller du Calvados sont horizontales, ou inclinent légèrement au nord-est, dans la plus grande partie de leur étendue, et c'est à tort que, dans un mémoire sur la géologie de la Normandie, publié en Angleterre par M. de la Besche, on leur a supposé, à en juger du moins par une des planches de cet ouvrage, une inclinaison de près de 50°.

Terrains traversés en perçant, au-dessous de la couche de houille exploitée à Littry, le puits en contre-bas de Saint-George, commencé le 24 mars 1813, et suspendu le 13 février 1816.

1°. Couche de houille exploitée.		
2°. Couche, peu épaisse, de schiste argileux.		
3°. *Id.* d'argile endurcie (*par le silex*) renfermant des fragments de feldspath altéré.		
4°. Roche feldspathique altérée, blanchâtre, en masse	32m	48
5°. *Id.* verdâtre et rougeâtre	16	89
6°. *Id.* blanchâtre	3	25
7°. Argile endurcie, grisâtre, renfermant très-peu de fragments feldspathiques	8	44
8°. *Id.* renfermant une plus grande quantité des mêmes fragments	3	89
9°. Schiste argileux gris noirâtre, avec veinules de houille	1	30
10°. Houille mélangée d'une grande quantité de filets schisteux (elle n'a pas été exploitée)	»	40
11°. Argile endurcie, noirâtre, contenant des fragments très-petits et très-nombreux de feldspath	2	59
12°. Schiste grossier et grès houiller alternant ensemble	1	30
13°. Schiste très-argileux en couche contournée	»	97
14°. *Id.* gris noirâtre	»	97
15°. Grès houiller noirâtre	1	30
16°. *Id.* rougeâtre avec veinules de houille	1	30
17°. Schiste argileux	3	57
18°. *Id.* décomposé	»	05
19°. Argile endurcie micacée d'un gris foncé, sans fragments	»	24
A reporter	78	94

Ci-contre..	78	94
20°. Grès houiller bien caractérisé.................	1	»
21°. Poudingue à pâte de grès houiller enveloppant des noyaux siliceux, avec veinules de houille pyriteuse...	13	96
22°. Grès houiller gris noirâtre schisteux............	1	95
23°. *Id.* blanchâtre, rempli de noyaux quarzeux (*espèce de poudingue*...........................	19	14
TOTAL........	114	99

24°. Au fond du puits, 15 couches de quarz grenu, presque verticales, se dirigeant de l'est à l'ouest, et absolument étrangères au terrain houiller.

4°. CALCAIRE A GRYPHÉES ARQUÉES, avec calcaire lithographique, silex et argile. Il contient des *lignites* (1), des *plagiostomes*, des *ammonites*, et plusieurs autres espèces de fossiles. On le trouve dans les communes d'Osmanville, de l'Épinay-Tesson, de N.-D. de Blagny, de Trévières, de Saon, de Blay, de Crouay, de Cottun, d'Agy, de Subles, de Lingèvres, dans la partie inférieure des carrières de Vaucelles près Bayeux, de Vieux-Pont, et au pied de la falaise des Hachettes, au couchant de Port-en-Bessin.

5°. CALCAIRE OOLITHIQUE. *a. Partie inférieure.* Lorsqu'elle repose immédiatement sur

(1) Parmi lesquels on en distingue un à odeur de truffe, et d'autres qui proviennent de plantes dicotylédones.

le terrain intermédiaire, ou sur les alluvions anciennes qui le recouvrent quelquefois, elle commence assez ordinairement par quatre ou cinq couches d'un *poudingue* à pâte calcaire, enveloppant des noyaux qui sont presque tous de quarz grenu. Elle renferme des bancs subordonnés d'argile grisâtre ou jaunâtre. Elle contient un grand nombre d'individus de la *gryphæa cymbium*, des *oolithes* (constamment brunes dans les premières assises), beaucoup de *bélemnites*, des *ammonites* très-nombreuses et très variées, des *trigonies*, des *plagiostomes*, des *peignes*, des *méléagrines*, des *cérites*, des *pinnites*, des *cypricardes*, des *polypiers*, du *fer silicaté*, diverses espèces de *bois fossiles*, dont une à *odeur de truffe* (1), etc. On y a trouvé aussi des *poissons* et des débris d'*ichthyosaures*.

Dans plusieurs endroits, on voit à la partie supérieure de cette portion de la formation oolithique, des couches d'un calcaire blanchâtre, le plus souvent très-tendre, et fort dur cependant dans certaines localités. Il présente quelquefois une grande quantité de moules intérieurs de *trochus* et de *modioles*, et presque tou-

(1) Voyez le mémoire publié à ce sujet par M. Jules Desnoyers.

jours des *oolithes* roussâtres ou blanches, qui semblent avoir éprouvé une sorte d'altération ; ce qui les rend assez difficiles à discerner dans bien des morceaux. Ce calcaire s'exploite, pour faire de la chaux, à Meslay, à Croisilles ; il se montre aussi dans la partie la plus élevée des carrières des Moutiers et du Manoir, près Bayeux ; c'est encore dans les trous et les fissures du même que se perdent, à la fosse du Souci, les rivières d'Aure et de Drôme, dont les eaux vont surgir, avec beaucoup d'autres sans doute, au milieu de couches de nature semblable, au pied des falaises qui sont au levant de Port-en-Bessin.

Outre les lieux qu'on vient d'indiquer, la portion inférieure du calcaire oolithique se rencontre encore dans la carrière d'Évrecy, de la Caisne, de Curcy, d'Ouffières, de Boulon, de Maltot, de Villers-Bocage, de Landes, et dans celles de plusieurs autres communes. Elle est superposée au terrain intermédiaire, à Avenay ; aux alluvions anciennes, à Croisilles ; au calcaire à *gryphées arquées*, à Vieux-Pont, à Vaucelles et dans la falaise des Hachettes.

b. Calcaire marneux. Il est d'un gris bleuâtre ou jaunâtre, et ces deux couleurs se trouvent fréquemment réunies dans un même morceau.

Il forme des bancs peu épais, qui, dans les lieux où ce terrain a pris un grand développement, comme dans les falaises de Vierville, de Port-en-Bessin et d'Aromanches, alternent ordinairement dans leur partie supérieure, avec les couches d'une *argile* jaunâtre, et dans leur partie inférieure, avec celles d'une *marne* grisâtre ou bleuâtre. C'est à cette dernière que l'on a donné particulièrement le nom de *blanc bleu* dans le Calvados. Souvent elle se présente seule, et la partie où domine l'argile jaunâtre manque entièrement, ou est réduite à une ou deux couches fort minces, ainsi qu'on a pu le remarquer dans quelques-unes des carrières d'Allemagne, et lors du percement de la plupart des puits de la ville de Caen.

Le calcaire marneux contient des *gryphées* semblables à celles du calcaire précédent, des *ammonites*, des *bélemnites*, des *térébratules*, des *oolithes* grisâtres ou brunes, des *lignites*, des débris d'*ichthyosaures*, beaucoup de *madrépores*, etc. Presque toutes les coquilles qu'il renferme ont conservé leur test nacré. Il repose sur la partie inférieure de la formation oolithique, à la fosse du Souci, dans les falaises de Port-en-Bessin; il est recouvert, dans d'autres

localités, tantôt par le calcaire de Caen, et tantôt par celui à polypiers.

c. Calcaire de Caen. Sa couleur est le blanc légèrement jaunâtre, et il est en général assez tendre pour se laisser diviser par la scie. Ses assises sont séparées par des lits de *silex grisâtres ou blanchâtres.* On y voit des moules d'*ammonites*, de *nautilites*, de *modioles*, de *térébratules*, quelques *bélemnites*, des espèces de *noyaux siliceux*, d'une forme allongée et très-irrégulière, qu'on présume être des *polypiers*, etc. On y a découvert des ossements de *crocodiles*, mais on n'y a pas encore trouvé d'*oolithes*, ni de *gryphées.*

Entre deux assises inférieures de celui qu'on exploite à la Maladrerie, près Caen, on rencontre souvent des morceaux d'un *quarz calcédonieux* ordinairement blanchâtre, et quelquefois bleuâtre, lesquels renferment un grand nombre de cellules qui paraissent avoir été occupées par les cristaux d'une substance qui a disparu, et qu'on croit être du *sulfate de strontiane.* Le même terrain fournit, au Fresne-Camilly, des *silex noirs*, dont on fait des instruments pour lisser le carton et le papier.

Le calcaire de Caen s'exploite à Sainte-Croix-Grantonne, à Carpiquet, à Allemagne,

à Fontenai-le-Marmion, à Quilly, à Aubigny, à Ussy; on le trouve encore au pied de la montagne de Corbon, à Magny, à Vieux-Fumé, à Vaux-la-Campagne, et dans beaucoup d'autres localités; il repose sur le calcaire oolithique inférieur, au sommet de la butte de N.-D. d Equay, et il est recouvert par le calcaire à polypiers, dans les coteaux de la Maladrerie, de la Folie, de St.-Julien, du Moulin-au-Roi, au nord du chef-lieu, et dans la plaine de Cormelles, au sud-est du même.

d. Calcaire à polypiers, ou partie supérieure du calcaire oolithique. Il paraît uniquement formé, dans certains bancs, par l'assemblage de *lamelles spathiques*, et dans d'autres il contient un grand nombre de *petits polypiers*, beaucoup d'*oolithes* presque toujours blanches et rarement brunes, des *térébratules* lisses et striées, des *trigonies*, des *huîtres*, quelques *gryphées cymbium*, des *bélemnites* en très-petit nombre, une *pinnite* d'une grande dimension et fort épaisse, des *encrinites* (1), des *oursins*, des *cérites*, des *turritelles*, etc. Il renferme des bancs subordonnés d'argile et de silex. Il recouvre quelquefois immédiatement

(1) Entre autres l'encrinite piriforme.

le terrain intermédiaire, comme à May, à Gouvix, à Ouilly-le-Tesson, à Condé-sur-Laison, et, dans ce cas, il commence, de même que le calcaire oolithique inférieur, par quelques couches de *poudingue* (1). A Glos et aux Loges près Lisieux, il présente un banc de pierre lithographique de médiocre qualité; dans ce dernier lieu, ainsi qu'à Canapville et dans quelques autres endroits, on y voit plusieurs couches qui offrent une plus ou moins grande quantité de moules de *coquilles en vis*, qui paraissent être des *cérites* et des *turritelles*. Ces couches contiennent aussi quelquefois des fragments assez volumineux de diverses roches de transition. Elles prennent un grand développement à Mortagne, à Bellesme, à la Ferté-Bernard, etc., hors du département, et renferment beaucoup de dicérates, ainsi que des polypiers lamellifères (2). On croit que le calcaire qui les forme est le coral-rag des Anglais.

On trouve le calcaire oolithique supérieur à la surface du sol à Vierville, à St.-Laurent, à Port-en-Bessin, à Marigny, à Aromanches, à Ver, à Creully, à Biéville, à Hérouville,

(1) Second mémoire de M. de Magneville sur le calcaire à polypiers.

(2) Observations communiquées par M. Jules Desnoyers.

à Sallenelles, à Ranville, à Sannerville, à Bonnebosq, à Repentigny, à Cambremer, à St.-Denis-de-Mailloc, à Mithoys, à Vandeuvre, à la Chapelle-Souquet, à Eraines, à Versainville, ainsi que dans beaucoup d'autres communes du département.

Le raz de Langrune, les rochers plats et le rocher de Lyon appartiennent encore au même calcaire, et il paraît que celui du Calvados, que la mer laisse très-rarement à découvert, est formé par le *banc bleu*, et, peut-être, dans quelques parties, par les calcaires qui lui sont inférieurs.

Falaise des Hachettes, au couchant de Port-en-Bessin.

1°. Calcaire à polypiers........................	7 à 8m.	
2°. Calcaire marneux avec marne, environ......	40	
3°. Calcaire à oolithes roussâtres ou blanches....	12	»
4°. *Id.* à oolithes brunes........................	0	32
5°. *Id.* grisâtre ou bleuâtre, dans lequel on n'a pas encore trouvé de gryphées, mais qui, par sa position au-dessous du calcaire oolithique inférieur, doit nécessairement appartenir au calcaire à gryphées arquées..	1	32
6°. *Id.* avec silex, au niveau des basses marées.		

Falaise au levant de Port-en-Bessin.

1°. Calcaire à polypiers........................	5 à 6m.

2°. Calcaire marneux avec marne et argile, environ	50m	0
3°. Calcaire à oolithes roussâtres ou blanches, au niveau des basses marées.		

Carrière de Sommervieux.

1°. Terre végétale	0	32
2°. Calcaire à oolithes blanches	3	32
3°. *Id.* à oolithes brunes	0	80
4°. *Id.* à gryphées arquées	1	64
5°. *Id.* avec silex.		

Carrière d'Allemagne-la-Haute.

1°. Terre végétale	0	40
2°. Calcaire de Caen	5	2
3°. Calcaire marneux.		

Carrière au sommet de la butte de N.-D. d'Équay.

1°. Terre végétale	0	50
2°. Calcaire de Caen, environ	8	0
3°. Calcaire à oolithes brunes inférieur.		

Coteaux au nord de Caen.

1°. Terre végétale, environ	0	45
2°. Calcaire à polypiers	2	25
3°. Calcaire de Caen.		

Première Carrière des Moutiers, à droite de la route, en venant de Caen.

1°. Terre végétale.............................. 0m 8

2°. Argile ferrugineuse, rougeâtre, avec silex pyromaques blonds, tuberculeux.................. 0 45

Cette couche a environ 2 mètres dans une carrière qui est de l'autre côté de la route.

3°. Calcaire blanchâtre, tendre, renfermant des oolithes blanches ou roussâtres (c'est le calcaire à oolithes blanches inférieur)................. 2 0

Dans les carrières qui sont à gauche de la route, les unes sur les Moutiers et les autres sur Croisilles, le même calcaire a souvent plus de 8 mètres d'épaisseur; il contient presque tous les fossiles qu'on trouve dans le calcaire à oolithes brunes qu'il recouvre.

4°. Banc dit de sable tendre. Calcaire sans consistance, renfermant *une énorme quantité de coquilles très-variées, des polypiers, des débris d'icthyosaures, des rognons ferrugineux, beaucoup de petites oolithes brunes, avec quelques-unes assez grosses*.................................. 0 32

5°. Banc de sable dur. Il ne diffère guère du précédent que par sa dureté qui est assez grande.. 0 45

6°. Calcaire grisâtre, contenant *des bélemnites, des térébratules*, etc.............................. 0 05

7° Argile brunâtre, contenant des bélemnites...... 0 08

8°. Petit banc de sable tendre. Calcaire blanchâtre qui, lorsqu'on le frappe, exhale une odeur de poudre à canon; il contient *des oolithes brunes, des bélemnites, des térébratules*............... 0 21

9°. Banc bleu. Plusieurs bancs d'un calcaire grisâtre, tenace, incohérent; on y trouve un petit nombre d'individus *de diverses coquilles fossiles; du bois silicifié* brunâtre ou d'un blanc éclatant;

	de petites portions calcaires plus ou moins chargées *de grains de fer silicaté* ; enfin, *quelques silex tuberculeux et branchus* disséminés irrégulièrement. Ces derniers sont ordinairement blancs, d'un tissu lâche, et calcifères ; mais quelquefois aussi on en rencontre qui sont, au moins dans leur intérieur, bleuâtres et très-durs ; ils contiennent assez rarement *des coquilles et du bois silicifié*. Épaisseur totale...........	1m	52
10°.	Banc de galets. Plusieurs bancs d'un calcaire assez semblable au précédent : seulement il est d'un gris blanchâtre, et il renferme une plus grande quantité de *silex*........................	1	50
11°.	Banc de coquilles. Calcaire grisâtre remarquable par le grand nombre *de grosses térébratules* qu'il présente ; il offre en outre *des ammonites*, *des plagiostomes*, *des huîtres*, etc................	o	65
12°.	Banc tendre. Calcaire grisâtre, renfermant très-peu de coquilles..........................	o	32
13°.	Banc jaune. Calcaire gris jaunâtre...........	o	16
14°.	Banc de vase. Argile grisâtre................	o	18
15°.	Calcaire gris jaunâtre, très-incohérent........	1	o
16°.	Gros banc. Calcaire jaunâtre contenant *plusieurs espèces d'ammonites*, *des plagiostomes*, *des térébratules*, *des gryphées cymbium*, *quelques oolithes brunes*, *du bois à odeur de truffe*, etc........	o	90

Carrière un peu au-dessous de la précédente, sur la commune de Croisilles.

1°.	Terre végétale................................	o	15
2°.	Plusieurs bancs d'un calcaire renfermant *des gryphées cymbium*, *des bélemnites*, *des oolithes brunes très-fines*, *beaucoup de parties ferrugineuses*, et dans le dernier banc, une grande quantité *de galets quarzeux* (ce sont les premiers bancs, en allant de bas en haut, du calcaire		

oolithique inférieur). Environ..............	1m	0
3°. Galets de quarz hyalin, de quarz grenu, de grès quarzeux, de grès quarzeux feldspathique, mélangés d'un sable quarzeux et feldspathique effervescent ; le tout est quelquefois agglutiné en poudingue très-dur......................	1	60
4°. Argile effervescente d'un gris de cendre, contenant des grains de même nature que les galets de la couche précédente, et formant avec eux un conglomérat friable......................	0	65
5°. Galets mélangés d'une plus grande quantité de sable que ceux de la couche n°. 3.		

Les n°s. 3, 4 et 5 appartiennent à une alluvion ancienne qui doit reposer, sans aucun doute, sur le terrain intermédiaire, dont les couches se montrent au jour un peu plus bas, vers l'Orne.

Il est bon de remarquer, avant de terminer ce qui concerne le calcaire oolithique, que le calcaire à oolithes brunes inférieur, dont l'épaisseur n'est que de quelques décimètres au bord de la mer, en acquiert une fort grande dans l'intérieur des terres, vers les confins du terrain intermédiaire, comme aux Moutiers et à Curcy ; tandis que le calcaire marneux, qui est si puissant dans les falaises de Port-en-Bessin, d'Aromanches, de Dives, etc., n'existe plus à peu de distance au midi de Caen. Le calcaire à oolithes blanches inférieur, au contraire, présente une épaisseur à peu près égale à Port en-Bessin, à Croisilles et à Meslay,

près d'Harcourt; le calcaire de Caen, qui ne se montre que fort rarement près des côtes du département, disparaît entièrement long-temps avant d'être parvenu aux limites opposées de la formation oolithique; enfin, celui à polypiers, qui occupe une beaucoup plus grande étendue de terrain que les précédents, paraît être un peu plus épais dans les parties voisines de la mer que dans celle de l'intérieur, mais il conserve toutefois assez souvent dans ces dernières, une puissance de plusieurs mètres.

6°. ARGILE BLEUE SUPÉRIEURE AU CALCAIRE A POLYPIERS(1). Cette argile est bleuâtre ou grisâtre. Elle renferme *des lignites*, *des débris de crocodiles*, beaucoup *de petites huîtres*, ainsi que des bancs d'un calcaire dur et compacte, qui contient *des ammonites* et *des térébratules*. Comme on n'y trouve pas *les grosses huîtres* que le même terrain présente, dans ses couches les plus basses, au cap la Hève, département de la Seine-Inférieure, on pourrait présumer que nous n'avons dans le Calvados que celles qui forment ses autres parties. L'argile bleue proprement dite est recouverte ordinairement

(1) Recherches de M. Prévost sur les falaises entre Dieppe et le Cotentin. (Voyez l'*Essai géognostique sur le gisement des roches*, etc., par M. de Humboldt, page 285.)

par cinq bancs minces d'un calcaire gris tenace, qui sont séparés par des couches d'une argile grisâtre ou jaunâtre : ce calcaire se voit au cap la Hève, dans la même position, en nombre égal de bancs, et alternant aussi avec l'argile. Le tout est souvent terminé par une couche fort puissante de glaise ; d'autrefois c'est l'argile bleue ou le calcaire gris tenace qui se montre à la surface du sol ; enfin, à la roche de la Sallenelles et à Bréville, le dernier, qui est réduit à trois ou quatre bancs, repose immédiatement sur le calcaire à polypiers.

On trouve l'argile bleue à Honfleur, à Trouville ; M. de Magneville l'a observée dans une suite de collines du Pays-d'Auge, situées dans les communes de Troarn, Janville, Airan, Cesni, Ouezy et Canon. Les géognostes anglais la considèrent comme faisant partie du système supérieur du calcaire oolithique.

7°. Sables et argiles inférieurs a la craie. Au-dessus du calcaire à polypiers que l'on exploite à Glos, près Lisieux, on voit une épaisseur de 7 à 8 mètres d'un sable dont la couleur varie du jaune pâle au jaune foncé. Ce sable devient ocreux dans sa partie supérieure, et passe même quelquefois à l'état de *minerai de fer*. Il renferme plusieurs bancs

d'un *grès quarzeux à ciment calcaire*, qui contient des *lignites* et des *trigonies* (1). A Roques et dans plusieurs autres communes voisines de Lisieux, le même sable est souvent recouvert par une argile très-chloritée, qui appartient évidemment au terrain de sable vert.

Les environs de Bayeux offrent aussi très-abondamment un sable blanc ou jaune, avec des veines d'un brun noirâtre. Il renferme des *fragments siliceux* qui paraissent provenir des silex de la formation oolithique. On trouve au-dessous, dans la commune de St.-Vigor, une couche d'argile jaunâtre, et plus bas une autre couche presque uniquement composée de silex semblables à ceux qu'on l'on vient de citer. Cette dernière repose sur un calcaire bleuâtre qui appartient probablement au calcaire à gryphées arquées.

La terre végétale sableuse qui recouvre ordinairement le sable de l'arrondissement de Bayeux, contient, dans beaucoup d'endroits, une grande quantité de *galets*, presque tous quarzeux. Ces galets sont quelquefois réunis par un ciment silicéo-ferrugineux, et forment une espèce de *poudingue*.

M. de la Besche a confondu le sable et l'argile

(1) Observations communiquées par M. de Magneville.

des environs de Bayeux, avec le grès rouge ancien des Allemands, et c'est-là probablement ce qui lui a fait donner au terrain de ce dernier, dans sa carte géologique de la Normandie, une étendue qu'il est bien loin d'avoir dans cette province. Tout porte à croire, au contraire, que l'un et l'autre appartiennent à la même formation que les couches de nature semblable qui se trouvent dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque.

ENVIRONS DE LISIEUX.

1re. *Carrière du Bois de Roques.*

1°. Terre végétale.		
2°. Glaise jaunâtre mélangée de *silex de la craie*....	1m	20
3°. Argile sableuse chloritée, sans silex (*sable vert*).	1	80
4°. Sable grossier, avec des veines de couleur d'ocre, et d'autres de glaise grisâtre (*sable ferrugineux*)..	0	2
5°. Sable blanchâtre ou rougeâtre.		
6°. Sable blanchâtre, avec des veines de couleur d'ocre..	1	80

2e. *Carrière du Bois de Roques.*

1°. Terre végétale.

2°. Sable jaunâtre un peu argileux, renfermant deux bancs d'un *grès quarzeux à ciment calcaire*, qui contient de *lignites* et des *trigonies* (*sable ferrugineux*).

Carrière de Glos.

1°. Terre végétale.		
2°. Sable jaune rouge dans sa partie supérieure, et jaune pâle dans sa partie inférieure; il est parsemé de débris de *trigonies* et autres coquilles, et renferme cinq bancs d'un *grès quarzeux à ciment calcaire*, qui contient des *lignites* et des *trigonies*; le premier de ces bancs contient de plus des *oolithes brunes*, et entre le même et celui qui le suit, on trouve une espèce de *minerai de fer*, mélangé de sable (*sable ferrugineux*)........	6m	60
3°. Deux bancs de grès semblables aux précédents.	1	32
4°. Calcaire lithographique........................	0	62
5°. Deux couches de calcaire à oolithes blanches...	1	0

Carrière des Loges.

1°. Terre végétale................................	1m	80
2°. Sable jaunâtre un peu argileux (*sable ferrugineux*)......................................	5	0
3°. Calcaire à oolithes brunes....................	0	70
4°. Calcaire lithographique........................	0	80
5°. *Id.* très-dur renfermant des polypiers et quelques vis (*cérites et turritelles*)....................	1	30
6°. *Id.* moins dur, vis plus grosses et plus abondantes.......................................	1	50
7°. *Id.* moins dur encore, mêmes fossiles.........	0	53
8°. *Id.* très-tendre, contenant des oolithes blanches.	0	44

ENVIRONS DE BAYEUX (1).

Carrière de St.-Vigor.

1°. Terre végétale environ.........................	1m	32
2°. Sable...	9	0

(1) Je dois à la bonté de M. de Magneville les coupes des carrières de l'arrondissement de Lisieux, et au zèle et à l'obligeance de M. de Caumont celles de la plupart des carrières des environs de Bayeux.

3°. Argile jaunâtre	1	65
4°. Silex blanchâtres	1	50
5°. Calcaire à gryphées arquées.		

Carrière de Barbeville.

1°. Terre végétale	1m	32
2°. Sable	1	64
3°. Argile jaunâtre	1	0
4°. Calcaire à gryphées arquées.		

Carrière des Capelles.

1°. Terre végétale sableuse, avec galets et poudingue	0	65
2°. Sable	6	62
3°. Argile jaunâtre.		

Carrière de Caugy.

1°. Galets	0	80
2°. Sable	7	50
3°. Argile	5	0

Il est possible que, par la suite, de nouvelles recherches sur les sables et argiles dont on vient seulement d'esquisser la description, fassent assigner à celles de ces substances qui sont situées aux environs de Lisieux et de Bayeux, des places différentes dans la série de nos terrains ; mais ce qu'on peut affirmer dès à présent, c'est

que, dans ces deux parties opposées du département, elles sont également supérieures au calcaire oolithique.

8°. Craie chloritée (1), avec craie siliceuse, argile, marne et silex. Elle occupe la surface du sol dans presque toute l'étendue des cantons de Livarot, d'Orbec, de Lisieux (est), de Blangy, d'Honfleur, de Pont-l'Evêque, et dans une portion plus ou moins considérable de ceux de Dives, de Cambremer, de Lisieux (ouest), de Mézidon et de Saint-Pierre-sur-Dives. Elle renferme des *coquilles bivalves*, des *oursins*, un petit nombre de *polypiers*, une assez grande quantité de *serpules* et quelques autres fossiles.

9°. Argile avec silex. Cette argile se trouve, recouverte seulement par la terre végétale et par une glaise rougeâtre, à Manerbe, au Pré-d'Auge, à la Boissière, à Courtonne, etc.; elle est blanche, jaune, rouge, violette ou verte. Elle n'offre, dit-on, aucun débris d'êtres organisés; mais elle renferme des *silex blonds* qui y sont disséminés irrégulièrement: leur quantité est tellement considérable dans

(1) On ne se sert de cette expression que comme d'une abréviation.

certaines parties, comme à la Boissière et à Courtonne, qu'on les exploite pour la réparation des chemins.

Ce terrain fournit, dans la portion du territoire du Pré-d'Auge qui est au nord de la grande route de Caen à Paris, ainsi que dans quelques endroits de celui de Manerbe, une argile plastique blanche ou jaune qui alimente beaucoup de petites fabriques de poteries grossières, établies sur les lieux. La blanche est souvent marbrée de rouge, et sert à la confection d'une poterie qui reçoit un vernis vert ; la jaune est employée à faire différentes espèces de vases auxquels on laisse la couleur naturelle de la terre, qui est grise après sa cuisson.

On extrait dans la portion opposée du territoire du Pré-d'Auge, une argile à foulon verte ou blanchâtre, dont on fait usage à Lisieux pour dégraisser les étoffes de laine. Les manufactures de cette ville tirent encore une argile semblable de Courtonne, sur les confins du département du Calvados et de celui de l'Eure.

M. Simon, ingénieur en chef du cadastre, a rapporté de Cerqueux et de Meulles, canton d'Orbec, *des silex blonds globiformes*, renfermant *des noyaux*, les uns fixes et les autres mobiles, qu'on y rencontre assez abondamment

à la surface du sol, parmi d'autres silex informes de même nature. Il est probable que les uns et les autres appartiennent aussi à la formation d'argile qu'on vient d'indiquer, et qui paraît supérieure à la craie qui l'environne de tous côtés, mais à des niveaux moins élevés que celui qu'elle occupe.

Carrières d'argile plastique du Pré-d'Auge.

1°. Terre végétale, environ	0m	50
2°. Glaise rougeâtre	1 à 5	0
3°. Argile plastique blanche ou jaune, épaisseur moyenne	1	32
4°. Argile verte grossière, espèce de terre à foulon de mauvaise qualité.		

Carrières d'argile à foulon de la même commune.

1°. Terre végétale, environ	0	40
2°. Glaise rougeâtre, épaisseur moyenne	2	0
3°. Argile smectique, d'un vert blanchâtre, achevant de blanchir par l'exposition au soleil et à la pluie, environ	1	30
4°. Argile smectique verte, environ	1	30
5°. Sable.		
6°. Marne ?		

Carrières de silex de la Boissière.

1°. Terre végétale, environ	0	35
2°. Glaise rougeâtre	1 à 2	0
3°. Argile plastique, mélangée de beaucoup de silex, environ	5	0
4°. Argile verte grossière.		

10°. GRÈS SUPÉRIEUR A LA CRAIE. MM. de Magneville et Pattu ont reconnu sur les coteaux qui sont au levant et au couchant d'Orbec, ainsi que dans la commune de Friardel, l'existence d'un *grès blanc sans coquilles*, dont les couches horizontales et peu suivies sont ordinairement séparées par des lits minces d'argile plastique. Le même a encore été trouvé depuis dans le bois de Neuville, près de Livarot.

Cette roche présente deux variétés : la première, qui est très-dure, repose assez souvent sur les bancs d'un poudingue formé de silex semblables à ceux de la craie qu'il recouvre, et qui sont réunis par un ciment de grès ; le même poudingue se montre quelquefois seul à la surface du sol, et il paraît former en général, surtout sur les coteaux voisins de la ville d'Orbec, la masse principale du terrain auquel il appartient ; la deuxième, qui est assez tendre, ne laisse apercevoir au-dessous d'elle que des dépôts siliceux provenant de la désagrégation de quelques-unes de ses couches.

Le grès de cette formation s'exploite, pour faire des pavés, à Saint-Laurent-des-Grès, dans le département de l'Eure ; et à Boscrenoult, dans celui de l'Orne.

11°. ALLUVIONS. La plage, dans le dépar-

tement du Calvados, est couverte de *cailloux roulés* de différentes natures. On y voit, de plus, ainsi qu'à l'embouchure des rivières qui se jettent dans la mer, des dépôts d'un sable silicéo-calcaire, appelé *tangue* dans le pays, et qui est employé comme engrais par les cultivateurs. On y remarque aussi, mais dans quelques endroits seulement, une espèce de *poudingue*, qui paraît être de formation très-récente. Dans l'arrondissement de Bayeux, elle offre des blocs, souvent assez considérables, d'un *tuf calcaire* déposé par les eaux qui sortent des falaises. On y trouve encore de la *tourbe* et des *pyrites*, qui servent à alimenter la fabrique d'acides et de sels minéraux d'Honfleur, lorsqu'elle est en activité ; elle laisse apercevoir, en face de Bernières, lorsque la marée est basse, des *troncs d'arbres*, qu'on regarde comme les restes d'une ancienne forêt, dont le sol a été envahi par la mer ; enfin, les rochers situés entre Beuzeval et Villers-sur-Mer, et auxquels on a donné le nom de *Vaches noires*, ne sont, suivant toute apparence, que des masses détachées des falaises voisines, ou restées sur place, lors de leur destruction par les eaux. C'est dans la dernière de ces communes que l'on a trouvé les quatre palettes *d'une dent d'éléphant*

d'Asie, qui sont dans le cabinet de la ville de Caen.

Le fond de toutes les vallées présente des couches de *sable*, d'*argile*, et autres débris des terrains dans lesquels elles sont creusées, ou qui y ont été charriés, des terrains plus éloignés, par les eaux auxquelles elles donnent écoulement. Dans quelques localités, ces débris sont encore reconnaissables ; et, pour en citer un exemple, on voit aux Cerisiers, près de Bénouville, sur la rive gauche de l'Orne, une couche qui n'est formée que de cailloux peu arrondis, provenant du terrain de transition qui occupe une portion du sol du département.

Dans beaucoup de parties, plus ou moins élevées, une couche d'*argile ferrugineuse*, mélangée de *silex blonds*, recouvre la craie sur la rive droite de la Dive, tandis que, sur la rive gauche de la même rivière, le terrain de transport ne présente que des *fragments de roches* appartenant au terrain intermédiaire du Cotentin (1) : je dois ajouter cependant que, sur quelques points de la formation oolithique, comme aux Moutiers, à Croisilles, à Curcy, etc., on trouve à la surface du sol une couche d'*argile rougeâtre*, mélangée aussi de *silex*

(1) Annales des sciences naturelles, page 302.

blonds, qui a un grand rapport avec celle que l'on vient de citer.

La *tourbe* s'exploite dans les environs de Troarn, à Sicqueville et sur les bords de la petite rivière de Provence. On en a extrait anciennement à Juaye et à Saint-Amator, arrondissement de Bayeux, et il s'en trouve également dans quelques autres parties du Calvados où il existe des prairies marécageuses.

Ce département possède aussi plusieurs sources d'*eaux minérales*; mais je crois inutile d'en donner la liste ici, attendu qu'elle a déjà été imprimée dans différents ouvrages.

Je n'ai pas la prétention de faire connaître, par ce résumé très-succinct, tout ce que renferment de remarquable les terrains du Calvados; mon intention est seulement de donner une idée de leur ensemble, afin de faciliter l'étude particulière de leurs diverses formations, et d'offrir un moyen simple et commode de classer les échantillons des roches qui les composent, dans les cabinets où ils ont été déposés.

EXAMEN

GÉOGNOSTIQUE DES BUTTES QUI SÉPARENT LA PLAINE DE CAEN DE LA VALLÉE DE LA DIVE ;

PAR M. DE MAGNEVILLE.

MESSIEURS,

AVANT de vous entretenir des recherches que j'ai faites sur une portion du département qui n'a point encore été observée jusqu'ici, qu'il me soit permis de vous présenter quelques réflexions qui se rattachent à mon sujet.

L'étude de la nature est pour l'homme d'un puissant intérêt par les jouissances pures et douces qu'elle lui procure, et par la grande influence qu'elle a sur la gloire et la prospérité des nations civilisées. Fontenelle, Buffon et d'autres écrivains illustres plus modernes ont répandu, par la brillante clarté de leurs ouvrages, le goût pour les sciences naturelles. De savants professeurs ont ensuite applani les difficultés des

études par des méthodes plus simples et plus sûres. Nous connaissons les monuments que les Linné, les Werner, les Haüy, les Cuvier ont élevés aux sciences naturelles. Chacun peut encore y ajouter des matériaux pour en accroître l'étendue et la majesté, et pour soulever le voile qui cache encore de grandes vérités.

L'Académie a senti quelles ressources pouvait offrir dans cette circonstance notre département, où la nature est si riche et si variée, et où les sciences ont été dans tous les temps cultivées avec succès. Sur la proposition de M. Hébert, son secrétaire, elle nomma dans sa séance du mois de décembre 1817, une commission chargée de recueillir les objets d'histoire naturelle du département. Vous n'avez point oublié, Messieurs, que vous aviez alors pour président M. le comte de Montlivault, que nous avons le bonheur de compter toujours parmi les membres résidants de cette compagnie. Cet administrateur éclairé entoura de sa protection la nouvelle commission, et la signala à MM. les sous-préfets et les maires du département, pour correspondre avec elle sur ce qui faisait l'objet de ses recherches.

M. le comte de Vendeuvre, que nous voyons avec un vif regret présider pour la dernière

fois nos séances, mais avec lequel tous nos liens académiques ne sont point rompus, puisqu'il restera toujours associé à nos travaux, comme il le sera toujours à nos plus doux souvenirs. M. de Vendeuvre, dis-je, conçut avec sa sagacité ordinaire tous les avantages que la ville de Caen retirerait d'un cabinet d'histoire naturelle, formé par tous les habitants du Calvados; c'était un établissement nouveau à ajouter à la la bibliothèque, au musée, au jardin botanique. Le conseil municipal, toujours disposé à concourir avec M. le maire à tout ce qui est utile à son pays et honorable pour la ville, vota les fonds nécessaires pour l'établissement du nouveau musée, où bientôt chacun est venu déposer des objets qui, sans cela, fussent restés isolés ou ignorés et perdus pour la science. Mais il fallait les ranger pour les présenter aux savants et aux élèves dans un ordre méthodique. M. Herault, ingénieur en chef des mines, vint sur ses entre-faites participer à nos travaux, nous éclairer de ses lumières et nous faire connaître les richesses minérales de ce pays inconnu jusqu'alors aux géologues, et dont la variété des terrains présente une source féconde pour la géognosie. Cette science, dont Werner a posé les premières bases et dont l'intérêt qu'elle inspire est puissam-

ment accru lorsqu'on considère qu'elle est l'histoire du globe la plus imposante et la plus certaine, offre en effet dans le passé un spectacle qui accable l'intelligence, devant qui toutes les histoires proprement dites sont à peine aperçues. Elle nous montre que des catastrophes effrayantes et générales ont changé la surface de la terre; que de longues chaînes de montagnes élevées au-dessus des mers ont été formées de débris; que des plantes, des madrépores, des coquilles, des ossements y ont été renfermés pour constater ces changements et donner un livre éternel, où sont gravés des faits éclatants et toujours incompréhensibles.

Lorsqu'un jour la géognosie sera sortie de l'enfance où elle est encore; lorsque les savants auront, par de nouveaux efforts, trouvé les véritables lois et les époques relatives des formations; lorsqu'ils auront présenté avec art des doctrines exemptes d'exceptions et d'obscurités, les orateurs sacrés viendront y puiser, comme dans l'astronomie, des motifs de s'humilier devant la puissance du Créateur. Mais de longs travaux doivent précéder cette époque désirée. Beaucoup de connaissances sont acquises; de plus grandes restent à acquérir, et nous devons, dans le cercle où nous sommes ren-

fermés, répondre à l'appel que nous font les savants.

Telle est, Messieurs, la courte digression dans laquelle j'ai cru devoir entrer, et je reviens au sujet que je me suis proposé de traiter.

Les buttes qui séparent la plaine de Caen de la vallée de la Dive ont leur direction du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elles s'étendent depuis la butte de Canon jusqu'à celle de Sallenelles, à peu de distance de l'embouchure de la rivière d'Orne : elles comprennent les coteaux de Bavent, de Troarn, d'Argences, d'Airan, qui étaient les crus les plus réputés du pays pour leurs vins, et notamment celui d'Airan ; mais cette culture est abandonnée depuis plusieurs siècles, et on n'en trouve plus de vestiges qu'à Argences : les routes de Pont-l'Evêque et de Paris les traversent dans leur plus grande largeur. La première depuis la butte de Troarn jusqu'à St.-Samson ; la seconde, depuis Moult jusqu'à Méry-Corbon. Elles forment entre les communes de Janville et de Rupières, une gorge qui donne passage aux rivières de Semillon et de Muance, qui après avoir parcouru une partie de la plaine de Caen, vont se jetter dans la rivière de Dive.

Depuis long-temps j'avais remarqué avec M. Herault, qu'à la roche de Sallenelles le calcaire à polypiers était recouvert par un autre calcaire. Nous l'avions trouvé encore à la butte de St.-Samsom; mais ne pouvant l'étudier pour le moment, nous convinmes de le désigner sous le nom de calcaire du Pays-d'Auge.

En parcourant cette chaîne de buttes, j'ai été frappé de la différence qui existait entre les galets roulés répandus à leur surface, et ceux qu'on rencontre sur les autres terrains. Je supposai dès-lors que ces buttes pouvaient appartenir à une formation étrangère à celles que j'avais déjà observées jusqu'à présent; c'est ce qu'un examen plus approfondi m'a confirmé. Elles reposent sur le calcaire à polypiers, depuis Sallenelles jusqu'à la route de Pont-l'Evêque, et peut-être au-delà. On en trouve la preuve dans les carrières ouvertes, dans ce calcaire, immédiatement au pied de ces buttes, à Sallenelle, à Ranville, à Herouvilette et à Sanerville; mais depuis Argences jusqu'à Canon elles reposent sur le calcaire de Caen. Les carrières ouvertes dans la partie basse de cette seconde commune et dans celles environnantes, sont toutes de ce dernier calcaire. M. Herault l'a

retrouvé à Méry-Corbon, du côté de la vallée de la Dive.

Ces buttes sont formées par des assises de pierre calcaire, alternant avec des couches de glaise plus ou moins épaisses, mais toujours plus puissantes que la pierre.

Cette dernière est dure, d'un grain fin, compacte, à cassure quelquefois un peu conchoïde. Elle présente de petits cristaux et quelquefois des veines spathiques. Sa couleur est d'un blanc sale tirant sur le gris jaunâtre. On y remarque des petits points noirs, disséminés irrégulièrement, et quelquefois de petites masses de minerai de fer. Elle renferme une très-grande quantité de coquilles fossiles, souvent transformées en spath calcaire. Presque toutes les térébratules du calcaire à polypiers s'y retrouvent en très-grande abondance. Les ammonites, les nautiles, les plagiostomes y sont moins nombreux. Je n'y ai point trouvé d'oolithes, ni aucuns vestiges de polypiers.

Cette pierre est trop brute et trop difficile à tailler pour être employée avec succès aux constructions ; d'ailleurs elle ne résiste point à l'action de la gelée. On la cuit à Troarn pour la convertir en chaux, parce que la tourbe qui

sert de combustible, se trouve abondamment dans le voisinage.

Je n'ai pu distinguer dans toutes ces buttes que cinq assises de pierres, séparées les unes des autres par des couches de glaise. Il n'y en a que trois à la roche de Sallenelles, parce que cette falaise est peu élevée; mais à Bréville et à St.-Samsom les cinq assises sont bien apparentes. Dans la côte de Canon on reconnaît la présence de la pierre dans les fossés qui bordent la route de Falaise à Croissanville, mais on ne peut déterminer le nombre de ses assises.

La glaise qui sépare et recouvre la pierre est le plus souvent jaunâtre, quelquefois marbrée de bleu. A la butte de Troarn elle est entièrement bleue. On l'emploie pour faire de la tuile et de la brique de très-bonne qualité.

Elle contient, comme la pierre, beaucoup de térébratules, et notamment une petite huître qui est très-abondante dans le coteau d'Argences. M. Deslongchamps l'a nommée *ostrea minima*. Elle pourrait bien être un des fossiles caractéristiques de cette formation.

M. le vicomte de Chaumontel m'a remis, pour le cabinet de la ville, un os et deux morceaux

de bois trouvés dans la glaise bleue de la butte de Troarn. L'os est une omoplate qui probablement a appartenu à quelque reptile. Le bois est passé à l'état de jayet. Quantité de valves de *l'ostrea-minima* sont fixées dessus, et il est recouvert dans beaucoup d'endroits par du fer sulfuré cristallisé.

Toutes ces buttes sont terminées par une couche de glaise fort épaisse, sur laquelle sont déposés quantité de galets roulés. Ce sont en général des silex dont la pâte et la couleur sont absolument semblables à ceux de la craie; mais ils sont petits, très-usés et très-arrondis. J'ai trouvé parmi, des polypiers passés à l'état siliceux, qui sont très-reconnaissables et paraissent provenir du terrain crayeux.

Ces glaises et ces pierres alternant ensemble doivent appartenir à une formation supérieure au calcaire à polypiers, sur lequel elle repose à Sallenelles, à Bréville, etc. On ne peut la confondre par conséquent avec certains bancs de la formation inférieure au calcaire de Caen avec lesquels elle a quelque ressemblance.

Cette formation, qui atteint une hauteur de près de cent pieds, est trop puissante pour

n'être que locale ; mais sa position géognostique la rattache aux marnes argileuses que M. Constant Provost indique aux falaises de Honfleur et du cap de la Hève.

MÉMOIRE

SUR UN NOUVEAU GENRE DE POLYPIER FOSSILE, LU DANS LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1822;

PAR M. LE SAUVAGE.

PARMI les polypiers fossiles que recèle le sol du département du Calvados, et dont nous devons la connaissance aux recherches et aux travaux de MM. de Magneville et Lamouroux, il existe une espèce qui a été rapportée, par le dernier, au genre astrée, sous le nom d'*Astrea dendroidea* (*Lamx. Exposit. méth. des genres de l'ordre des polypiers*, etc. Suppl. p. 85, pl. 78, f. 6).

M. Lamouroux a fait la description de ce polypier, d'après un fragment assez informe de quelques centimètres de hauteur, et cependant il a très-judicieusement reconnu qu'il n'était pas encroûtant, qu'il *formait une masse de même nature*, et qu'il s'éloignait, par la

forme, de toutes les espèces du genre auquel il l'a rapporté.

J'ai rencontré, dans le calcaire à polypiers de la falaise de Bénerville, un fragment considérable de ce beau fossile, qui n'était lui-même qu'une faible partie d'une masse plus volumineuse de plusieurs pieds de hauteur. Il m'a été facile alors de reconnaître qu'il présentait des caractères bien tranchés, que M. Lamouroux n'avait pu saisir dans le fragment qu'il avait en sa possession, et qui devaient l'éloigner du genre *Astrea*.

Cette singulière production est formée d'un faisceau considérable de tiges rameuses, simplement contiguës, de 10 à 15 lignes de diamètre, et présentant sur toute leur longueur une suite assez régulière de dilatations arrondies et de rétrécissements circulaires. Les rameaux sont terminés en pointes mousses à des hauteurs inégales, et toute leur surface est couverte d'étoiles lamelleuses, arrondies, contiguës et presque superficielles. Si on examine la coupe transversale d'une tige, on voit que son intérieur est formé de lames nombreuses, qui laissent entre elles des espaces anguleux, et affectent la forme étoilée. La coupe longitudinale laisse apercevoir une suite de cavités quelquefois assez

régulièrement espacées, ce qui semblerait indiquer que l'intérieur des rameaux était cloisonné; mais ces cavités paraissent être dues, au moins en grande partie, à une sorte de retrait résultant d'une cristallisation confuse du calcaire d'organisation.

Ce calcaire offre une couleur rouge sombre qui contraste avec la blancheur de celui qui encroûte la masse. D'après la belle conservation d'un polypier d'une taille si prodigieuse, on doit être porté à croire qu'il n'a subi aucun déplacement, et qu'il aura été saisi par la matière calcaire qui l'entoure, dans le lieu qui l'avait vu naître.

La disposition de ses étoiles, répandues sur toute la surface extérieure, l'éloigne de l'ordre des Astrées, ainsi caractérisé par M. Lamouroux : *Étoiles ou cellules circonscrites, placées à la surface supérieure du polypier*. Cette seule particularité doit empêcher qu'on le maintienne dans le genre *Astrea*, qui est rangé dans l'ordre du même nom, quand il ne serait pas suffisamment distinct des espèces qui composent ce genre par sa disposition en rameaux fasciculés.

Il doit trouver sa place naturelle dans l'ordre des Madréporées, ainsi défini : *Étoiles ou*

cellules circonscrites, *répandues sur toutes les surfaces libres du polypier* ; et être mis en tête de cet ordre avant le genre Porite, dont il est bien distinct par la forme unie et arrondie de ses étoiles, ce dernier ayant les lames des étoiles *filamenteuses*, *acérées ou cuspidées* (*Lamk. Anim. sans vert.*, tom. II, p. 267).

D'après ces considérations, j'ai pensé qu'il convenait de faire un genre nouveau pour ce polypier, et je me propose de lui donner le nom de *Thamnasteria*, mot qui signifie *buisson à rameaux pressés, couvert d'étoiles ;* ses caractères peuvent être ainsi établis :

THAMNASTERIA. Polypier pierreux, rameux ; surface des rameaux couverte d'étoiles lamelleuses, sessiles, à lames linéaires arrondies.

Ses caractères spécifiques seront :

TH. DE LAMOUROUX (1) (Le Sauvage). *Astrea dendroidea.* (*Lamx.*)

Polypier fossile, gigantesque, rameux, fasciculé ; à renflements et rétrécissements cir-

(1) J'ai dédié ce polypier à M. Lamouroux, dont le nom est lié à d'importantes découvertes en histoire naturelle, et qui a jeté un grand jour sur l'histoire des polypiers dans deux ouvrages qu'il a publiés sur cette partie intéressante des êtres organisés.

culaires et alternatifs ; à étoiles arrondies, superficielles ou peu profondes.

TH. LAMOUROUXII, *Fossilis*, *ramosa*, *fasciculata ; dilatationibus et contractionibus circularibus*, *alternis ; stellis rotundis*, *subplanis*.

Terrain à polypiers des environ de Caen (Lamx.), falaise de Bénerville (Calvados).

DISSERTATION

SUR L'HYDRO - SULFATE SULFURÉ D'AMMONIAQUE.

PAR M. LOUIS BACON.

(Lu dans la séance du 17 juin 1823.)

I. L'HYDRO - SULFATE sulfuré d'ammoniaque formé, comme son nom l'indique, par la combinaison du soufre, de l'acide hydro-sulfurique et de l'ammoniaque, est le produit de la distillation du sel ammoniac avec la chaux et le soufre. Ce sel est un des plus remarquables sous le rapport des élémens qui entrent dans sa composition, aussi bien que par la propriété qu'il présente seul, entre tous les sels à l'état solide, de répandre des vapeurs à l'air.

II. Il a été absolument inconnu aux anciens. Robert Boyle, savant médecin, physicien et chimiste, qui vivait à la fin du XVIIe. siècle, paraît en avoir parlé le premier. Béguin (*Tirocinium chemicum*), Frédéric Hoffmann dans

l'hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque.

VIII. Si l'on fractionne les produits liquides, on remarque qu'ils présentent entre eux des différences remarquables. Le premier est jaune, d'une odeur vive, ammoniacale ; il répand des vapeurs à l'air ; le second, de couleur rouge orange, a une odeur moins vive ; il est moins ammoniacal, il n'est point fumant ; le troisième, d'une couleur rouge intense, est également privé de cette propriété.

Ces trois produits étant réunis, constituent ce que l'on connaît sous le nom de liqueur fumante de Boyle.

IX. L'eau du premier flacon est saturée d'ammoniaque ; elle contient également un peu d'hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque qu'elle a entraîné avec elle.

X. Le résidu de la distillation ne forme qu'une masse ; sa couleur est grise à la partie supérieure, et blanche en dessous : il attire l'humidité de l'air.

XI. Voici comment, dit le savant professeur Orfila, on peut concevoir les phénomènes de cette opération. L'acide hydro-sulfurique qui compose en majeure partie la liqueur fumante de Boyle paraît s'être formé aux dépens de

[illegible]

l'hydrogène de l'acide hydro-chlorique de l'hydrochlorate d'ammoniaque qui s'est décomposé. La chaux décompose l'hydrochlorate d'ammoniaque, met l'ammoniaque à nu, et se transforme en hydrochlorate de chaux ; l'acide hydrochlorique et une portion de chaux (oxide de calcium) sont décomposés, le soufre qui fait partie du mélange s'empare, d'une part, de l'hydrogène de l'acide pour former de l'acide hydro-sulfurique qui s'unit avec l'ammoniaque ; il se combine d'une autre part avec l'oxigène de l'oxide de calcium pour donner naissance à l'acide sulfureux ou à de l'acide sulfurique ; le chlore et le calcium s'unissent et constituent le chlorure qui forme la majeure partie du résidu ; enfin, une autre portion de soufre se porte sur de la chaux non-décomposée et la transforme en sulfure de chaux.

XII. Les produits liquides, diffèrent entre eux, comme je l'ai dit ci-dessus, et par la couleur et par l'alcalinité et sur-tout par la propriété de répandre des vapeurs blanches à l'air. La liqueur qui résulte du mélange de ces trois produits présente cette dernière propriété. Il s'ensuit de là qu'elle paraît appartenir particulièrement au premier produit, c'est-à-dire à celui

qui est le moins chargé en couleur et qui est le plus ammoniacal et le moins sulfuré, puisqu'elle disparaît à mesure que l'opération avance, à mesure que le liquide devient moins ammoniacal et plus sulfuré. S'il en est ainsi, la liqueur fumante de Boyle doit perdre sa propriété de fumer à l'air en y ajoutant du soufre, et c'est aussi ce qui arrive : la liqueur acquiert une couleur rouge intense.

XIII. M. le professeur Thénard, dans son *traité de chimie*, M. Orfila (*Elémens de chimie médicale*), disent qu'il faut agiter le liquide que l'on obtient avec du soufre en poudre pour avoir la liqueur fumante de Boyle; d'un autre côté, Berthollet, les savants rédacteurs du *Codex medicamentarius* (Paris, ann. 1818), M. Vauquelin, dans son beau mémoire sur les sulfures alcalins, gardent le plus profond silence à cet égard. Quant à moi, s'il m'est permis d'émettre mon opinion après celle des célèbres chimistes que je viens de citer, je pense que, quoiqu'il soit bien connu que la liqueur fumante de Boyle ait la propriété de dissoudre le soufre, je pense, dis-je, que l'addition de ce corps est nuisible à cette préparation, puisqu'elle lui fait perdre sa propriété la plus remarquable,

celle de fumer à l'air ; cependant cela n'est vrai qu'autant qu'elle n'existe qu'à l'état liquide.

XIV. La liqueur fumante de Boyle dans l'état où elle a été obtenue par ce chimiste, et telle aussi que je l'ai obtenue moi-même, doit être, je crois, considérée comme un sous-hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque, ou plutôt comme un hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque non saturé de soufre ; elle est incristallisable, d'un jaune brun, d'une consistance huileuse, d'une saveur et d'une odeur fétides, désagréables ; mise en contact avec l'air, elle répand des vapeurs blanches très-épaisses.

XV. Si on la sature de soufre, elle passe à l'état d'hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque ; elle acquiert la propriété de cristalliser. A cet effet, on la conserve dans des flacons entièrement pleins, à une température de 8 à 10°. R ; les cristaux se forment ordinairement en peu de temps ; ce sel a pour caractères :

1°. Couleur jaune orange ;

2°. Odeur ammoniacale fétide ;

3°. Saveur âcre, piquante, désagréable ;

4°. Il cristallise en prismes à quatre pans terminés par un biseau ;

5°. Il est demi-transparent ;

6°. Il répand des vapeurs blanches à l'air ; il s'y humecte sans tomber en déliquescence, il y perd sa transparence et y prend l'aspect du soufre ; dans cet état il est décomposé ;

7°. Il est très-soluble dans l'eau ; ce dissolutum se décompose instantanément ;

8°. Il donne une poudre d'un jaune de soufre ;

9°. Les acides en précipitent du soufre et en dégagent de l'acide hydro-sulfurique ;

10°. La potasse en dégage de l'ammoniaque.

XVI. A l'état de liqueur fumante de Boyle, on emploie l'hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque comme réactif ; on s'en sert dans les manufactures de porcelaine pour changer et modifier les couleurs des oxides métalliques. En médecine, « on l'administre, dit Schwilgué, à « l'état liquide, et étendu dans de l'eau su- « crée..... Sa dose est d'une à plusieurs gouttes: « on ne doit l'augmenter qu'avec prudence. « L'action excitante de ce composé est très- « marquée; il produit facilement le vomissement. « On a vu quatre à cinq gouttes renouvelées « deux à trois fois par jour, occasionner un « malaise, des vertiges, diminuer la fréquence

« du pouls, etc. : on voit évidemment d'après « cela, combien son administration exige de « prudence. »

A l'état cristallin, l'hydro-sulfate sulfuré d'ammoniaque n'a point encore été employé.

son volume et sa vîtesse ne comportent qu'un seul cours ; elle n'en a jamais effectivement qu'un seul au-dessus et au-dessous de Caen. On doit donc regarder comme factice le bras qui passe par le pont St.-Pierre, ou celui qui passe par le pont de Vaucelles.

Une charte de Richard III, donnée en 1026, porte formellement que Caen était situé sur la rivière d'Orne. Alors le quartier de St.-Jean n'existait pas ; ce n'était qu'une prairie, et la ville était arrêtée à la dérivation actuelle qui passe par le pont St.-Jacques et par le pont St.-Pierre. M. Huet, que les expressions de la charte de Richard embarrassaient, veut qu'elles ne soient pas prises à la rigueur, et qu'ainsi on n'ait pu dire que la ville de Caen était sur l'Orne, quoiqu'elle fût sur l'Odon. M. l'abbé de La Rue, notre savant confrère, a soutenu que l'Orne, ou une partie au moins de cette rivière, passait par le pont St.-Pierre dans les Xe. et XIe. siècles ; et il s'appuye d'une charte du duc Robert, fils de Guillaume, dans laquelle on lit :

« Je donne à Ste.-Trinité et à ma sœur « tout le Vaugueux, toutes les maisons jus- « qu'au mur de la ville, et jusqu'à la rivière « du *petit Orne*. »

Les eaux de l'Orne ont donc, selon les chartes, suivi en totalité ou en partie, depuis un temps immémorial, le lit sur lequel le pont Saint-Pierre est placé, et il y a eu ainsi jadis une dérivation naturelle qui tombait dans ce lit; mais elle avait été la rivière d'Orne toute entière, puisqu'elle n'avoit pu en être un bras seulement, suivant les remarques précédentes; et c'est évidemment elle qui avait permis aux bâtiments « de porter, dans un bassin creusé « dans les jardins de l'abbaye de Saint-Etienne, « les provisions des moines, et les marchan- « dises des vassaux de leur bourg (1). » Cette conclusion est appuyée par une observation remarquable : il est impossible que Caen ait été situé jamais sur l'Odon seul; on ne croira pas que les premiers habitants de cette ville se soient placés sur un simple ruisseau comme l'Odon, quand ils pouvaient trouver l'Orne à Calix. « Le terrain du château et les coteaux « de la colline sur laquelle cette citadelle fut « construite, dit M. l'abbé de La Rue, furent, « selon nous, le lieu où se fixèrent les pre- « miers habitants de Caen : les Saxons ne

(1) Essais historiques de M. l'abbé de La Rue, tome II, page 55.

« s'établissaient jamais que sur des hauteurs ou
« sur le bord des rivières, comme l'atteste la
« chronique saxone, ou comme l'a très-bien
« prouvé Pinkerton. »

Nous voyons, d'un autre côté, que dès 1006 la douane et par conséquent le commerce de Caen étaient considérables, puisque Richard III donna dans la même année à l'abbaye de Fécamp, la dîme des revenus de cette douane. Comment alors les navires auraient-ils pu arriver dans la ville de Caen, si elle n'avait eu que l'Odon, dont le lit n'a pas naturellement plus de quinze pieds de largeur, et qui ne pourrait ainsi recevoir des bâtiments capables de tenir la mer ?

Dirait-on, pour ne pas abandonner l'opinion de M. Huet, repoussée avec raison par M. l'abbé de La Rue, que le lit de l'Odon a été élargi à bras, afin de donner à ces bâtiments l'espace nécessaire pour se croiser et se retourner ? Mais l'expérience a suffisamment appris maintenant que quand on veut donner imprudemment au lit de l'Odon à Caen une largeur plus grande que celle qui peut être conservée par le courant des eaux douces, la vase que la mer apporte en abondance en été, est déposée dans les endroits où ce courant ne peut

alors s'étendre ; qu'elle s'y affermit et qu'elle résiste ensuite aux crues et aux *crétines* de l'hiver. Ce n'est qu'en rétrécissant par des épis le canal de Saint-Pierre qu'on est parvenu à faire disparaître les amas énormes de vase dont le pied du quai était encombré, à cause de l'excessive largeur donnée à ce canal. Voilà des faits que nous avons tous observés, et qui condamnent pour jamais les larges canaux, les pièces d'eau, que des vues peu mûries feraient proposer pour l'embellissement de Caen (1). Il aurait donc fallu faire des curages annuels et très-dispendieux, du temps de Richard III, pour conserver le port de Caen, si les eaux de l'Orne ne l'eussent pas traversé ; mais un travail si opiniâtre n'aurait pas été admis de nos jours, à plus forte raison dans le dixième siècle.

On pourrait soupçonner encore que quelque prince aurait, avant Richard III, creusé la dérivation qui part de la chaussée du moulin de Montaigu pour la faire servir à nétoyer le port de Caen. Mais on perfectionne un port, on ne le crée pas : Caen a dû être fondé dans un

(1) Il faudrait excepter pourtant le cas où la mer qui charrie la vase serait arrêtée près de l'embouchure de la rivière par un barrage éclusé.

endroit où les vaisseaux pouvaient arriver sans que l'homme y eût construit aucun ouvrage ; les premiers magasins que l'on pouvait faire avec facilité ont dû devenir le germe de cette ville ; et nous répéterons que si elle n'avait eu que l'Odon, les marins auraient placé sous Calix le port dont ils avaient besoin.

Mais si l'on examine le coude brusque que l'Orne fait à Montaigu, on verra qu'il n'est pas naturel : la rive gauche qui n'est composée que d'alluvions n'a certainement pas assez de consistance pour résister au ricochet du courant ; ce n'est qu'en la fortifiant par un revêtement de moellon qu'on l'a garantie jusqu'à ce jour contre les dégradations. Les autres coudes qui sont aussi fermés, sont produits par des terrains pierreux plus capables de résister à la corrosion de l'eau agitée ; et ceux qu'on remarque dans les prairies autour de Caen, parmi les alluvions, sont autrement ménagés et arrondis.

Mais pourquoi les moulins de Montaigu, dont la construction remonte au Xe. siècle, ont-ils été placés dans un endroit isolé, au-dessus de Caen, au lieu de l'être entre cette ville et Vaucelles, près de la route qui traversait la vallée ? En se trouvant ainsi éloignés, ils rendaient le transport des grains et des farines plus

dispendieux, et comme ils appartenaient aux seigneurs de Vaucelles, ils auraient pu être mis plus bas. Ces remarques font penser qu'ils ont été construits aussi près qu'il se pouvait du coude que l'Orne faisait à Montaigu pour gagner l'ancien Caen, et que l'on a ouvert, au pied même du coteau de Vaucelles et jusqu'à la tour Massacre, où la rivière revenait aux coteaux de la rive droite, un canal direct pour l'écoulement des eaux qui sortaient des moulins. Le nombre de ces usines et l'eau qu'elles employaient s'étant accrus successivement, le canal a dû s'élargir peu à peu, puisqu'un de ses bords était dans le terrain de la prairie. Sur ces entrefaites, les habitants de Caen retrécissaient le lit véritable de la rivière, par les murs et les bâtiments qu'ils construisaient sur les bords, et ils finirent par faire donner au cours unique des eaux, qui passait anciennement tout entier par le pont Saint-Pierre, le nom de petit Orne. Le rétrécissement dont nous nous appuyons n'est pas douteux, ce n'est point une conjecture, puisque, suivant M. l'abbé de La Rue, Louis XI étant à la Délivrande au mois d'août 1473, permit aux trésoriers de Saint-Pierre de prendre sur les murs de la ville et même sur la rivière, le terrain nécessaire à la

construction du rond-point de cette église. Cette permission prouve évidemment que le lit du petit Orne était autrefois beaucoup plus large qu'il ne l'est aujourd'hui : un fait remarquable vient appuyer toutes nos conjectures.

Si le lit principal de l'Orne a toujours longé le grand Cours, le barrage ou la chaussée en pierre qu'on y a construit au-dessus du moulin, pour exhausser les eaux et produire la chûte nécessaire au mouvement des roues, doit descendre jusqu'au fond. Mais plusieurs coupures qu'on a faites à travers cette chaussée en 1733, pour le jugement d'un grand procès, apprennent positivement qu'elle n'y descend pas, et qu'elle repose sur un grand bourrelet de terre glaise solide dont le dessus est de neuf pieds plus élevé que le fond du lit, le long du grand Cours et devant la prairie dépendante de la ferme de la Motte. On ne dira pas sans doute que le barrage a été commencé avec de la terre et fini avec de la pierre : les courants auraient rendu ce travail impossible ; ils auraient entraîné la terre après l'avoir délayée, ou bien la pierre n'ayant été posée que sur de la boue claire, se serait enfoncée jusqu'au terrain solide. Mais avec un nouveau canal creusé le long du coteau de Vaucelles,

le bourrelet de glaise s'explique : on l'aura ménagé dans les fouilles faites à sec pour toutes les parties des moulins, et l'on n'aura été obligé d'employer de la pierre que pour la partie du barrage qui devait résister à la chute des eaux. Les travaux étant finis, on aura rompu la digue naturelle qu'on avait laissée entre la rivière et le nouveau canal, et les eaux auront ainsi trouvé la chaussée toute construite.

Une autre remarque va frapper encore davantage. Lorsqu'il a fallu barrer la rivière d'Orne pour la soulever et la faire passer par le nouveau canal, on a dû faire à travers le lit une chaussée à pierres sèches *ou bloc sur bloc*, comme celle de tous les moulins supérieurs ; et il faut la chercher devant le pont des Prés, sur le bord actuel de la rivière : elle doit être composée de grosses pierres ; elle doit avoir environ cent pieds de longueur, qui sont la largeur ordinaire du même lit, et quinze ou dix-huit pieds de largeur au sommet, et se trouver aussi élevée que la prairie ; elle doit enfin être perpendiculaire à l'ancienne direction du courant. Eh bien ! cette chaussée existe, on en voit très-distinctement les traces, et il est impossible qu'elle ne donne pas toute la conviction qu'on peut désirer.

Nous ajouterons que les anciennes limites de la paroisse de Vaucelles, peuvent prouver aussi qu'un nouveau lit a été donné à l'Orne, au pied du coteau de ce faubourg. Elles s'étendaient jusqu'à la rue Frémentel et jusqu'auprès de l'antique chapelle de Saint-Gratien, qui probablement avait été bâtie pour les fixer ; mais il semble qu'elles auraient été naturellement arrêtées à la rivière, si elle avait toujours eu la direction qu'elle a aujourd'hui : les grandes rivières partagent toujours les territoires ; on ne doit admettre d'exception que quand on en connaît parfaitement les motifs.

Nous avons supposé que la dérivation de l'Orne qui part de la chaussée de Montaigu, suivait l'ancien lit de cette rivière dans la prairie ; mais nous n'oserions assurer que dans des temps reculés, il *n'allât* pas gagner par un grand repli l'abbaye de Saint-Etienne, et qu'il ne revint pas ensuite au pont aux Vaches. Il faudrait admettre nécessairement cette direction, pour croire que sous le duc Guillaume, les navires remontaient jusqu'à l'abbaye, suivant ce que les historiens rapportent ; ou bien il faudrait regretter que la mer eût rempli par la vase qu'elle charrie en abondance, les canaux qu'on aurait imprudemment creusés ou élargis pour

étendre ainsi la navigation. On voit que notre opinion laisse encore beaucoup de recherches à faire, beaucoup de difficultés historiques à résoudre. On ne peut douter au surplus que les moulins de Montaigu ayant fait diminuer considérablement le volume et la force de l'eau dans la partie de l'ancien lit total de l'Orne qui est au-dessous du pont des Prés et qui passe par le pont Saint-Pierre, n'aient ensuite produit de grands dommages et de vifs mécontentements dans la ville. Les commerçants et surtout les marins durent se plaindre amèrement des dépôts de vase que la mer faisait dans le port, et qui arrêtaient la navigation. Le duc Robert, fils de Guillaume, prit un parti fort heureux : il conserva les moulins et leurs chutes d'eau qu'il n'aurait pu détruire sans blesser des droits acquis, ou sans perdre des biens créés, auxquels on attachait un grand prix sous le régime féodal; mais il construisit dans l'Orne, près des casernes, le barrage qu'on appelle *chaussée ferrée*; et il fit partir de cet ouvrage le canal qui prit son nom, et qui jetta sous le pont Saint-Jacques une partie des eaux sorties des moulins. C'est ainsi que le port de Caen a été maintenu dans son ancienne position.

Voilà, Messieurs, les observations que je me proposais de soumettre à votre jugement: elles pouvaient perfectionner la topographie de notre pays et l'histoire de Caen ; j'ai donc dû vous les présenter en vous priant de les recevoir avec indulgence.

ESSAI

SUR JACQUES DE MOLAY, DERNIER GRAND-MAITRE DE L'ORDRE DU TEMPLE;

PAR M. LABBEY-DE-LA-ROQUE,

(Lu à la séance du 24 janvier 1823.)

On aime à se persuader que les hommes sont toujours à la hauteur des places qu'ils occupent et des circonstances où l'histoire les fait agir: lorsque cette opinion se trouve être une erreur, il est difficile de nous en tirer parce qu'elle nous plaît; il faut que la triste vérité se présente avec un cortège de fortes preuves pour dissiper les nuages, et nous montrer distinctement un homme ordinaire, là où notre imagination nous figurait un héros. Cette réflexion nous semble surtout applicable au dernier grand-maître de l'ordre du Temple, Jacques de Molay: ce personnage a singulièrement grandi en traversant les cinq siècles qui le séparent de notre

âge. Vertot, il y a cent ans, sut, en lui prêtant son éloquence, nous intéresser à son sort : c'était un brillant mensonge qu'accrédita Voltaire et tous les écrivains de son école. Enfin, voilà Molay porté sur la scène tragique où il excite notre admiration : il y est couvert d'applaudissements, à l'égal des héros et des demi-dieux qui y règnent depuis deux mille ans. Quoiqu'il ne nous paraisse pas digne de ces honneurs, ce n'est pas une invective contre sa mémoire que nous voulons écrire : nous essayons seulement de présenter avec impartialité les principales circonstances de sa vie et de son procès, avec quelques anecdotes concernant ses mœurs et son caractère, afin que, connaissant mieux l'homme et la cause, on puisse enfin les mieux juger.

L'élévation de Guillaume de Beaujeu, gentilhomme du comté de Bourgogne, à la dignité de grand-maître du Temple, en 1273, aura pu décider la vocation de Jacques de Molay, son compatriote. Lui-même nous apprend que lorsqu'il passa en Syrie, Beaujeu entretenait soigneusement les trèves conclues avec les infidelles par le prince Edouard, peu avant son avènement, en 1272, au trône d'Angle-

terre ; que lui Molay, ainsi que ses jeunes confrères, murmurait de l'inaction qui en était la suite, parce qu'alors, sans expérience, il ne désirait, comme il est ordinaire à cet âge, que de voir des faits d'armes : d'où l'on peut induire avec quelque vraisemblance, qu'en 1275 il n'avait pas encore vu la guerre, et qu'en 1255 il n'était pas encore né. Voyez Du Puy, édition in-8°., p. 135. Pourvu dans la suite d'un riche prieuré, Molay se poussa à la cour de France, où il eut l'honneur de tenir sur les saints fonts de baptême Robert, fils du Roi, mort vers 1307, âgé d'onze à douze ans. *Ibidem*, p. 62. Il ne prévoyait pas alors qu'à cette cour, théâtre pour lui de succès si flatteurs, ce même roi, devenu son bourreau, le ferait périr, dix-huit ans après, par le plus affreux supplice.

En 1298, la place de grand-maître devient vacante : on se partage entre Hugues de Peyraud et Jacques de Molay. Peyraud, soutenu par les électeurs du Limousin et de l'Auvergne, avait l'avantage : le parti de Molay était plus faible. Que fait celui-ci ? Voyant son impuissance, il feint, devant Eudes de Grandisson et d'autres chevaliers des plus considérables, d'abdiquer ses prétentions, et déclare qu'il

votera pour Peyraud. Sur cette promesse, on lui confère l'office de grand-prieur, qu'on créait en cette circonstance pour gouverner jusqu'à la prochaine élection. Alors Molay, changeant de langage, se sert de son autorité et de son influence pour forcer l'assemblée à le nommer grand-maître. Voyez la déposition du chevalier de Fravaux, templier, dans Grouvelle, p. 400, et dans Moldenhauer, prozess gegen den orden der Tempelherren Hamburg, 1792.

N'écrivant pas la vie de Jacques de Molay, mais voulant seulement y recueillir les traits qui peuvent jetter quelque lumière sur ses mœurs et son caractère, jusqu'à présent fort mal jugés, je passe à l'année 1306, où, sur les ordres du pape, il vient de Chypre en France, suivi de soixante chevaliers, entre lesquels se trouvaient la plupart des grands-officiers de l'Ordre. Clément, à son arrivée, le consulte sur un plan de réunion des trois principales religions militaires fondées pour la Terre-Sainte, en une seule. On a, dans Baluze, vies des papes d'Avignon, tome 2, p. 180, le mémoire curieux et bien fait où Molay combat et rejette ce projet ; mais je ne vois rien à en conclure pour ses talents ni pour son caractère. L'affaire

était trop importante pour n'être pas délibérée en plein conseil, c'est-à-dire avec les meilleures têtes de l'ordre ; et le mémoire, acte officiel, aura été rédigé par une de ses meilleures plumes. Quant aux vues du pape qui proposait le projet, Grouvelle ne doute pas qu'elles ne fussent de sauver les templiers, en prévenant ainsi le coup qu'il savait être préparé contre eux par le roi de France. L'auteur de l'art de vérifier les dates semble y voir au contraire un piége tendu au G. M., un prétexte pour l'attirer en France, et le livrer à son ennemi ; mais un écrivain tel que Grouvelle, quand il lui échappe de dire du bien d'un pape, est plus croyable que le bénédictin janséniste, lorsque, fidelle aux principes de sa secte, et comme par habitude, il en dit du mal. Voyez Grouvelle, p. 160.

Les templiers, justement alarmés des accusations portées contre eux au pape par Philippe-le-Bel, prennent un parti qui pouvait les sauver, si leur ennemi eût été moins actif ou moins puissant. Le grand-maître et les principaux de l'ordre vont trouver le pape et le supplient d'informer sur les faits dont on les accuse, se soumettant aux peines de droit s'ils étaient trouvés coupables. Clément, par sa bulle du 23 août 1307, fait connaître au roi cette démarche,

ajoutant que, dans peu de jours, après avoir pris l'avis des cardinaux, il commencera l'enquête. Le roi, qui vit d'abord qu'elle servirait mal ses desseins, rompit les mesures du pape, et détruisit l'espoir qu'elles pouvaient raisonnablement donner aux accusés par le plus terrible coup d'autorité qu'eût encore offert notre histoire. Le 13 octobre 1307, les templiers sont tous inopinément arrêtés par toute la France, et des agents du roi, les uns inquisiteurs, les autres chevaliers, tous également dans sa dépendance, procèdent contre les prisonniers avec autant de rigueur que de célérité.

Le G. M. était au temple lorsqu'on y arrêta les chevaliers : d'abord il est traité avec ménagement : on l'interroge ; on reçoit ses déclarations avant que de le constituer prisonnier, *antè quam captus esset ;* et là, sans qu'on emploie contre lui aucun moyen violent, *sine omni tormento*, il reconnaît, devant plusieurs personnes considérables, les deux principaux points de l'accusation : le reniement de Jésus-Christ, l'obligation de cracher sur sa croix. Voyez les bulles des 5 juillet et 12 août 1308, dans Du Puy ; enfin la seconde vie de Clément V, dans Baluse.

Mais, puisque ce n'était pas la violence, quelle sorte de séduction pouvait gagner un personnage tel qu'on nous peint Molay ? Comment un grand homme, un innocent, pouvait-il déjà désespérer de son ordre et de lui-même ? La réponse est facile à faire : c'est que Molay n'était ni l'un ni l'autre ; c'était simplement un homme ordinaire, capable de juger tout le danger de sa position, connaissant la puissance et le caractère implacable de son ennemi, et sachant trop bien que la corruption était dans son ordre presque générale. Il ne me paraît donc point invraisemblable qu'il ait alors adressé à ses frères une lettre circulaire pour leur annoncer les aveux qu'il avait faits, et les exhorter à suivre son exemple. Quoiqu'il en soit, nous voyons en octobre et novembre 1307 les templiers, prisonniers dans toute la France, faire presque tous, les uns volontairement, les autres à la torture, l'aveu des crimes qu'on leur imputait. Sur cent quarante interrogés à Paris, trois seulement persistent à les nier. Pour convaincre le pape, peu disposé à croire cette incroyable corruption, on lui envoie à Poitiers douze templiers, tant chevaliers que prêtres et autres, qui tous, volontairement et librement, confirment devant lui, en présence de cinq

auteurs, comme Antoine Pilgram, dans son *Kalendarium medii ævi*.

La rectification nécessaire de la date de l'interrogatoire de Chinon nous en a pour un moment éloignés, revenons-y pour voir ce qui s'y passa. Il est consigné dans deux monuments également authentiques : la lettre des commissaires du pape au roi, du mardi 23 janvier 1308, dans Baluse, p. 122, et dans Du Puy, p. 119 ; et la bulle *faciens misericordiam* du 12 août 1308, dans Du Puy, p. 109 et 121.

Le samedi après l'Assomption, c'est-à-dire le 20 janvier 1308, le grand-maître et ses quatre compagnons ratifient, à Chinon, devant les trois cardinaux envoyés par le pape, leurs confessions faites à Paris en octobre ou novembre 1307, devant l'inquisiteur Guillaume de Paris, dont on leur fait lecture. Ils les renouvellent, et quatre tabellions publics les rédigent en leur présence et en la présence de plusieurs gens de bien. Quelques jours après on leur lit, devant les cardinaux commissaires, leurs dernières dépositions traduites en langue vulgaire, et ils les approuvent. Cela fait, ils demandent avec larmes et tous les signes d'un vif repentir, pricipalement de la part du G. M., du maître de Chypre et

de Hugues de Peyraud, d'être absous et réconciliés à l'église ; grâce que leur accordent les cardinaux commissaires, qui terminent leur rapport au roi, en le priant de les traiter favorablement et de leur pardonner.

Il semble qu'alors le pape était encore bien intentionné pour les templiers ; qu'il voulait au moins traiter avec douceur les individus dans le cas même où l'abolition de l'ordre deviendrait inévitable : ses bonnes intentions étaient connues des accusés, et les commissaires en auront profité pour tirer d'eux, à Chinon, la confirmation de leurs premiers aveux. Grouvelle va plus loin, il croirait qu'ils se seront peut-être avancés jusqu'à leur promettre que les déclarations qu'ils feraient ne seraient communiquées qu'au pape et au roi, qu'on n'en ferait point usage dans la procédure, et qu'ils allaient par ce moyen obtenir du roi leur liberté. Ce n'est, dit Grouvelle, qu'une conjecture, mais qu'autorisent les contradictions qu'on remarque dans toute la conduite de Molay, agité en sens divers par les intrigues dont il fut constamment le jouet, par les inquiétudes inséparables de sa situation, par les remords d'une mauvaise conscience. Il est certain qu'alors ses compagnons et lui nourrissaient des espérances que

l'avenir ne devait point réaliser. Philippe, toujours implacable, continua d'employer contre eux et à la ruine de l'ordre, l'adresse, la ruse, la force, et tous les moyens qui étaient en son pouvoir.

Nous avons dans le n°. 32 du premier registre ou porte-feuille inventorié par Du Puy, un document intitulé *rôle*, contenant la solution de plusieurs questions mues sur le fait des templiers; l'une desquelles porte sur les variations du grand-maître. Cette pièce, sans date, se place naturellement entre l'interrogatoire du 20 janvier 1308 à Chinon et la bulle du 12 août suivant, qui établit la forme de la procédure à faire contre l'ordre en général: cette bulle fut un effet des conventions entre le pape et le roi, à Poitiers, au mois de juillet, où le pape forcé par le roi put à peine sauver les apparences de son autorité. V. Du Puy, n°. 27, p. 95. Cette convention fut postérieure à la solution des questions, qu'on ne saurait placer plus tard qu'en juillet 1308, et qui pourrait bien être l'acte même du 25 mars 1308, dans Du Puy, n°. 1, p. 75.

Le roi, dans ses plaintes au pape sur sa tiédeur, lui dit, qu'en suspendant les pouvoirs de l'inquisiteur Guillaume de Paris, il avait para-

lysé toute la procédure contre les templiers ; que l'envoi en France de deux cardinaux, auxquels devaient être remis les templiers prisonniers, avait produit le plus mauvais effet ; que ceux-ci s'en seraient prévalus ; aucuns se seraient rétractés ; et Hugues de Peyraud, qui avait librement tout confessé, se serait dédit, ayant eu l'honneur de dîner à leur table. Cette lettre de plainte est sans date dans Du Puy, n°. 34, p. 98 ; mais elle semble devoir être placée entre le 20 janvier 1308, où Peyraud avoua tout à Chinon, avec une entière franchise, et le 25 mars suivant, date d'une pièce où déjà l'on entrevoit que le grand-maître avait *varié*.

Le roi méditait dès-lors et préparait la nouvelle procédure contre l'ordre en général à laquelle il avoit forcé le pape à Poitiers, en juillet 1308, et où il prétendit bien faire valoir le témoignage du grand-maître ; mais, soit qu'il eût repris courage comme les autres, et par les mêmes motifs de confiance en la protection du pape, soit qu'il se reprochât des aveux si nuisibles à son ordre dont il avait reçu tant de bien, il faut croire que dans les pourparlers préalables il aura paru décidé à tenir, en cas qu'on le forçât de parler, un langage différent. Voilà ce qu'on appelait *varier*. C'étaient certaines

réserves ou modifications qu'il prétendait faire admettre et qu'on rejettait, en décidant qu'on s'en tiendrait à ses premières réponses, conformes à celles de tous ses confrères. Ce mot *variation* est ici bien différent de *rétractation*, qui en eût fait un relaps et le conduisait au bûcher; ce qu'alors on voulait éviter. Enfin, dire qu'il avait *varié* c'était dire qu'il n'avait pas *rétracté* : mais quelle fut donc la cause de cette étrange fluctuation ? ce fut surtout la bonne volonté présumée du pape et des cardinaux ses commissaires ; sa protection tantôt efficace, et plus souvent impuissante, dont les vicissitudes tinrent constamment les accusés dans une incertitude captieuse, trop favorable aux manœuvres des agents du Roi. Passons à l'une des scènes les plus remarquables du procès des templiers : le rôle qu'y joue le G. M. confirmera ce qu'on vient de lire.

La commission établie par la bulle du 12 août 1308, pour informer sur l'ordre du Temple en France, après avoir cité tous ceux qui voudraient venir déposer pour ou contre, ouvrit à Paris ses séances dans une salle de l'évêché le 7 août 1309 : Molay se présenta volontairement devant elle, les 26 et 28 novembre 1309, le 26 dans la vue de se déclarer défen-

seur de l'ordre ; le 28 pour désavouer cette intention. La première fois il paraît plein de confiance ; mais lorsque, à la lecture de la bulle *faciens misericordiam* du 12 août 1308, portant établissement de la commission, il entend ses aveux à Chinon devant les trois cardinaux envoyés du pape, il témoigne une extrême surprise ; il voudrait qu'ils fussent gens à recevoir un gage de bataille, et pût, en les fendant par le milieu du corps, les traiter comme les Sarasins et les Tartares traitent ceux qui sont reconnus pervers. Ensuite apercevant Guillaume Du Plasian, chevalier attaché au roi, venu là sans y avoir été appelé par les commissaires, il désire lui parler en particulier ; à quoi celui-ci consent volontiers, disant qu'il aimait et avait toujours aimé le grand-maître, parce qu'ils étaient tous deux chevaliers ; et qu'il devait bien prendre garde de s'aller perdre sans cause raisonnable. Le résultat de leur entretien est que le grand-maître reconnaissant tout le danger de la démarche qu'il voulait faire, prie les commisaires de lui donner jusqu'au vendredi 28 pour y réfléchir : ce qu'ils lui accordent très-volontiers.

Ramené le 28 devant les commissaires, il renonce à se charger de la défense de tout

l'ordre, dont il était incapable, n'étant qu'un chevalier sans lettres, et présentement dans une extrême pauvreté ; et puisque le pape s'était réservé son jugement et celui de quelques autres grands-officiers de l'ordre, il prie les commissaires de l'engager à les appeler devant lui le plutôt possible, vu qu'ils étaient tous mortels : ce qui prouve la confiance que lui inspirait encore Clément V, et qu'il lui remettait plus volontiers qu'à tout autre de prononcer sur son sort ; ensuite il débite une espèce d'éloge ou d'apologie de son ordre en termes généraux, sans toucher les chefs d'accusation. Pendant cela était survenu Guillaume de Nogaret, chancelier du roi : il répond à Molay que, suivant les chroniques de Saint-Denys, les chefs de l'ordre et le grand-maître d'alors avaient fait hommage à Saladin, sultan de Babylone ; et que ce prince apprenant un grand désastre arrivé aux templiers, avait dit publiquement que c'était une juste punition de leur sodomie et de leurs prévarications contre leur religion et leur loi : à cela le G. M. se montre fort étonné ; il essaie de justifier son ordre sur la nécessité des relations avec les sultans ses voisins, et pour le reste déclare n'en avoir jamais eu connaissance.

Après avoir fidellement exposé la conduite de Molay dans ces deux séances, tâchons de la mieux expliquer qu'on ne l'a fait jusqu'à présent : Grouvelle ici sera notre guide, et nous n'aurons que peu de chose à ajouter à ce qu'il nous fournira.

Molay paraît à Paris devant les commissaires du pape les 26 et 28 novembre 1309 : la première fois il se présente plein de courage et de confiance ; bientôt elle l'abandonne, et ce n'est plus que découragement : on reconnaît assez bien quelle influence le fait changer de pensée. Du Plasian, un affidé du roi, présent à la première séance, et le chancelier à la seconde, font voir que les accusateurs ne demandaient que son silence : il s'en suit aussi que ceux qui voulaient le faire parler étaient les accusés, et sans doute par les motifs d'espoir que la plupart d'entr'eux manifestèrent jusque vers le 10 mai 1310, époque critique où l'activité de la procédure du concile interrompit si cruellement celle de la commission papale.

Mais la conduite du G. M. dans cette première séance veut un examen plus sévère encore. Lorsqu'il entend l'exposé qu'on lit devant lui de ce qui s'était passé à Chinon, et notamment des aveux qu'il y avait faits, il témoigne un grand

étonnement. De ses menaces, de ses acclamations, on a conclu qu'apparemment ses dépositions faites à Chinon avaient été falsifiées : ce n'est pas suivant moi le sens de cette scène singulière ; ce n'est pas même le sens des termes dont il se sert. Ce qu'il dit, la réponse des commissaires qui déclarent naïvement qu'ils ne sont point gens à duels, l'explication qu'il donne ensuite annonce qu'il regarde les trois cardinaux comme des *pervers* ; mais de plus, que son reproche tombe sur tout ce qu'il a entendu de leur rapport, et non pas seulement sur l'article de ses aveux. Si c'était contre ceux-ci qu'il entendait s'inscrire en faux, pourquoi d'abord s'envelopper dans des termes si généraux ? De plus sa protestation devrait porter également sur sa première confession faite si librement devant l'inquisiteur lors de son arrestation ; car c'était la même, et de plus on venait de la lui lire avant l'autre ; mais loin d'en parler il ne désavoue proprement et ne rétracte rien. Dira-t-on qu'il élude à dessein ? Mais comment sa colère lui permet-elle de mesurer ainsi ses paroles ? Dans la seconde séance, il rend à son ordre un témoignage honorable sur trois points ; mais ce sont des articles généraux, il ne touche point ceux de l'accusation : il loue son ordre ;

mais il se garde bien de dire qu'il eût menti en l'accusant ; or ce fut ce qu'il déclara dans la suite. Son langage implicite en cette double occasion ne permet pas de croire qu'il ait prétendu démentir formellement ses réponses aux interrogatoires.

Remarquons (et c'est ce que n'ont pas pu faire ceux qui, ne connaissant que la collection de Du Puy, n'ont pas vu d'autres actes publiés par Moldenhauer), remarquons, dis-je, que ce grand étonnement qu'il montre à la lecture de la bulle où se trouve rapporté l'interrogatoire de Chinon, est fait lui-même pour nous surprendre ; car cette même bulle lui avait été lue, ainsi qu'aux autres prisonniers, quatre jours auparavant le 22 novembre par l'évêque de Paris, en latin et en français vulgaire (Voyez Grouvelle, p. 323). Puisqu'il était préparé à cette lecture, il semble que sa surprise devait l'être aussi en partie : ce qui pourrait servir à l'expliquer mieux que n'ont fait, à mon avis, tous les historiens qui en ont parlé : ce que je vois surtout dans les mouvements de Jacques de Molay, c'est la colère d'un homme auquel on a fait un mauvais tour, une perfidie ; comme si, par exemple, on lui eût extorqué à Chinon la confirmation de ses aveux, sous la promesse

de n'en point faire usage dans la procédure, et de ne la produire que devant le pape. Cette conjecture, comme on l'a vu ci-dessus p. 133, semble autorisée par toute la conduite de Molay : cependant si le G. M., ni à Chinon, ni à Paris, devant les commissaires du pape, n'avait fait ni entendu faire aucune rétractation, il y a aussi des raisons de croire qu'il ne s'était pas expliqué autant au gré du roi qu'on l'eût désiré ; et que si l'on n'avait point falsifié ses déclarations, on en avait peut-être dissimulé une partie. V. ci-dessus p. 135, et Grouvelle, p. 162, 167.

On pourrait trouver encore un autre motif de la conduite et des discours du G. M. relativement à ses aveux à Chinon. Il s'en était peut-être repenti ; peut-être même avait-il nié depuis de les avoir faits : il cherchait un prétexte et quelque moyen de se laver, auprès de ses confrères accusés, du reproche qu'ils pouvaient lui faire à cet égard. Il imagine que par l'étonnement et la colère qu'il affecte il peut se justifier ou s'excuser auprès d'eux, sans néanmoins se compromettre par aucune rétractation formelle.

Quoiqu'il en soit, il est visible que dès le commencement de l'affaire Molay, fut obsédé par

les émissaires du roi, et qu'il céda trop aisément à l'obsession. Sa dernière action fut sans doute courageuse; mais ce coup de désespoir, cette rétractation ne fut au fond dans sa vie qu'un crime de plus, et un crime inutile qui ne pourra jamais réhabiliter sa mémoire. C'est au premier pas, au premier mot qu'on reconnaît un grand homme dans de si graves conjonctures : et si l'on examine attentivement quelle aurait dû être la conduite de Molay, on demeurera, je crois, convaincu que soit innocent, soit coupable, il devait agir autrement qu'il n'a fait. Etait-il innocent ? en ce cas, averti longtemps d'avance du malheur dont son ordre était menacé, il devait mettre à profit ce précieux intervalle de liberté, pour prémunir ses frères, les animer à la constance par les motifs tout puissants de la religion et de l'honneur, et surtout les prêcher d'exemple, en protestant hautement de son innocence en secret comme en public, libre ou dans les fers, devant le pape, devant le roi, devant ses juges et jusqu'à la mort. Venons à la seconde supposition, celle qui le fait coupable : alors sa conduite devait, ce me semble, être différente selon son caractère et ses opinions. Croyait-il aux récompenses et aux châtiments d'une autre vie ? Son ame

était-elle susceptible de remords ? En ce cas, reconnaissant la main de Dieu qui le frappait, il devait exhorter ses frères au repentir de leurs crimes, à en faire un aveu sincère, et persister lui-même dans cet aveu jusqu'à la mort. Enfin, était-il un athée, persuadé que dans l'homme tout meurt avec le corps ? Dans cette hypothèse, malheureusement la plus vraisemblable, tous ses efforts devaient tendre à sauver son honneur aux yeux des hommes et celui d'une société qui l'avait élevé si haut : pour atteindre ce but tous moyens devaient lui être égaux, protestations, hypocrisies, fausses dénégations, constance dans les supplices : il fallait tout employer, tout sacrifier, même la vie.

Pour atténuer les fautes visibles de Molay, dans le cours du procès, en vain nous dit-on qu'il était affaibli par l'âge, simple, ignorant, jusqu'à ne pas savoir écrire : cette ignorance, on l'induit de ce que, le 28 novembre 1809, devant la commission papale, il s'en fait lui-même une excuse pour ne se pas charger de la défense de son ordre : mais là son expression signifie seulement qu'il n'était pas savant en jurisprudence et en droit canon, comme Rainaud de Provins et Pierre de Boulogne. Elu grand maître en 1298, dans les circonstances

les plus critiques, ce ne pouvait être un homme simple et seulement distingué par sa valeur : son élection même ne prouve que trop qu'il était capable de ruse et d'intrigues. Avant cette époque, il avait fréquenté la cour de France, et obtenu l'honneur d'être le parrain d'un des fils du Roi. Quant à sa prétendue vieillesse, il est probable qu'il n'a pas vécu 60 ans; voyez ci-dessus, p. 124.

Molay avait toujours compté sur la bienveillance du pape. Les cardinaux, ses commissaires à Chinon, avaient prié le Roi de le traiter favorablement : il s'était donc toujours flatté de voir finir sa captivité ; les agens, les émissaires de Philippe, qui ne cessaient de l'obséder avaient sans doute entretenu cette espérance, en lui faisant entendre que la liberté serait le prix de ses aveux ; aussi les confirma-t-il encore devant ses juges, dans une assemblée nombreuse, peu de temps avant son supplice. Mais au jour fatal, le 18 mars 1314, lorsque, sur un échaffaud, au milieu du peuple dont il attirait tous les regards, il s'entendit condamner à une prison perpétuelle et à la honte de s'accuser publiquement lui-même ; alors, déchu de l'espoir qui depuis sept années lui faisait dévorer

tant d'humiliations, l'honneur chevaleresque se réveillant et s'emparant de cette ame altière et impie, il prononça, comme par une inspiration soudaine, cette fameuse rétractation qui, deux heures après, le conduisit au bûcher. Voyez Grouvelle, p. 134, 160, 163, 168, 170; Du Puy, édition de 1713, in-8°. p. 124, 126, 135.

On voit assez combien il est facile de critiquer la conduite de Jacques de Molay, où en effet rien ne décèle ce grand caractère que ses apologistes se sont plu à lui attribuer; mais plus on considère attentivement les circonstances du procès, l'état réel des hommes et des choses, plus on demeure convaincu que, même avec les plus grands talents, l'adresse, l'habileté la plus consommée, il lui eût été impossible de persuader son innocence à ceux dont son sort dépendait. Il était écrasé sous le poids d'un grand nombre de témoignages, non-seulement des aveux qui, en 1307, purent être en partie l'effet de la douleur ou de la crainte, mais aussi des témoignages qui, en 1310 et 1311, furent rendus librement devant la commission papale, sans menaces, promesses ni contrainte. Quantité de templiers, témoins de ses réceptions, en avaient vu l'impiété : sa sodomie est attestée

comme un fait positif par un de ceux qui en avaient été complices ; suivant un autre templier, c'était en lui un vice habituel pour lequel il était notoirement diffamé. Voyez Grouvelle, page 397 ; Du Puy, page 18, 82.

DISCOURS

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE MALFILLATRE,

PAR M. DE BAUDRE.

AVERTISSEMENT.

MALFILLATRE écrivait son nom et le prononçait comme le mot *fille* : en supprimant une L on a rendu le nom plus doux, mais notre compatriote ne s'appelait point *Malfilatre* ; quoique cette orthographe ait prévalu, je ne l'ai pas suivie, parce qu'elle n'était pas la sienne : l'Académie possède un livre dont lui a fait présent M. Bellenger, qui l'avait reçu de Malfillatre lui-même ; ce sont les poésies latines de Hallé : on lit ces mots à la première page :

« *Illa Hallæi opera mei juris sunt.*

« *Charles MALFILLATRE*, *demeurant*

« *dans la rue St.-Jean, auprès des dames*
« *Ursulines.* »

La signature du père est conforme à celle du fils ; le père a signé sur l'acte de baptême : ainsi le père et le fils écrivant le nom de la même manière, j'ai du suivre leur orthographe en ce discours.

DISCOURS

(Lu à la séance du 28 mai 1824.)

Ce discours, abrégé pour la séance publique, est rétabli dans tout son développement.

Messieurs,

Je viens vous révéler plusieurs faits intéressants qui ne sont pas connus dans la vie de Malfillatre, et vous offrir, dans l'examen de ses ouvrages, plusieurs aperçus nouveaux. Je viens, devant l'Académie célèbre de la cité qui l'a vu naître, exposer une analyse appuyée sur des citations plus ou moins étendues selon l'importance des pièces; le raisonnement ne suffit pas sans les citations, lorsque l'on plaide au tribunal du goût la cause de la poésie, dont l'oreille et le cœur sont les juges naturels. La connaissance de la vie de l'auteur, en se joi-

guant à l'examen de ses ouvrages, nous fera mieux apprécier son mérite, quand nous saurons bien dans quelles circonstances il les a composés.

Jacques-Charles-Louis Malfillatre est né à Caen le 8 octobre 1732, et non 33 comme l'annoncent toutes les notices qui précèdent les éditions de ses œuvres.

Le nom de Clinchamp était celui de sa mère, et lui-même en avait pris le surnom parmi les gens de lettres; c'est pour cette raison, dont la cause n'était pas connue, qu'on l'a nommé dans la biographie universelle Malfillatre de Clinchamp (1).

Le père de l'auteur exerçait à Caen un emploi dans les aides: il n'était pas sans instruc-

(1) A trois lieues de Caen, sur la route d'Harcourt, est la commune de Clinchamps, où naguère encore on voyait des habitans du nom de Malfillatre: j'avais cru d'abord que la famille du poëte en était originaire; mais, venant de lire l'acte de baptême, j'avoue que je confondais le nom de sa mère avec celui de la paroisse.

J'ai vérifié sur les registres de St.-Jean de Caen un acte du 14 juillet 1740, dans lequel il est dit, qu'on a baptisé sous condition un fils né du légitime mariage de Charles Malfilastre (sic) et de Jeanne-Marie-Esther de Clinchamp: je soupçonne qu'il tenait à la noblesse du côté de sa mère. L'acte ne dit pas qu'il soit né à Caen; mais on doit l'entendre ainsi, car s'il était né ailleurs l'acte en aurait fait mention.

tion ; capable de juger son fils, et lui trouvant d'heureuses dispositions pour l'étude, il l'envoya de bonne heure au collége des jésuites.

Le fameux collége du Mont (1) et la célèbre université de Caen montraient une rivalité fort avantageuse à l'enseignement, puisque de part et d'autre on choisissait les plus habiles régents, qui s'efforçaient tous à l'envi de former les meilleurs écoliers.

Malfillatre fit ses humanités avec éclat sous le maître qui l'avait suivi dans son cours (2) ;

(1) Des lettres-patentes du roi Henri IV donnèrent aux jésuites le collége du Mont, qui antérieurement était une des dépendances de l'université. Les jésuites le nommèrent collége royal, *collegium Regio-montanum*. Ils opposèrent toujours aux savants maîtres de l'université des hommes choisis, et ordinairement les jeunes sujets de l'ordre qui promettaient le plus ; ce qui rendait en quelque sorte la maison de Caen le noviciat de la maison de Paris : on ferait une liste nombreuse des jésuites renommés qui professèrent à Caen ; on y verrait les plus beaux noms de leurs littérateurs latins et français. Du Bandory enseignait la rhétorique au collége du Mont, lorsqu'on l'appela au collége de Louis-le-Grand, où il remplaça le père Porée, qui fut le professeur de rhétorique de Voltaire. Le père Porée était de Caen ; l'abbé Porée, son frère, auteur de la Mandarinade, a été long-temps le secrétaire de notre académie.

(2) Ce régent d'humanités avait nom Delauney, jeune homme d'un mérite remarquable, qui après son cours d'enseignement quitta les jésuites et devint avocat au conseil. Le professeur de rhétorique fut le père Desnoyers ; quoiqu'il ne soit connu par aucun ouvrage, il professait bien, et avait surtout le talent de faire naître l'émulation.

le régent, chez les jésuites, allait progressivement, ainsi que les élèves, de la cinquième à la seconde. Le professeur de rhétorique était permanent, du moins pendant quelques années.

Malfillatre qui faisait sa rhétorique à quatorze ans, excellait dans les compositions en vers latins, et tournait aussi déjà les vers français; car de lui-même il produisait dans les deux langues des essais de poésie dont le professeur faisait sentir le charme, en remarquant les vers heureux qui décélaient le germe du génie. Le

Je tiens ces renseignements d'un homme d'esprit, le compagnon d'étude de Malfillatre, et qui existe encore. Ce vieillard qu'ont rendu si vénérable ses années, ses talents, son savoir, et ses éminentes vertus; ce vieillard plus que nonogénaire, un des ecclésiastiques les plus marquants du diocèse de Bayeux, est M. l'abbé Le François, ancien curé de Mutrecy, et député du clergé aux états généraux : il se distingua dans ses études, qu'il avait finies à seize ans. Né en 1733, et plus jeune d'une année que Malfillatre, il le connut en quatrième, et continua de faire ses classes avec lui : Malfillatre, pour qui l'amusement n'avait pas moins d'attrait que la poésie, allait faire des parties de jeu chez son camarade qui était devenu son ami particulier. Ils étaient quatre qui tenaient la tête de la classe, tous quatre de Caen : Malfillatre, Le François, Marc et Tardif; les trois derniers ont été prêtres, ainsi que Deshayes leur camarade qui, né en 1728, avait commencé tard ses études : il était médiocre au collége, mais il se forma beaucoup depuis; Malfillatre lui donna des leçons de goût, et rendit l'abbé Deshayes un sujet distingué.

professeur de rhétorique, afin d'exciter l'émulation, avait formé, sous le nom d'Académie, une association de ses plus forts écoliers qui s'assemblaient le jeudi; c'était le jour de congé que les jeunes académiciens tenaient leur séance: plus libre en ses travaux, Malfillatre donnait plus d'essor à son imagination. Le professeur disait de Malfillatre: qu'il avait une oreille fine pour la cadence, un naturel exquis, une sensibilité délicieuse, et qu'un jour, si rien n'arrêtait sa marche, il atteindrait à la perfection des excellents poëtes; il prévoyait que la France aurait en lui un grand poëte de plus. Les brillans élèves font la gloire des maîtres; et le souvenir de Malfillatre s'est conservé à Caen, chez les jésuites, jusqu'au temps de leur suppression.

Sorti du collége à dix-sept ans, il reçut les ordres mineurs, et porta dans le monde l'habit ecclésiastique.

Malfillatre était grand, bien fait, très-mince; avait la tête petite, les cheveux châtains, les yeux bleus et fort vifs: sa mise était propre, son maintien modeste: il avait du liant dans le caractère, de la méthode et de la grâce dans l'élocution (1).

(1) Ce portrait fidèle est le résultat des renseignemens qu'ont

Il était reçu dans plusieurs bonnes maisons où l'on aimait à le voir souvent : il saisissait les à-propos et faisait sans peine de jolis couplets. Une famille aimable de ma connaissance a perdu le recueil manuscrit de ses chansons, qu'elle a regrettées beaucoup : elles avaient, dit-on, le charme d'une expression naïve et d'une sensibilité délicate ; je pourrais ajouter, et quelquefois une malice assez piquante, si j'en juge par le refrain d'un vaudeville sur un écolier devenu soldat, que la chanson faisait parler ainsi des études qu'il avait faites :

Quand j'allais au collége
Apprendre le latin,
Le billot fut mon siège,
Et mon nom fut Martin.

Une femme célèbre de notre pays, madame

donnés plusieurs contemporains : la vérité vient de m'en être confirmée par M. l'abbé Le François.

La peinture écrite nous tiendra lieu de la peinture dessinée qui n'existe pas : on trouve dans l'édition faite à Paris en 1822 une gravure de Malfillatre, elle ne lui ressemble point ; c'est une figure de fantaisie, et même une espèce de caricature dans laquelle on a peint sous l'élégance d'un petit maître la personne d'un poëte malheureux qui aima la propreté, mais fut ennemi de l'affectation : la préface ou notice de cette édition n'est pas rédigée dans l'intérêt de Malfillâtre ; l'éditeur ne l'a pas composée lui-même.

Elie de Beaumont (1), avait su distinguer Malfillatre : il entretint correspondance avec elle, et lui adressa des épîtres en vers, qui, sans doute réunissaient l'esprit au sentiment, puisqu'elles plaisaient à une femme spirituelle et sensible. Malheureusement les épîtres sont perdues comme les chansons.

Trois compliments ont été recueillis dans l'édition de Caen, publiée en 1823 : ils réunissent la noblesse de la pensée à l'aisance de la versification : ce sont des remercîments que l'auteur faisait suivant l'usage aux présidents du concours où l'on couronna ses odes. Le troisième compliment est plus développé que les deux autres ; il présente une belle image, une sublime comparaison, quand le poëte lauréat dit aux juges honoraires, qu'ils sont descendus des hauts sièges de la magistrature pour venir présider aux jeux poétiques :

Tel le roi des oiseaux des voûtes immortelles
Quitte les célestes lambris,
Et vient, en abaissant ses ailes,
Reposer sur les prés fleuris.

(1) Voyez son article dans la biographie universelle.

Ces prés du Permesse ne fleurissaient que sous le ciel religieux de la Normandie : ce fut à Rouen, ce fut à Caen, ce fut à Dieppe que la foi de nos pères, à la naissance du calvinisme, fonda le palinod, pour chanter la palinodie contre ceux qui n'admettaient pas l'immaculée conception de la Vierge ; le jour de la fête, que l'on nommait *la fête aux Normands*, on couronnait des pièces de poésies dont chacune se terminait par une allusion catholique en son honneur : Malfillatre, pendant quatre années consécutives, remporta le premier prix au palinod, triomphant à la fois dans les deux capitales de la Normandie où la même ode obtenait le prix aux deux concours.

Il eut un dessein que son âge rend excusable ; ne confondons pas les époques : ce fut dans sa première jeunesse qu'il résolut de rimer la prose délicieuse du Télémaque, afin d'en faire un véritable poëme épique (1) ; mais il avait trop de goût pour ne pas sentir bientôt l'inconve-

(1) C'est un projet d'écolier. Quelque temps après que Malfillatre fut sorti du collége, une société littéraire d'émulation se forma parmi les jeunes gens ; elle tenait ses séances dans une salle des chapelains de l'hôtel Dieu : je présume que Malfillatre y a lu des morceaux du Télémaque, et peut-être quelques fragments de Virgile. Je n'ai pu avoir des renseignemens positifs à ce sujet.

nance de son ouvrage ; il n'osa donc aller plus loin que le second chant : il avait ajouté une invocation propre au sujet ; elle a de l'élévation ; et le genre épique ne la désavoue pas ;

Je chante ce héros dont l'œil de la sagesse,
Au milieu des écueils éclaira la jeunesse ;
Qui de vingt nations vit les mœurs et les lois,
Et par ses malheurs même apprit l'art des grands rois.
Toi génie éternel qui dirigeais sa route,
Inspire-moi du haut de la céleste voûte.

Il reste une quarantaine de vers sur Télémaque, et une quarantaine de vers aussi d'un essai de traduction du commencement de l'anti-Lucrèce, morceau négligé d'une muse paresseuse : on sent qu'elle était capable de saisir le ton du modèle, ce ton qui semble intermédiaire entre l'humble didactique et la fière épopée : les vers qui terminent le passage sont fortement frappés dans l'invocation aux muses ou plutôt à la sagesse éternelle.

Et vous muses .. que dis-je ? ô sagesse profonde !
Source du vrai, lumière ineffable et féconde !
Viens prête-moi ta force, et combats avec moi.

Pour ta cause, grand Dieu, je n'implore que toi !
Toi seul, tu peux remplir, ô mer inépuisable,
Ce désir naturel d'une ame insatiable,
Ce désir d'embrasser la pure vérité,
Mouvement éternel d'un cœur illimité.

On doit à l'édition de Caen une pièce nouvellement découverte dont nous allons faire l'examen : elle tient à un évènement qui n'est pas connu ; le mot de l'énigme est dans la pièce, nous allons tâcher de l'y découvrir.

Cette pièce porte le nom d'épître ; mais je doute qu'on l'ait remise à son adresse, car le début est assurément fort brusque et annonce bien moins une épître qu'une satyre : l'auteur y sort de son caractère ; il s'emporte dans une tirade virulente contre la fausse dévotion des femmes qui cachent leur méchanceté sous le voile de la vertu. Le tableau qui succède à celui-là est d'une autre couleur, il est gracieux, il est galant, et je présume qu'il ne date point de la même époque ; il sera venu se joindre au premier tableau que l'auteur voulut relever par un contraste lorsqu'il connut la belle Sophie Arnould, fameuse actrice de l'opéra, maîtresse d'un grand seigneur dont Malfillatre fut quelque temps le secrétaire. La pièce offre dans son

ensemble la peinture sombre d'une vieille béate mise en opposition avec l'image enjouée de la nymphe à qui l'épître s'adresse ; le cadre est tout simple :

Je n'ai que des cyprès pour elle,
Je n'ai que des roses pour vous.

Ces deux vers qui terminent la pièce, en marquent le plan et le but : le tableau de la vieille femme annonce une injure personnelle, et une offense grave :

Mais pardonnez si je m'emporte
En faisant ici son procès ;
De la fureur qui me transporte
Au lieu de suivre les accès,
En badinant j'aurais dû peindre
Cet œil saintement entr'ouvert,
Ce zèle inquiet qui sait feindre,
Sur un front de rides couvert,
Lorsqu'à l'ombre de cette feinte
On veut en charitable sainte
Déchirer quelqu'un qui déplaît,
Et sans bruit vous porter atteinte,
Et le tout pour votre intérêt.

L'image est piquante, le style a du nerf, et l'on sent au ton d'une pièce dont le badinage même est accéré, que la satyre n'eût pas été non plus étrangère au talent de Malfillatre ; mais il ne l'employa que cette fois seulement.

Quelle offense irrita un homme si doux et si bon ? Quelle fut la cause de son courroux ? Si je la cherche, je la trouve dans l'édition de Caen, à l'endroit de la notice (1) où l'on assure que « Malfillatre avait une passion vio-« lente pour une jeune personne dont il espérait « devenir l'époux, et à laquelle il conserva jus-« qu'à la fin de ses jours un attachement invio-« lable. »

Le fait est consigné dans une note manuscrite dont l'authenticité n'est pas douteuse, puisqu'elle fut écrite sous la dictée d'un vieillard à qui la chose était bien connue : ce fut au sujet de son inclination que Malfillatre éprouva des désagré-

(1) Cette notice est précieuse ; elle contient beaucoup plus de faits que les notices antérieures ; je profiterai plus d'une fois de ses renseignemens : j'estime les talents du littérateur qui l'a rédigée ; mais sous le rapport de la critique notre position n'est pas la même : on ne peut juger qu'en masse dans une notice, parce qu'elle ne comporte point l'analyse de chaque pièce ; mon dessein est de les parcourir toutes dans ce discours dont l'ensemble va devenir étendu.

ments, et qu'on le vit changer d'état. De quelle nature étaient ces désagréments ? la note ne le dit pas, mais la pièce de vers supplée à son silence ; l'histoire des écrivains se lit dans leurs ouvrages. Une femme aura fait des révélations indiscrètes ; une vieille femme, sous l'apparence de la charité chrétienne, aura dévoilé tout le mystère à quelque supérieur ecclésiastique. L'abbé Malfillâtre avait la modestie et la discrétion d'un amant vertueux et délicat : son inclination n'eut rien de condamnable en soi, et même lui faisait honneur sous le rapport de l'éducation, du mérite et de la naissance de la personne qui en fut l'objet ; mais son amour blessait les convenances d'un état auquel il ne renonçait pas encore, puisqu'il en gardait toujours l'habit, quoiqu'il n'osât contracter un engagement sérieux dans les ordres. Irrité de l'éclat qui eut lieu, Malfillatre s'emporte au début de la satyre qu'il avait commencée dans un moment de colère, et qu'il a continuée sous le nom d'épître, quelques années années après ; ainsi l'offense ne s'effaçait pas de sa mémoire : et telle est, selon moi, l'historique de la pièce ; telle fut la cause du courroux de l'auteur.

Quoique son penchant le portât vers les femmes, il n'en aima jamais qu'une : cette jeune personne,

issue d'une famille noble à laquelle une confiance aveugle dans le système de Law, avait fait perdre tous ses biens (mademoiselle de Monfort), avait dix-huit ans lorsque Malfillâtre devint amoureux d'elle. Il conçut l'espoir de l'épouser si la fortune secondait ses vues ; il attendait une place ; on lui destinait une chaire de rhétorique dès qu'elle serait vacante (1), ce qui malheureusement n'arriva point assez tôt. Malfillatre, incertain de sa destinée, se fit élève en droit quand il eut quitté l'habit ecclésiastique, abandonnant ainsi la théologie pour la jurisprudence qui ne lui convenait pas mieux.

Un homme qui a laissé parmi nous le souvenir d'un talent remarquable dans plusieurs genres, qui fut membre de l'Académie et recteur de l'université; M. Crevel brillait alors à Caen, dans les deux fonctions d'avocat et de professeur en droit : ce jurisconsulte aimable

(1) Un des protecteurs de Malfillatre était le principal du collége du Bois, qui fut professeur de théologie et chanoine de la collégiale du St.-Sépulcre à Caen : il était né en Irlande ; M. l'abbé Macpharlan, qui se connaissait en mérite, ayant donné la chaire de seconde à l'abbé Deshayes, eût bien voulu disposer de la chaire de rhétorique en faveur de Malfillatre, mais le professeur titulaire ne quitta point aussitôt qu'on l'espérait.

dont les mœurs étaient douces, montra de l'attachement à Malfillatre : M. Crevel était ravi d'avoir dans son école et dans son étude un élève décoré plusieurs fois de la palme poétique.

Malfillatre suivait son cours lorsqu'en 1758, les deux palinods de Caen et de Rouen couronnèrent l'ode sur le soleil fixe au milieu des planètes : c'était la dernière de ses odes ; elle apparut comme le soleil qui éclipse les autres astres.

Un littérateur célèbre vit la pièce imprimée dans le recueil du palinod de Rouen, et la publia dans le mercure avec un éloge aussi juste que flatteur. « Cet ouvrage, d'un très-jeune « homme, disait Mamontel, me semble annoncer « les plus rares talents pour la haute poésie, « un enthousiasme vrai, une marche rapide « et sûre, les plus heureuses hardiesses dans « les tours et dans les images, le nombre et « l'harmonie du vers lyrique ; enfin cette chaleur « de sentiment qui annonce une ame pénétrée « de son sujet, et caractérise les vers de génie. »

Quel fut l'enchantement du poëte, quand du fond de sa province il entendit les louanges que lui donnait, dans la capitale, un censeur qui n'avait pas coutume de les prodiguer : il prend son

éloge pour un appel ; il se rend à Paris, et va trouver Marmontel : il en est bien reçu ; il voit les hommes de goût lui sourire : son nom venait d'être connu, et l'on accueillit bien sa personne.

Malfillatre était sans fortune, il n'avait que du talent. D'après les échantillons de son style en vers et en prose, un libraire s'empressa de l'occuper ; et lui proposa bientôt d'entreprendre un ouvrage qui manquait à notre littérature : Marmontel applaudit à ce dessein ; il crut même le favoriser en donnant Malfillatre comme secrétaire à M. le comte de Lauraguais : ce jeune seigneur très-riche et fort généreux, consacrant ses soins et son argent aux découvertes chimiques, ambitionnait encore la gloire des lettres et aspirait aux honneurs de la poésie (1) : doué d'un caractère et d'un talent flexibles, le secrétaire suivit les idées du maître, lui rédigea des articles selon ses vues, et lui tourna les vers d'une tragédie, dont je parlerai en son lieu.

Malfillatre avait de la tenue dans sa mise, et

(1) Voyez sur M. de Brancas-Lauraguais, les mémoires de Ségur, t. 1, p. 154 et suiv. Voyez les mémoires de l'Académie des sciences au sujet de l'éther acétique, du perfectionnement de la porcelaine, de la combustion du diamant.

de l'urbanité dans son langage : la ville de Caen l'avait vu se former facilement aux manières du monde, et Paris le perfectionna bientôt : il ne parut point déplacé dans un hôtel que fréquentaient des personnes de haut parage, et des artistes célèbres. On estimait son talent, on aimait sa candeur, on lui marquait de la considération ; mais son temps n'était plus à lui ; le tourbillon l'emportait loin de son but : ainsi, quoiqu'il se fût concilié les bonnes grâces d'un maître qui l'associait volontiers à quelques-unes de ses parties de plaisir, le poëte résolut de le quitter.

Il se retira dans une maison de Vincennes que M. le comte de Beaujeu voulut bien mettre à sa disposition : c'est là que, rendu à lui-même, il espérait suivre ses goûts, et s'occuper de la traduction de Virgile en vers français pour laquelle il avait pris des engagements. Un libraire généreux lui avança des sommes à ce sujet : je nomme avec honneur M. la Combe qui aura toujours à nos yeux le mérite d'avoir encouragé, d'avoir secouru notre compatriote. C'était dans l'intention de produire son ouvrage que le poëte cherchait la solitude ; mais un évènement inattendu déconcerta ses projets ; un évènement que fit naître la bonté de son cœur lui devint, hélas ! très-funeste.

Son père qui depuis long-temps était privé d'un œil, fut menacé de perdre l'autre, et contraint de quitter l'emploi qu'il ne pouvait plus remplir ; une fille demeurait avec le père ; elle avait entrepris un commerce de dentelle qui ne tournait pas bien ; le patrimoine était fort médiocre ; ils aimaient à vivre mieux que leurs moyens ne le permettaient : dans cette position, le père et la sœur de Malfillatre s'imaginèrent sans doute que sa fortune était faite parce que des personnes illustres lui marquaient de la considération ; ils arrivèrent tous deux, et ne firent plus avec lui qu'un ménage commun : la sœur voulut habiter Paris afin d'y faire un établissement ; elle se maria : son union introduisit dans la famille un dissipateur dont la conduite étrange causa la ruine de la maison.

Malfillatre sut donner un bel exemple de la piété filiale et de l'amitié fraternelle ; il n'abandonna point ses parents ; il sacrifia ses espérances de fortune et de gloire aux besoins d'un père et d'une sœur ; le père avait fait des études, il savait par cœur des morceaux de Virgile ; ce vieillard devenu presque aveugle trouvait de la satisfaction à réciter les vers de son fils, et les vers latins dont ils offraient la traduction : pour assurer l'existence d'un père qui avait

des goûts conformes aux siens, Malfillatre se mit aux gages de plusieurs libraires à la fois, recherchant tous les moyens d'accroître les produits de sa plume.

Il avait deux entreprises considérables, et s'occupait encore souvent de travaux secondaires; mais comme chaque ouvrage interrompu n'allait pas vîte entre ses mains, on lui enleva une compilation lucrative dont il fut chargé d'abord: le fait n'est pas douteux; plusieurs contemporains l'ont affirmé. Il avait commencé la rédaction du voyageur français: l'idée heureuse d'adresser les relations à une dame que le voyageur instruit de tout ce qu'il voit; cette manière naturelle et dramatique d'exposer le tableau de tous les pays du monde, est due au poëte Malfillatre. Le plan de l'ouvrage est tracé dès le début, et le continuateur l'a suivi: l'abbé de la Porte a fait sa fortune en s'appropriant la forme ingénieuse que Malfillatre avait imaginée, cette forme, nouvelle alors, qui donne à l'histoire le charme du roman (1).

(1) J'ai entendu mon professeur de rhétorique dire un jour en pleine classe, qu'il était présent lorsque Malfillatre, son ami, alloua l'entreprise du voyageur français. Telle fut l'assertion positive de M. Moysant, ancien conservateur de la bibliothèque de la ville, secrétaire de l'Académie de Caen avant la révolution, homme de goût qui savait bien écrire, bien juger des ouvra , et avait

Tout le charme d'un roman épistolaire s'était fait sentir déjà dans une suite de lettres assez étendue, qu'il avait composées à Caen : son but était de convertir une jeune femme d'une rare beauté qui, très-étourdie et très-amoureuse d'elle-même, n'avait qu'un froid dédain pour l'homme qui l'aimait éperduement ; c'était le meilleur ami de Malfillatre, dans le sein duquel il épanchait son cœur et déposait ses chagrins. Malfillatre usant de stratagême fit tomber aux mains de la jolie femme qui ne s'en doutait pas, les lettres d'une correspondance affectueuse entre lui et une amante imaginaire, qu'il supposa ornée de toutes les grâces et de toutes les vertus. Il avait peint la félicité d'un amour fidèle et réciproque de couleurs si attrayantes, que la coquette y fut prise ; elle sentit que pour être heureuse dans son union, il faut aimer celui-là qui nous aime ; elle changea d'humeur, on la crut corrigée ; mais le naturel ne tarda point à revenir : le Narcisse féminin montra de nouveau son égoïsme et son orgueil ; et l'homme

l'esprit très-orné d'anecdotes. Il pensait que Malfillatre avait rédigé une partie des quatre volumes de la première livraison, et qu'il pouvait rendre l'ouvrage plus intéressant qu'il n'est devenu. D'autres témoignages m'ont confirmé celui de M. Moysant, et je les rapporterais s'il en était besoin.

qui ne pouvait plus vivre avec une pareille femme, se vit contraint de la quitter.

Le premier éditeur des œuvres réunies de Malfillatre, M. Auger, membre de l'institut, dit positivement : « La correspondance de Malfillatre « existe ; il y a peint, dit-on, son ame douce « et aimante ; et l'on croit que la publier ce serait « ajouter tout à la fois à l'intérêt qu'inspire sa « personne, et à l'admiration qu'excitent ses « talents ; mais celui pour qui elle a été faite et « entre les mains de qui elle est restée, allègue, « pour ne point s'en dessaisir, des motifs de « délicatesse que je respecte et qui m'empêchent « moi-même de le nommer ici. » La notice de M. Auger contient tout le détail de l'aventure ; il est facile de soulever le voile qui la couvre ; ce n'est pas, on le devine, une maîtresse que Malfillatre veut ramener à son amant, c'est une épouse qu'il voulait rendre à son mari : le but qu'il se proposait devenant ainsi beaucoup plus moral, le stratagême qu'il employa pour l'atteindre, devient aussi plus intéressant.

La publication de ces lettres dont il ne précipita point la composition, offrirait un modèle incontestable de sa diction en prose : celle de Malfillatre était naturelle, facile, abondante, et n'eût pas manqué non plus de précision s'il

l'avait soignée davantage ; mais il n'était pas toujours maître de son temps.

Il avait pris dans sa correspondance le rôle d'un excellent ami : ce caractère était le sien ; c'est l'opinion qu'avaient de lui tous ceux qui l'ont connu ; ils ne se rappelaient sa mémoire qu'avec émotion ; j'ai vu de ses contemporains qui avaient les larmes aux yeux quand ils parlaient de Malfillatre : qu'il avait, disaient-ils, une belle ame ! qu'il avait un beau talent ! et qu'il fut malheureux !

Il adressa des lettres confidentielles à M. Deshayes, son compatriote, qu'il détourna du dessein d'embrasser la littérature en lui peignant toutes les contrariétés que l'on éprouve dans cette carrière, lorsque l'on n'a point assez de fortune pour s'y montrer indépendant (1) : il était de l'école ancienne, quoiqu'il parut sous quelques rapports tenir à la nouvelle ; il mani-

(1) Ce M. Deshayes, frère du professeur, et ami particulier de Malfillatre, finit par prendre la partie du commerce, et alla se fixer à Cadix. Il fut le père de M. Deshayes, peintre, membre de la société des antiquaires de notre ville, le même qui a fait le dessin lithographié de la maison de Malfillatre, placé en tête de l'édition de Caen.

Cette maison est située au fond de la cour du Chêne Vert, ainsi nommée de l'enseigne de l'auberge qui se trouve à l'entrée.

M. Deshayes gardait précieusement les lettres que son père avait reçues de Malfillatre, il les avait mises dans une malle qu'on lui a soustraite en Espagne au retour de Cadix où il est né.

festait ses véritables sentiments dans ces lettres: l'homme de goût qui les posséda et que j'interrogeais dernièrement au sujet du style épistolaire de Malfillatre, m'a répondu que ses lettres avaient de l'élégance et de l'aménité naturelle, qu'elles avaient le piquant de la franchise, dont le ton s'alliait heureusement avec celui de la politesse.

Je ne me flatte pas d'avoir su recueillir tous les faits intéressants qui concernent Malfillatre; mais du moins l'anecdote suivante ne restera plus ignorée. Ses amis racontaient comme un fait certain que l'officieux, le discret Malfillatre, dans le dessein de faire briller un ecclésiastique de grande maison, lui composa un panégyrique de St.-Louis, pour être prononcé dans un auditoire illustre : son discours, plein de mouvements oratoires et fort bien écrit, annonçait évidemment que sa prose n'était pas inférieure, toutes les fois qu'il prenait le temps de la soigner; mais il manqua de loisir; d'ailleurs ses compositions en prose ne sont pas toutes connues. Il rédigea dans sa détresse bien des ouvrages dont il cédait l'honneur et que l'on imprima sous d'autres noms.

Malfillatre avait fait deux petites pièces de théâtre: je ne puis en rendre compte, puisqu'elles n'ont pas été conservées : dans l'une, se proposant

peut-être de faire une chose agréable à son bienfaiteur, il emprunta le sujet d'Annette et Lubin aux contes de Marmontel; dans l'autre, intitulée les Fêtes de St.-Cloud, il arrangea des scènes de circonstances avec un ami particulier M. Fouque-Desfontaines, son compatriote, que plusieurs jolies pièces de vaudeville ont fait avantageusement connaître.

Cependant tout le produit des ouvrages et des rédactions ne pouvait suffire aux besoins d'une famille exigeante : le beau-frère dissipateur faisait des emprunts, et Malfillatre les souscrivait; l'époque des remboursements arriva : tremblant de se voir arrêter pour dettes, il confie ses chagrins à deux amis intimes : Malfillatre suit leurs conseils, ou plutôt cède à leurs instances; il va sous un autre nom, habiter loin de son domicile une chambre qu'on lui avait retenue à Chaillot : c'est là qu'en peu de mois il composa le poëme de Narcisse, dont il avait reçu le prix d'avance; il n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main; les malheurs se succédaient, l'heure fatale approchait : un jour qu'il rentrait précipitamment dans sa chambre dont la porte était basse, il se heurta la tête contre le linteau, et se fit une blessure légère, mais qui devint grave parce qu'elle fut négligée d'abord.

Une femme qui sans doute avait fait quelque ouvrage pour sa famille, une tapissière du quartier St.-Germain-l'Auxerrois découvrit sa retraite, et se présenta dans sa chambre : à son aspect il marqua de la frayeur et dit : madame Lanoue, je vous dois de l'argent. Ah ! répond-elle, rassurez-vous, la dette n'est pas ce qui m'amène, M. Malfillatre, j'ai voulu connaître votre position : vous êtes malade, et vous êtes seul ! venez chez moi, j'aurai soin de vous. Attendri jusqu'aux larmes il se laissa conduire chez elle : c'est là qu'après avoir subi des opérations douloureuses, et avoir langui deux à trois mois, il expira le 6 mars 1767.

La femme généreuse dont j'aime à répéter le nom, madame Lanoue eut de lui le plus grand soin ; rien ne fut épargné dans sa maladie ; mais il avait lui-même abrégé ses jours ; son caractère sociable et facile cédant trop aux invitations de ses amis, l'entraînait à une perte de temps qu'il fallait ensuite réparer par les heures prises sur le sommeil ; il travaillait souvent la nuit : d'un autre côté, les chagrins aussi avaient augmenté beaucoup l'acrimonie de son sang ; et c'est ainsi que la mauvaise disposition de ses humeurs empoisonna la plaie qui le conduisit au tombeau.

Il eut des liaisons avec les poëtes aimables du temps, parmi lesquels on cite les Dorat et

les Colardeau, qui furent sensibles à la mort de Malfillatre. De rigides aristarques dans les deux partis, La Harpe, Marmontel, Fréron, Linguet, Clément de Dijon (1), apprécièrent le mérite de Malfillatre en lui donnant des éloges et des regrets : un satyrique mordant qui marcha sous une bannière opposée, ne lui refusa point son estime ; Gilbert lui rend hommage à sa manière lorsqu'il accuse le destin d'un poëte qui fut doué d'un beau talent, mais qui mourut jeune et misérable : Gilbert qui devait mourir plus jeune encore, assimilant son sort à celui de Malfillatre, s'écrie avec moins de justesse et de grâce, que d'indignation et d'énergie :

La faim mit au tombeau Malfillatre ignoré :
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Gilbert se fût énoncé d'une façon plus exacte, plus noble et plus touchante s'il avait dit :

Le chagrin fit périr Malfillatre ignoré.

(1) Les circonstances avaient placé Malfillatre dans le parti des philosophes, puisque Marmontel était devenu son protecteur : chaque parti vante ses adeptes : Fréron qui parle souvent de Gilbert dans l'année littéraire, n'y consacre point d'article à Malfillatre, dont il estima néanmoins les talents ; car il reproche à Sabathier, l'auteur des Trois siècles, de n'avoir pas assez étendu l'éloge de Malfillatre, tandis qu'il a loué beaucoup des œuvres

le sacrifice de ses idées, mais souvent même celui de ses expressions ; car une volonté supérieure, s'imaginant donner du relief au style, ordonnait que l'on mit des morceaux d'une facture ambitieuse, parmi ceux d'une facture naturelle ; la disparate est sensible dans la diction ; il est juste que l'on fasse une distinction à ce sujet.

L'éditeur de Caen a prétendu la faire ; il trace en italique une distinction beaucoup moins avantageuse au poëte que n'eût été un choix bien fait des morceaux les mieux versifiés de la tragédie ; c'est une élite des beaux passages qu'il aurait fallu présenter : d'abord le goût exigeait que l'on soulignât un plus grand nombre de vers; et puis, les vers mis à l'index ne sont pas tous répréhensibles : la jeunesse de l'éditeur ne lui avait pas permis encore d'acquérir assez d'expérience pour ne commettre aucune erreur dans un travail de critique aussi délicat (1). Sans fixer une démarcation qui demanderait seule une dissertation particulière, je distingue en général

(1) M. Gautier, âgé de vingt ans et quelques mois, est mort avant l'impression du volume que l'on a publié en son nom : il se serait formé avec le temps dans l'art de la critique et de la composition, car il avait de l'ardeur pour l'étude, et de la facilité pour le travail : il a le mérite d'avoir su recueillir quelques pièces nouvelles de Malfillatre, et rassembler les matériaux sur lesquels a été rédigée la notice dont l'auteur a cru devoir garder l'anonyme ; il ne faut pas confondre ce dernier avec l'éditeur.

deux manières dans le style de toute la composition.

La partie saine de la diction a des beautés : le morceau d'ouverture expose d'une façon nette et précise le lieu de la scène, ainsi que le sujet de la pièce. Le jeune Oreste, que l'on enleva d'Argos, dans sa première enfance, est ramené par son gouverneur, qui lui montre ce lieu qu'il ne connaît pas, en lui annonçant le motif de son retour :

Venez, reste chéri du pur sang de nos maîtres ;
Venez revoir les lieux soumis à vos ancêtres ;
Voyez ces bois, Argos, le temple de Junon :
Ce palais fut celui du grand Agamemnon.
Tout vous retrace ici sa déplorable histoire :
Ces vastes monuments élevés à sa gloire,
Abattus, renversés par un bras destructeur,
Semblent vous dire encor, qu'à ces temps de grandeur
Ont succédé des temps marqués par l'infamie.
Égisthe a subjugué notre triste patrie :
Ces lieux ensanglantés par le sang de nos rois ;
Ont perdu leur splendeur et connu d'autres lois,
Tout gémit sous les coups de l'oppresseur avide ;
Mais vous allez briser son sceptre parricide.
Oreste va changer nos malheureux destins,
Apollon a remis le glaive dans vos mains ;
Il doit venger Atride en frappant son épouse.
Hélas ! c'est dans ces lieux que sa fureur jalouse
Immola le meilleur, le plus grand de nos rois.

Le jour qui l'éclaira pour la dernière fois
Eût vu fermer aussi votre faible paupière,
Vous alliez expirer sous sa main meurtrière;
Sans Électre, seigneur, ses détestables coups
Unissaient votre sang au sang de son époux :
Vous lui devez le jour, vous lui devez vengeance.
Loin de ces lieux cruels j'élevai votre enfance ;
Durant vingt ans entiers je vous nommai mon fils,
Mais vous êtes mon roi ! les temps sont accomplis.
Ce ne sont plus enfin les soupirs inutiles,
Ni les vœux d'un mortel, ni ses plaintes stériles;
Le ciel parle, seigneur, et c'est vous qu'Apollon
A choisi pour venger la mort d'Agamemnon.

Ces vers sont nobles et touchants ; ils sont harmonieux sans affecter la pompe de la diction épique. Il serait facile de citer d'autres passages qui ne sont pas moins bien. On trouve même des morceaux nerveux qui nous étonnent dans un ouvrage de commande. Le portrait de Chrysothémis me semble offrir quelque chose de neuf, et joindre à la force de la pensée la fermeté de l'expression :

ÉGISTHE.

Vos filles....

CLYTEMNESTRE.

Tu les crains ?

ÉGISTHE.

Nos destins ennemis
Me font tout redouter.

CLYTEMNESTRE.

Jusqu'à Chrysothémis?

ÉGISTHE.

Elle nous tromperait; apprends à la connaître.
Fille d'Agamemnon, tu la verrais peut-être
Exhaler ses fureurs, braver notre courroux,
Et d'un front menaçant s'élever contre nous,
Si de sa sœur altière elle avait le courage.
Dans une ame plus faible elle a toute sa rage :
La misère, les fers tout prêts à l'accabler,
Étouffèrent sa plainte, et la firent trembler;
Mais ses soumissions irritent sa colère :
Nous la voyons ramper, mais mordre la poussière :
Il faut les prévenir. Notre grand attentat,
La mort d'Agamemnon, cet heureux coup d'état,
Entre le ciel et nous ne fut pas un mystère :
Vos filles, sous nos coups, virent tomber leur père;
Et peuvent à la fin, par leurs cris odieux,
Soulever contre nous et le peuple et les Dieux.

La pièce offre des imitations du style de Racine, et des morceaux d'une plume exercée dans la versification, mais d'une plume qui court afin de se débarasser plus vite de la tâche qu'on lui impose : le secrétaire ne se livra que bien malgré lui à ce travail, dont le fardeau lui paraissait d'autant plus à charge qu'il faisait pour son compte une composition du même genre : c'était une tragédie d'Hercule, empruntée du bel épisode du Télémaque, ou plutôt de Sophocle, d'où

Fénélon l'a tiré. L'occasion s'offrit dans l'hôtel de Lauraguais de consulter un fameux acteur; Malfillatre lut des scènes de sa tragédie à Lekain, qui l'écouta et répondit: continuez l'ouvrage comme il est commencé; mon cher Malfillatre, si la pièce est toute sur ce ton, je me charge de l'élever aux nues: telle fut l'expression même de Lekain, que des personnes contemporaines ont rapportée; mais la pièce n'ayant pas été finie, rien n'est resté de l'Hercule au mont OEta, rien que le souvenir d'un seul vers; sa beauté l'a fait retenir, car il annonce un grand caractère dans le personnage qui le prononce:

Je puis être un héros, et je ne suis qu'un roi.

Malfillatre, dans une autre position de fortune, aurait saisi le ton de la tragédie, comme il avait saisi le ton de l'ode et du poëme.

A vingt ans il s'essayait aux compositions lyriques: d'abord timide et circonspect, il se cacha dans un concours derrière son ami Deshayes, dont il faisait naître et dirigeait les talents: l'abbé Deshayes, qui devint membre de l'académie, a composé des odes pleines d'énergie, de verve et d'élévation; les siennes et celles

de Malfillatre sont les plus belles de nos recueils palinodiques.

En 1753, une ode obtint le premier prix au palinod de Rouen, où elle fut couronnée sous le nom de M. Deshayes; et la même ode, en 1754, obtint le second prix au palinod de Caen, qui dans son recueil imprimé la donna sans nom d'auteur : elle est de Malfillatre, à qui l'édition de Caen l'a rendue.

La pièce, tirée d'un passage de St.-Augustin, présente les honneurs, les richesses et les voluptés du monde, comme n'offrant qu'une vaine apparence du bonheur, dont la réalité n'existe que dans la religion et dans la vertu : l'ode n'est pas sans mérite, mais la nature même du sujet ne semble-t-elle pas condamner l'auteur à tomber dans le raisonnement, et lui interdire les transports de l'imagination :

Le bonheur est la fin unique,
Où tendent les vœux des humains;
C'est lui que notre esprit s'applique
A cherher par divers chemins.
Sans en comprendre la nature,
Chacun le place à l'aventure
Dans l'objet dont il est flatté :
L'ambitieux le nomme gloire;
Le guerrier l'appelle victoire,
Et le libertin volupté.

Cette ode, qui a pour titre le BONHEUR, offre quelques endroits prosaïques ; le jeune auteur qui se sentait capable de faire mieux, n'osa la produire sous son nom. Le véritable début de Malfillatre dans l'ode est d'un ton bien supérieur : le PROPHÈTE ELIE enlevé au ciel emporta tous les suffrages en 1755. La description du char céleste est remplie de pompe et de rapidité :

Quel cercle éclatant m'environne !
D'où naît ce déluge d'éclairs ?
Quelle source de feu bouillonne,
Et soudain embrase les airs !
Plus prompts que les traits du tonnerre,
Des coursiers fondent sur la terre,
Et bondissent parmi les feux.
Où tend ce tourbillon rapide,
Et quel conducteur intrépide
Vole sur un char lumineux ?

Est-ce toi qui viens, Dieu suprême,
Remplir le monde de terreur ?
Viens-tu le dévorer toi-même
Par le souffle de ta fureur ?
Est-il venu ce jour de crainte,
Ce jour où ta majesté sainte
Doit prononcer ses jugemens ?
Et sur une nue enflammée
Parcourir la terre allarmée
Au bruit de la foudre et des vents ?

Rousseau n'eût pas désavoué ces beaux vers dans les pièces dont il puisa le sujet à la même source, dans les cantiques empruntés de l'écriture sainte.

L'ode sur la prise du fort St.-Philippe au port Mahon présente un sujet national dans l'expédition glorieuse du maréchal de Richelieu. L'ode a le ton et la majesté de la poésie épique :

> Du haut de son trône immobile
> Au-dessus des temps et des airs,
> Dieu voit sous lui d'un œil tranquille
> Rouler tous les globes divers :
> Il parle ; et soudain sur leurs aîles
> Ses anges ministres fidèles
> Portent la mort et la terreur,
> Lorsque sur la sphère où nous sommes
> Pour punir les enfants des hommes
> Il veut envoyer sa fureur.

Tel est, dit le poëte, le monarque suprême, image de la Divinité, qui pour arrêter les complots, pour punir l'audace de ses ennemis, pour venger l'honneur du trône que l'on insulte, appelle ses héros et remet la foudre dans leurs mains :

> Ils volent avec assurance,
> Sous les drapeaux de Richelieu :
> Il sera l'ange de la France
> Comme Louis en est le Dieu.

Allez, troupe illustre et chérie
Venger l'honneur de ma patrie
Sous les auspices de mon roi:
Il enchaînera la fortune
Sur les campagnes de Neptune
Comme aux plaines de Fontenoï.

Le sentiment qui règne dans cette ode éclate aussi dans la suivante, où les jours du monarque sont menacés par un assassinat: un véritable amour de la patrie a inspiré ces deux odes: Louis-le-Bien-Aimé sauvé de la mort est pour des cœurs français le sujet le plus intéressant: nous passons de la crainte à la joie dans cette ode; nous abhorrons l'assassin d'un prince aimable; nous répétons avec transport cette acclamation:

Qu'il vive, ce roi qu'on adore!
Le péril dont il sort vainqueur
Nous l'a rendu plus cher encore:
Notre amour croît par la douleur.
Qu'il fasse le bonheur du monde,
Au milieu de la paix profonde,
Que nous promettent nos succès!
Qu'il règne environné de gloire,
Aussi long-temps que sa mémoire
Vivra dans le cœur des Français.

Chacune des trois odes présente un fait que l'auteur décrit en poëte, avec les circonstances qui l'accompagnent; c'est un enthousiasme vrai; c'est une marche rapide et sûre; c'est le nombre

du vers lyrique. Une allusion religieuse sort naturellement du sujet, comme celle-ci, dont le rapport est évident :

> La tristesse monta ma lyre,
> La joie en ranime les airs.
> Puisse mon roi connaître et lire
> Et mon zèle ardent et mes vers !...
> Vous-même, acceptez-en l'hommage,
> Vierge sainte ; sous son image,
> J'ai voulu peindre votre sort.
> Vous avez, grâce au ciel propice,
> Des enfers bravé la malice :
> Il a triomphé de la mort.

Tous les sujets ne convenaient pas au dessein que se proposait l'institution du palinod. Ce genre de composition lyrique, d'une forme spéciale, dans lequel les vers étaient fixés à cent pour l'ode, et la mesure déterminée sur un rythme unique, à la vérité le plus beau de notre langue, ce genre, dis-je, sans être de longue haleine, était plus difficile à traiter qu'un autre; et cependant les trois odes, au milieu de ces entraves, ont un air d'aisance et de liberté qui leur assure une place honorable entre les pièces du second rang. Si l'allusion paraît un hors-d'œuvre on la supprime ; les recueils choisis n'ont-ils pas sans elle adopté l'ode sur le Soleil fixe que La Harpe met au nombre de nos meilleures parmi celles qui

ne sont pas de Rousseau? elle a plus qu'aucune des siennes le mérite de la difficulté vaincue; elle est d'un genre neuf : c'est le didactique introduit dans l'ode; rien n'était froid, rien n'était aride comme le système de Copernic à expliquer en vers; mais tout s'anime sous le pinceau d'un véritable poëte qui manie supérieurement sa langue; le cœur et l'imagination réunissant leurs moyens, ont maîtrisé le sujet, qui dans une telle élévation, offre un tableau magnifique : le début nous surprend et nous attache; un sentiment profond sur la nature de l'homme inspire un tendre intérêt, tandis que l'enthousiasme excite la plus haute admiration.

> L'homme a dit; les cieux m'environnent,
> Les cieux ne roulent que pour moi :
> De ces astres qui me couronnent,
> La nature me fit le roi;
> Pour moi seul le Soleil se lève,
> Pour moi seul le Soleil achève
> Son cercle éclatant dans les airs :
> Et je vois, souverain tranquille,
> Sur son poids la terre immobile
> Au centre de cet univers.
>
> Fier mortel, bannis ces fantômes;
> Sur toi-même jette un coup-d'œil, etc.

L'auteur du cours de littérature, en applaudissant à cette ode, censure la deuxième strophe,

qu'il ne trouve pas philosophique (1), parce qu'elle humilie notre vanité. Son préjugé l'aveugle ; le philosophe n'est plus l'homme de goût ; il ne s'aperçoit pas que dans un sujet didactique, l'apostrophe répand une vive chaleur, qu'elle fait naître une pensée morale sur la brièveté de la vie, et qu'elle amène heureusement la transition par le contraste sublime de la faiblesse et de la grandeur humaines. Le poëte abaisse l'homme dans la deuxième strophe ; mais dans la troisième et dans la quatrième il le relève infiniment : c'est au plus haut des cieux qu'il l'entraîne pour y contempler la marche du grand Univers ; il voit, de là, le Soleil fixe donner par sa pression le mouvement aux planètes qui décrivent leurs orbites autour du soleil :

Sur lui-même agité sans cesse,
Il emporte, il balance, il presse
L'Éther et les Orbes errants.

(1) Il eut une pensée philosophique assurément, le poëte, qui le premier fit parler à l'ode le langage de l'astronomie : l'esprit de parti est injuste ; Sabathier, pour le plaisir de donner un démenti à Marmontel, dit de cette ode qu'elle est assez froide pour faire juger que la poésie lyrique n'était pas du ressort de son auteur : personne n'adoptera son opinion sur ce point ; Sabathier, d'ailleurs, est en contradiction avec lui-même; car il a commencé par annoncer que tout ce qui est sorti de la plume de Malfillatre, décèle le germe des plus heureux talents ; Sabathier a sacrifié son goût naturel à des préventions mal fondées contre Malfillatre : Malfillatre n'était point ce que sa position pouvait le faire suppo-

Si le poëte semble avoir moins suivi Newton que Descartes, c'est que le système de Copernic, expliqué selon Descartes, se prêtait mieux aux images de la poésie. La strophe qui peint le mouvement des planètes est d'une expression admirable : elle est digne d'Horace pour la facture des vers pittoresques, pour la mélodie et la précision :

Ainsi se forment les orbites
Que tracent ces globes connus :
Ainsi, dans des bornes prescrites,
Volent et Mercure et Vénus.
La terre suit; Mars moins rapide,
D'un air sombre s'avance, et guide
Les pas tardifs de Jupiter;
Et son père, le vieux Saturne,
Roule à peine son char nocturne
Sur les bords glacés de l'Éther.

De l'extrême vitesse, passer successivement à une lenteur extrême par une gradation de cadences imitatives, c'est le triomphe de la versification.

ser : ses liaisons avec les philosophes ne l'entraînèrent point dans leurs écarts : il sut révérer son Dieu et son Roi ; il manifesta des sentiments religieux dans ses odes palinodiques, et cette raison lui attira d'autres censures : soyons vraiment philosophes ; voyons le mérite où il est, fût-il dans les rangs de nos adversaires !

A ce talent si distingué dans l'ode, Malfillatre en alliait un autre moins brillant, parce qu'il n'émane pas de l'imagination, mais infiniment précieux, puisque supposant des qualités dont la réunion est bien rare, il s'applique également à tous les genres, je veux dire le talent des traductions en vers.

Nous allons désormais envisager Malfillatre comme traducteur, et puis comme imitateur.

Il nous offre sous le premier rapport, deux pièces qui se rattachent au genre lyrique; la version du plus touchant des psaumes, et celle d'une ode sublime d'Horace.

On a souvent mis en vers français le psaume élégiaque sur la captivité de Babylone, mais aucune des traductions n'égale certainement le mérite des stances de Malfillatre; elles sont délicieuses. Une pièce qui porte le nom d'ode, et que l'on attribue à Blin de Sainmore, l'éditeur de L'ÉLITE DES POÉSIES FUGITIVES, parut dans ce recueil, où l'auteur, sous le voile de l'anonyme, vanta lui-même son ouvrage, comme la plus excellente version que l'on eût faite du psaume *Super flumina Babylonis*: je vais, pour que l'on en juge, citer le début de la pièce; elle commence ainsi avec emphase:

A peine Babylone, à nos regards craintifs,
De son fleuve superbe eut offert le rivage,
Qu'en pleurant d'Israël la honte et l'esclavage,
Nous poussâmes des cris plaintifs.

Cette ode est d'une élégance froide ; elle n'a point de mouvement, et rien n'y part du cœur.

Un poëte lyrique, assurément plus rempli de chaleur et de verve, a traduit le psaume *Super flumina* ; c'est Le Franc de Pompignan, celui de nos poëtes, qui après Racine et Rousseau, a le mieux réussi dans la poésie sacrée ; nous aurons en quelques endroits du psaume, le plaisir de comparer Pompignan et Malfillatre.

Voici Pompignan :

Captifs chez un peuple inhumain,
Nous arrosions de pleurs les rives étrangères;
Et le souvenir du Jourdain,
A l'aspect de l'Euphrate augmentait nos misères.

Voici le texte :

« Super flumina Babylonis, illic sedimus et
« flevimus, cùm recordaremur Sion. »

Voici Malfillatre :

Assis sur les bords de l'Euphrate,
Un tendre souvenir redoublait nos douleurs :
Nous pensions à Sion dans cette terre ingrate,
Et nos yeux malgré nous laissaient couler des pleurs.

Ici le texte est mieux entendu, la douleur est plus analogue à la situation. *Assis sur les bords de l'Euphrate*, offre une image essentielle, que les deux premiers traducteurs n'ont pas rendue ; Malfillatre ne déclame pas, mais il peint ; il est plus naturel, plus recueilli, plus pénétré.

Je reviens à Pompignan :

> Aux arbres qui couvraient les eaux,
> Nos lyres tristement demeuraient suspendues.

Je m'arrête à ces vers ; ils fournissent le sujet d'une courte digression. Le mot *lyre* dont s'est servi Pompignan, est-il bien le mot propre ? Peut-on appliquer à la poésie sacrée l'instrument de la poésie profane ?

Les Grecs chantaient leurs odes au son de la lyre, et la diversifièrent en la perfectionnant ; elle leur appartient beaucoup plus qu'aux Hébreux ; ceux-ci néanmoins avaient des lyres, mais plus simples, notamment celle à trois cordes, formée d'une écaille de tortue, dont Mercure passa pour avoir été l'inventeur en Egypte : elle avait le son lugubre, et Calmet la désigne comme l'instrument que les Hébreux suspendirent aux saules de l'Euphrate ; mais rien n'appuye sa conjecture ; il veut envain assimiler la lyre au

kinnor, puisque dans la vulgate et les septante, l'hébreu est rendu par *cithara*, où *kinyra*, son synonime, dérivant de kinnor; il est hors de doute que l'instrument est la cithare: elle appartient de préférence aux Hébreux qui l'ont inventée. La cithare avait une forme plus ou moins triangulaire, d'après laquelle on a façonné la harpe, dont l'origine est moins ancienne : c'est la cithare que pinçait David : Bossuet, sur de graves autorités, dit qu'elle avait huit cordes; qu'elle développait tous les tons de l'octave, et qu'on l'employait au chant des psaumes; ainsi l'expression de Malfillatre est plus conforme au langage de l'écriture, et plus analogue à la musique des Hébreux, que l'expression de Pompignan (1).

Malfillatre est non-seulement plus fidèle, il est encore plus animé:

> Nous suspendîmes nos cithares
> Aux saules qui bordaient ces rivages déserts.

L'épithète est hardie, mais elle est juste : les lieux voisins des rives de l'Euphrate n'é-

(1) Voyez la dissertation de Calmet sur les instruments des Hébreux, vol. 4 de l'édition in-f°. du commentaire sur la Bible, et la dissertation latine de Bossuet sur les psaumes, cap. VI, § XXXIV, *de instrumentis musicis*.

tant pas habités à cause des inondations d'un fleuve qui se débordait souvent, Babylone renfermait, *au milieu d'elle*, des solitudes couvertes de saules :

> In salicibus, in medio ejus, suspendimus organa nostra.

Pompignan et Blin de Sainmore aussi trouvaient le saule prosaïque sans doute, car il n'osèrent pas l'exprimer(1) : Malfillatre emploie le mot propre, qu'il relève par la noble expression des termes qui l'entourent; Malfillatre, doué d'un goût exquis, sentait que rien n'est vague dans l'écriture, dont le texte offre toujours avec une intention connue ou cachée, l'empreinte d'un sentiment profond : le saule a dans son port un abandon mélancolique ; ses longs rameaux en s'inclinant, sont l'emblême du deuil; c'est le saule

(1) Blin de Sainmore met trop d'esprit dans une pièce de sentiment : il ne songe qu'à bien tourner ses vers, dont la diction est séduisante, si l'on ne cite qu'une strophe isolée, mais dans toutes la manière est la même, ce qui rend l'effet de l'ensemble monotone :

> Aux arbres de ces bords nos languissantes mains
> Suspendirent nos luths encor trempés de larmes ;
> Image de douleur qui n'offrait que des charmes
> A nos spectateurs inhumains.

Nos *luths*, me plaît mieux que nos *lyres*, mais beaucoup moins que, nos *cithares*.

pleureur, indigène de Babylone, et que l'on appelle *salix Babylonica.*

> **Tandis que nos maîtres nouveaux**
> **Fatiguaient de leurs cris nos tribus éperdues.**

Ces vers de Pompignan ont de la force et de l'éclat; ils sont beaux, mais s'éclipsent devant ceux d'un poëte qui donne aux siens le charme d'une touchante mélancolie; Malfillatre a une pensée de plus, et cette pensée est un sentiment; il a un autre mérite encore, celui de peindre par la rudesse des sons, la barbarie des vainqueurs :

> **Et les cris importuns de nos vainqueurs barbares,**
> **A nos tribus en deuil demandaient des concerts.**

Cette leçon est bien plus positive : je pourrais poursuivre la comparaison; mais d'autres sujets m'appellent; d'ailleurs je ne prétends pas déprécier l'auteur d'un volume de cantiques et d'odes que des beautés réelles ont rendu recommandable : Pompignan, selon moi, n'a l'avantage que dans une des stances du psaume, où il a introduit un trait piquant d'ironie; mais cette ironie n'est point dans le texte: Malfillatre s'en rapproche toujours : sa pièce offre une variété remarquable de sentiments et d'harmonies; rien en ce genre de plus frappant que la strophe d'impré-

cation contre Babylone; l'expression du sentiment y perce à travers celle de la fureur; et l'harmonie devient rude pour atteindre l'effet imitatif :

> Objet des vengeances célestes,
> Que tes mères en sang, sous leurs toits embrasés,
> Expirent de douleur en embrassant les restes
> De leurs tendres enfants sur la pierre écrasés.

Malfillatre avait dans la diction plus d'aménité que Pompignan; il avait dans le cœur plus de sensibilité que Rousseau; c'est ainsi que, sous le rapport de la grâce et du sentiment, il s'approchait de Racine; mais il n'a traduit qu'un psaume : que n'a-t-il eu le temps de produire davantage! il se fût élevé à la perfection des meilleurs écrivains.

Un talent que Malfillatre possédait éminemment, fut celui de saisir parfaitement la pensée et le ton des textes qu'il voulait rendre; il s'oubliait lui-même, et laissait toujours parler son auteur dans une traduction : celle du *Pindarum quisquis*, nous en offre une nouvelle preuve : Malfillatre l'emporte sur Le Brun, qui dans la même ode manque le but, parce qu'il a visé trop haut : comme l'œuvre de Le Brun présente moins l'ode elle-même d'Horace, qu'une pièce faite à l'instar de la sienne, je n'établirai pas

de comparaison avec le texte, entre Le Brun et Malfillatre ; Pindare Le Brun s'efforçant de paraître plus sublime qu'Horace, abandonne souvent son modèle, tandis que Malfillatre le suit constamment pour l'atteindre ; Le Brun emploie des stances de six vers devant celles de quatre, ce qui donne un tiers de lignes en sus ; la dernière ayant douze syllabes, n'est point analogue au rythme latin : Malfillatre, toujours naturel et vrai, choisit en homme de goût des stances d'un nombre de vers semblable, et s'approche de l'effet des strophes sapphiques, dans ses quatrains dont le petit vers nous marque la chute :

Jaloux du vol sublime où s'élève Pindare,
Quiconque à son exemple ose fendre les airs,
De sa chute fameuse, ira, nouvel Icare,
Épouvanter les mers.

Semblable à ce torrent qui voit grossir son onde,
Des tribus, par l'hiver, apportés sur ses bords,
Pindare à flots pressés, de sa verve féconde
Épanche les trésors.

Quoique Malfillatre se soit astreint à un nombre de vers rigoureusement pareil, sa version en a-t-elle moins de correction, de fidélité, d'aisance et d'harmonie ? le traducteur est nerveux, noble et varié comme Horace, autant qu'on peut

l'être dans la version d'un texte accompli, dont l'auteur sait descendre avec la même grâce et la même dignité, qu'il s'élève à l'exemple de Pindare, son modèle :

Quelquefois aux douleurs d'une épouse plaintive,
Prêtant de ses accords le charme gracieux,
Il enlève un époux à l'infernale rive,
Et le conduit aux cieux.

Au vaste sein des airs une immortelle haleine,
Du cygne de Dircé seconde le transport;
Pour moi, comme l'abeille, à caresser la plaine,
Je borne mon essor.

Comme elle, de Tibur dépouillant les rivages,
Parcourant les bosquets, les vallons écartés,
A force de travail, j'assure à mes ouvrages
Quelques faibles beautés.

Non certes, ces beautés-là ne sont pas faibles ; les vers sont bien soutenus ; ils n'ont pas d'épithète oiseuse ou gigantesque ; ils annoncent un écrivain du premier rang.

Si d'Horace nous passons à Virgile, nous remarquons la même adresse à saisir le caractère de son auteur : la muse qui s'élève avec l'émule de Pindare, se rabaisse au ton des bergers avec le pasteur de Mantoue : Tityre bénit la main qui

daigne lui conserver ses champs, et Mélibée déplore l'infortune de tous les bergers, contraints d'abandonner leurs domaines :

O Mélibée! un Dieu m'a fait ce doux loisir.
Oui, pour un de nos Dieux mon cœur le veut choisir:
— Je n'en suis point jaloux; mais ce calme m'étonne,
Tandis qu'au désespoir ici tout s'abandonne;
Tout fuit; je vais, moi-même, en de lointains climats,
Traîner mes chers moutons, compagnons de mes pas.
Cette faible brebis qui me suit avec peine,
A laissé deux agneaux dans la forêt prochaine,
Jumeaux nés d'aujourd'hui, mais perdus sans retour,
Et privés de leur mère en recevant le jour.

Ces vers n'ont heureusement point la prétention de montrer plus d'esprit que les vers latins de Virgile, et le sentiment qui respire dans l'original se retrouve parfaitement reproduit dans la traduction.

Un berger qui salue l'Aurore, vient devant elle se plaindre de son amante parjure, en vers non moins bien assortis à ce nouveau sujet, dont le coloris change avec le tableau :

Nais, astre du matin; brille, ô douce lumière!
Brille, et sois du soleil l'heureuse avant-courrière,
Tandis que je me plains, dans mes derniers moments,
De la perfide Nise, et de ses vains serments,

Que je viens en mourant raconter son injure
A ces Dieux tant de fois témoins de son parjure.

Le copiste sait prendre la couleur de son modèle : quand Virgile a le ton plus haut, le traducteur l'imite, et son élévation même nous offre encore de la naïveté :

Ma flûte, commençons : avec moi sur ces bords,
Des chantres du Ménale, imite les accords.
Pan, dont l'art inventa la flûte pastorale,
Fait toujours de ses chants retentir le Ménale;
Le Ménale, couvert de bois harmonieux,
Entend toujours la voix des pins mélodieux;
Le Ménale toujours entend parler ses hêtres
De l'amour des bergers, et des plaisirs champêtres.

Ma flûte, commençons : avec moi sur ces bords,
Des chantres du Ménale, imite les accords.

Malfillatre dans beaucoup de petits morceaux épars des Bucoliques, a fait preuve d'un goût vrai, d'un goût pur en ce genre comme dans tous les autres.

Nous avons de lui d'assez longs passages du premier chant des géorgiques; et quelques fragments du second : ses contemporains pensaient qu'il en avait traduit davantage, qu'il avait traduit même une bonne partie des géorgiques ;

mais il écrivait sur des feuilles volantes, et fut en tout si malheureux, que beaucoup de ses vers ont été perdus. Les manuscrits de sa traduction de Virgile étaient restés dans les mains du libraire La Combe, lorsqu'en 1769, deux années après la mort de Malfillatre, un versificateur illustre, plus jeune que lui de six ans, publia une traduction des géorgiques. Elle est devenue fameuse, et je ne mettrai point dans la balance les trois ou quatre cents vers qui nous restent de Malfillatre, devant la traduction du poëme entier qui fait tant d'honneur à Delille. Mais ce traducteur célèbre a-t-il mieux rendu Virgile dans les passages qu'ils ont traduits l'un et l'autre? Je laisse de côté les réputations, et j'aborde avec équité cette question délicate.

Virgile, dans l'intention de ranimer le goût de l'agriculture, qui languissait chez les Romains après les désastres des guerres civiles, composa les géorgiques à la sollicitation de Mécène, et lui dédia ce poëme, dont l'agriculture est l'objet. Vous savez, Messieurs, qu'un poëme où l'on enseigne les préceptes d'un art, ne doit pas s'élever au ton de celui où l'on chante les exploits d'un héros : vous savez que Virgile, usant d'une adroite circonlocution, prend son tour de loin, et ne prononce qu'au cinquième de ses vers, le mot *chanter*, qu'il a soin même d'adoucir au moyen

d'un verbe qui en diminue le ton, *hinc canere incipiam* (ce qui rend les moissons fertiles..... Mécène, je me propose de le chanter) : Vous n'ignorez pas qu'un traducteur doit saisir la manière de son modèle ; mais Delille, je le demande, remplit-il ce devoir, lorsqu'il procède sans préparation ? lorsqu'au lieu d'être modeste, comme le sujet l'exige, et comme son auteur lui en donne l'exemple, Delille a la hardiesse de prendre un autre ton ; en effet, il se met à cet égard au-dessus des lois imposées au traducteur ; car, on ne peut se le dissimuler, il est tranchant, il est épique dès son début :

Je chante les moissons : je dirai sous quel signe
Il faut ouvrir la terre, et marier la vigne.

A qui la marie-t-on ? C'est à l'ormeau ; le latin nous l'apprend, mais le français n'en dit rien :

Quid faciat lætas segetes; quo sidere terram
Vertere, Mæcenas, ulmisque adjungere vites
Conveniat:

Delille omet le nom de Mécène, qui pourtant est essentiel au dessein de l'ouvrage : c'est par lui que Malfillatre commence :

Mécène, aux laboureurs mes préceptes utiles
Enseignent par quel art on rend les champs fertiles,

qu'il rend mieux tout son auteur; écoutons d'abord Delille :

Des bataillons armés dans les airs se heurtaient;
Sous leurs glaçons tremblants les Alpes s'agitaient :
On vit errer la nuit des spectres lamentables;
Des bois muets sortaient des voix épouvantables (1).

(1) Chacun de ces vers est trop détaché; il y a excès de concision; tout le latin n'est pas rendu : ce laconisme dont je fus épris autrefois, et qu'une lecture habituelle de Tacite m'avait fait contracter, me rappelle un ouvrage de ma jeunesse. C'était pendant le plus violent orage de la révolution, que je travaillais à une œuvre extrêmement difficile, afin d'y penser uniquement et d'oublier les affreux évènements qui se passaient alors : seul et sans guide, retiré dans la chaumière d'un village où j'étais à l'abri de la tourmente, je m'occupais de la traduction de l'Énéïde en vers français, ignorant que Delille préparait cet ouvrage en Angleterre.

Je m'obstinai malheureusement à ne point dépasser dans les vers français le nombre des vers latins. Voici quel était mon début :

Je chante les combats, et ce pieux héros,
Qui des plages de Troye échappé sur les flots,
Et conduit par le sort à celles d'Ausonie,
Vint le premier descendre aux champs de Lavinie.

L'invocation était en quatre vers, comme dans le latin :

Muse, d'un tel courroux, apprends moi la raison;
Par quel outrage Énée a-t-il blessé Junon?
Dis-moi les châtiments, et dis-moi les offenses,
Les Dieux conçoivent-ils de si fortes vengeances.

Mon ouvrage, qui n'a point paru, n'eût pas été sans mérite, peut-être, si je ne m'étais pas étourdiment embarrassé dans de telles entraves : il m'a du moins procuré l'avantage d'étudier Virgile, et me donne quelque assurance aujourd'hui pour juger ses traducteurs.

A ces mots :

Des bataillons armés dans les airs se heurtaient,

on s'imagine que des phalanges guerrières apparurent dans les cieux, ce qui n'est pas le sens du texte : ici un seul vers ne peut suffire pour préciser une idée qui rappelle un évènement de l'époque où Virgile écrivait : ce fut en Germanie que le ciel devint effrayant par une sorte de *cliquetis* aërien, par un bruit d'armées que l'on entendait sans les voir ; il fallait que cette circonstance fût indiquée d'abord ; c'est aussi par où commence Malfillatre, qui a parfaitement développé la pensée du poëte latin :

Armorum sonitum toto Germania cœlo
Audiit.

Un bruit de chars, un choc d'invisibles armées
Fit trembler du Germain les villes alarmées ;
L'Apennin tressaillit ; et sur leurs fondements
Les Alpes, à grand bruit, s'agitèrent long-temps ;
Des spectres infernaux, dans l'horreur des nuits sombres
Se traînaient au milieu du silence et des ombres ;
On entendait au loin retentir une voix
Lamentable.... et des cris sortis du fond des bois.

Que les connaisseurs examinent les deux versions, qu'ils les confrontent avec le texte, ils reconnaîront que Delille omet bien des images. Ce vers :

Des bois muets sortaient des voix épouvantables,

n'offre pas des assonances heureuses ; je crois même y découvrir un contre-sens d'harmonie ; ce n'est pas sur le silence des bois que les assonnances doivent porter, mais sur les voix qui en sortent : des *cris sortis*, du fond des bois, voilà des sons placés comme ils doivent l'être. Delille, dans son dernier vers, qui a le malheur de se terminer avec la rime, ne marque nullement la beauté d'harmonie dont nous frappe le vers latin par le rejet pittoresque d'un adjectif : Malfillatre, au contraire, y réussit au point de se montrer au moins l'égal de Virgile, parce que le mot *lamentable* ayant plus de syllabes que *ingens*, produit un effet imitatif encore plus marqué :

Vox quoque per lucos vulgò exaudita silentes
Ingens.

On entendait au loin retentir une voix
Lamentable....

Sans approuver le fréquent usage d'un tel enjambement, j'applaudis à l'audace heureuse d'une cadence qui lutte avec avantage contre le latin, et dont notre versification timide ne semblait point capable, mais qu'ici un talent supérieur a légitimée. Des *cris sortis* forme, comme nous venons de l'observer, une assonance imitative; un *bruit de chars, un choc* offre une intention non moins marquée d'imitation, de même que *s'agitèrent long-temps*; *des spectres infernaux dans l'horreur des nuits sombres se traînaient,* rend l'image également sensible à l'oreille et à l'esprit; Malfillatre aussi savait peindre par les mouvements, par les sons pittoresques, et dans ce passage, Delille est vaincu sur son propre terrain.

Les deux vers suivants se trouvent les mêmes dans les deux versions, à une faible différence près :

La terre s'entrouvrit, les fleuves reculèrent :
Et pour comble d'effroi, les animaux parlèrent.

L'*Infandum* est fort bien rendu ; Delille obtient l'avantage en ce qui regarde cet hémistiche : *et pour comble d'effroi*; mais le premier vers est plus beau dans Malfillatre :

Des fleuves étonnés les ondes reculèrent :
La terre s'entrouvrit; les animaux parlèrent.

Les alliances de mots sont au nombre des figures que Malfillatre sut employer heureusement : il peint dans un incendie, le feu :

Qui par le vent poussé, déploie en un moment,
Dans les *bois de Bacchus* un vaste embrasement.

Ailleurs il annonce que l'orage est prochain, lorsque l'on voit

Les *poules de Téthys* se rassembler entre elles,
Et jouer sur le sable en sécouant leurs ailes.

J'ai cru pouvoir appeler ainsi les poules d'eau, dit le modeste Malfillatre dans une note ; et pourquoi non ? l'humble didactique ne peut affecter la hauteur du langage épique. L'auteur du poëme des Jardins n'a-t-il pas dit avec assurance, aux plus grands seigneurs :

la vache féconde,
Qui ne dégrade plus ni vos parcs ni mes vers ?

La poule n'est point assurément plus roturière, et d'ailleurs elle se trouve ennoblie par une alliance distinguée, les *poules de Téthys*, locution nouvelle qui, sans être familière, me semble d'une naïveté charmante et digne de Lafontaine ; Mal-

fillatre avait plus d'un rapport avec l'immortel *Bonhomme,* mais il n'a pu, comme Lafontaine et Delille, développer tout son génie naturel ; victime de chagrins domestiques, moissonné à la fleur de l'âge, il ne corrigea rien de ses œuvres, ne publia rien lui-même, jetta négligemment sur le papier ses vers, et ne les revit plus ; ils ne furent que l'inspiration du moment.

Delille, au contraire, dans le cours d'une vie agréable, et qui fut longue, vit réimprimer souvent ses Géorgiques auxquelles il eut le loisir et l'occasion de mettre plusieurs fois la main ; car, on peut le dire, ses vers n'étaient point d'abord ce qu'ils sont devenus dans la suite au moyen de fréquentes corrections ; Delille a du trait dans sa concision piquante ; il cherche à produire de l'effet, suit le système des compensations, et remplace une beauté par une autre ; mais il s'ensuit que ce traducteur s'écarte quelquefois étrangement de son modèle ; considéré à part, Delille nous séduit habituellement par l'éclat d'un coloris plus analogue au goût moderne : Malfillatre doué d'un talent plus précieux, en ce qu'il est pur de tout alliage, plaît mieux à côté du texte latin, qu'il rend toujours avec une élégante simplicité : Malfillatre est plus moelleux ; il est plus antique, et plus Virgilien.

Mais Delille a traduit tout le poëme, et Malfillâtre, tel que nous l'avons, n'offre que des morceaux et des essais. L'avantage d'un travail suivi dans son ensemble est surtout ce qui établit la supériorité d'un écrivain : Delille eut en partage la constance, qui ne permet pas de quitter une entreprise avant qu'elle soit terminée ; il a beaucoup écrit, et la postérité lui assigne un haut rang parmi nos versificateurs. *Il est difficile de mieux tourner un vers*, dit Fréron ; *c'est en général le* faire *de Boileau ; s'il est quelquefois languissant et prosaïque, il rachète ces instants de sommeil par une multitude de vers sonores, et son harmonie dédommage en quelque sorte des mouvements d'impatience que cause son inexactitude ; en un mot, M. Delille est presque toujours excellent versificateur, et rarement traducteur* (Année littéraire de 1771, tome 1er., page 320). Dans un autre article touchant les observations critiques de Clément, sur la traduction nouvelle des Géorgiques (même année, tome 5, page 217 et suivantes), Fréron, qui rend justice au talent, réfute la critique outrée, la critique injuste d'un censeur (1) qui n'a vu dans Delille que ses défauts.

(1) C'est Clément de Dijon, celui que Voltaire surnomma l'Inclément. On cite de lui un article à la louange de Malfillatre,

Delille a des beautés qui feront toujours vivre son ouvrage ; il relève les expressions communes de l'agriculture par un choix d'épithètes et un tour de phrase heureux : Delille opérant sur ce point une sorte de révolution poétique, a su enrichir le domaine de la versification française, dont la noblesse indigente avait paru jusque-là si dédaigneuse à l'égard des mots familiers. Delille a rendu le mieux les endroits qui précisément paraissent les plus difficiles à bien rendre : la difficulté vaincue est, dit-on, sa dixième muse ; il excelle dans les morceaux techniques ; mais au jugement de Fréron même, son défenseur, il n'est pas sans reproche du côté des images et du sentiment.

C'est au contraire sous ce rapport que Malfillatre s'annonçait avec le plus d'avantage ; il eût excellé dans les morceaux pathétiques : on peut croire que Delille n'aurait pas entrepris sa traduction, si Malfillatre avait publié la sienne : Marmontel avait bien apprécié ce talent naissant ; il se plaît à le répéter dans ses mémoires, où il dit de Malfillatre : « J'ai fait concevoir de lui « des espérances qu'il aurait réalisées, si une

et qui doit se trouver dans le *Journal français*, dont le *Moreri des Normands* donne l'indication : comme ce journal a eté dans le temps peu répandu en province, je n'ai pu me le procurer.

« mort prématurée ne nous l'avait pas enlevé. » Oui, sans doute! son plan était le plus vaste; il embrassait la traduction complète de son auteur : Delille n'est pas allé aussi loin, car il n'eut jamais le dessein de traduire les Bucoliques; sa voix n'était pas assez flexible pour se plier sans effort au ton simple des bergers : ses vers paraissent toujours plus travaillés qu'il ne convient à la simplicité du genre pastoral : Malfillatre avait pris le langage des Églogues, et l'avait pris d'une façon très-aimable; les morceaux qui nous restent de ses Bucoliques font regretter qu'il n'ait pas achevé du moins cette partie de sa traduction.

Malfillatre n'eut guère le temps d'aborder l'Énéide; il effleura ce poëme avec une telle précipitation, qu'il a des lignes intermédiaires entre la prose et les vers, puisque la rime ne s'y trouve pas; ce sont des vers blancs : néanmoins un beau talent distingue les vers où Neptune élève sa tête sur les flots; les épithètes sont parfaitement choisies; c'est véritablement le ton de l'Épopée :

Mais Neptune irrité de ce désordre affreux,
Lève au-dessus des flots un front majestueux;
Il voit de toutes parts sur l'onde courroucée,
Du héros d'Ilion la flotte dispersée,

Les Troyens accablés par l'orage en fureur:
Il le voit, il frémit, et reconnaît sa sœur.

Malfillatre avait le dessein d'entremêler des passages en prose parmi les tirades de vers, soit que cette manière lui convînt mieux parce qu'elle est plus expéditive, soit qu'il eût réellement un système particulier touchant la traduction des poëmes, et qu'il pensât, non sans raison peut-être, que dans les œuvres de longue haleine, la prose fait briller davantage les morceaux de versification.

Cette idée est spécieuse ; un éditeur l'ayant prise pour base de son plan, osa publier en 1810, comme ouvrage posthume de Malfillatre, le Génie de Virgile en quatre volumes, dans lesquels figurent de longs discours préliminaires et beaucoup de notes additionnelles. On y a fondu tout ce que l'on a pu découvrir de Malfillatre, en vers et en prose, au sujet de Virgile et des genres de poésie où Virgile excella. L'éditeur se trahit quelquefois, par exemple lorsqu'il nous offre Malfillatre faisant l'éloge des Géorgiques de Delille ; mais lors même qu'il observe le mieux les convenances, il est difficile de reconnaître parmi tant de morceaux qui ne sont point de Malfillatre, ceux qui véritablement lui appar-

tiennent : c'est pour cette raison que je parle peu d'un tel ouvrage : il s'est vendu ; et c'est-là tout ce que demandait l'éditeur. Déjà une spéculation du même genre s'était faite en 1799 ; une traduction des Métamorphoses d'Ovide avait paru sous le nom de Malfillatre : cette traduction en prose est assez fidèle, mais dans beaucoup d'endroits, elle est d'une faiblesse de coloris dont la teinte suffit pour déceler la supposition. On pourrait tout au plus admettre que Malfillatre en a rédigé les passages les moins médiocres ; il avait l'intention de travailler d'après Ovide (et nous en verrons bientôt la preuve) ; il avait même l'intention de produire une traduction de morceaux choisis, extraits des meilleurs poëtes latins ; il n'exécuta qu'imparfaitement ce dessein, qui toutefois, on le présume, a fait naître la pensée du poëme de Narcisse.

Nous allons maintenant considérer Malfillatre, non plus comme un traducteur fidèle, mais comme un imitateur élégant de plusieurs poëtes : c'est aux Métamorphoses d'Ovide qu'il emprunta le sujet du poëme de Narcisse, qui semblait convenable à ses projets d'imitation, et lui rappelait d'ailleurs une aventure à laquelle il ne fut pas étranger.

Malfillatre qui s'était vu le dépositaire des

chagrins d'un ami dont la femme aussi vaniteuse que Narcisse, n'était pas moins étourdie qu'Écho, se proposa de signaler aux amants les vices de l'amour vulgaire, afin d'épurer cette passion en la ramenant à son objet naturel, qui est de préparer d'avance le bonheur d'un hymen, fondé sur l'union parfaite des affections. Malfillatre né sensible et délicat, et qui aspirait lui-même, à serrer les nœuds de l'hymen, trouvait dans son cœur le type de cet amour fidèle et pur qu'il voulait peindre : il en épanche les sentiments dès le début de son poëme, en se plaignant des misères qui accompagnent l'amour:

Pourquoi faut-il, qu'au lieu de ces délices
Qu'on nous promet dans l'empire amoureux,
Nous y trouvions près des ris et des jeux,
Les faux soupçons suivis des injustices,
Les vains serments, les dégoûts, les caprices,
Et que l'Amour soit un dieu dangereux?

Il ne l'était pas dans le principe, les humains ne savent plus aimer; leurs vices dégradent l'antique et pur amour:

Le siècle d'or coula sous ses auspices:
Le siècle d'or ne vit que des heureux.

Vénus qu'affligeait le changement des anciennes mœurs, voulant ramener son fils sur la terre, résolut un jour de lui préparer un asile sacré dans uue île nouvelle, où la déesse des amours établit une peuplade choisie d'enfants des deux sexes :

Vénus voulut, avant l'âge où l'on aime,
Voir ses sujets, voir ces couples charmants,
Couples futurs déjà s'unir d'eux-mêmes,
Par le rapport des goûts, des sentiments.
Flle voulut que ces enfants aimables,
Pour rendre un jour leurs chaînes plus durables,
Fussent amis avant que d'être amants ;
Qu'en attendant les amoureuses flammes,
D'avance un sexe à l'autre fût lié ;
Qu'enfin, l'amour en entrant dans leurs ames,
En arrivant y trouvât l'amitié ;
Car l'amitié, la confiancc intime,
Nourrit l'amour, le soutient, le ranime,
Et rend ses feux plus touchants de moitié :
De leur concours, de leur souffle unanime,
Naît cet accord pur, délicat, sublime,
Plaisir cherché, par mes vœux superflus,
Plaisir moqué des mortels corrompus :
Mais quoi, l'amour n'est pas connu du crime,
Puisque l'amour sans l'amitié n'est plus,
Que l'amitié se fonde sur l'estime,
Et que l'estime est fille des vertus.

Voilà bien la peinture de l'inclination vertueuse que Malfillatre avait formée dans sa jeunesse, inclination qu'il aimait toujours à nourrir dans son cœur, mais qui ne fut jamais pour lui qu'une vaine espérance :

Plaisir cherché par mes vœux superflus!...

Le tableau des mœurs de cette peuplade heureuse, et le portrait du sage Tirésias à qui Vénus confia le gouvernement de son île, forment le sujet du premier chant.

Dans le second, paraît le vieillard et avec lui le beau Narcisse, car ils sont toujours attachés l'un à l'autre par un ruban : le jeune homme sert de guide au vieillard aveugle, qui de son côté, instruit des secrets de l'avenir, paraît avoir des raisons particulières de veiller sur sa destinée. Tirésias, au lever du soleil, s'avance à l'entrée d'une plaine ; il s'assied sous l'ombrage d'un chêne touffu : l'indiscrette et folâtre Écho, sans cesse voltige autour de Narcisse qu'elle n'aborde jamais qu'à la dérobée, puisque son Mentor le tenant toujours en lisière, ne lui permet de le quitter ni le jour ni la nuit : les deux amants sont les seuls à leur âge dont il ait jusqu'alors retardé l'hymen : un avis

céleste l'instruit que le jour où ils s'uniront sera pour eux le jour le plus funeste. Le vieillard, assis, soutenait sur ses genoux, d'un air de complaisance, la tête du beau Narcisse, dont le sommeil a fermé les yeux. Écho saisit ce moment; la nymphe en pleurs se jette aux genoux du vieillard, et d'une voix qu'éteignent les soupirs: « Mon père, dit-elle, faut-il que dans l'attente « continuelle d'un malheur inconnu, nous mou- « rions mille fois avant le coup mortel ? Eh, quel « est l'obstacle qui s'oppose à l'accomplissement « de nos vœux?

« Un Dieu menace; a-t-il quelque supplice
« Plus dur pour moi, que de perdre Narcisse?
« Je crains sa perte, et c'est mon seul effroi;
« Mon cher amant, toi seul es tout pour moi!
« Mon choix est fait, s'il faut que je choisisse,
« Ou de mourir, ou de vivre sans toi,
« Je périrai.... Sera-ce avec justice?
« Suis-je coupable?.... »

— « Craignez de le devenir, répond Tirésias; « allez, ma fille, allez rassembler vos compagnes: « je vous attends; lorsque le soleil aura décrit « la moitié de son tour, nous irons tous en- « semble offrir à Junon un sacrifice; et dès ce « soir, si les présages ne sont point funestes,

« dès ce soir, j'allume pour vous le flambeau « de l'hymen : je sens que ce jour enfin décidera de votre destinée. »

Écho s'en allait, lorsqu'elle vit descendre du ciel le char de Vénus : ici tout fait tableau ; Narcisse étendu sur la pelouse aux pieds du vieillard, s'y est endormi ; et le sommeil qui l'a surpris est d'autant plus profond, que Narcisse, depuis trois jours s'était vu privé du sommeil : il n'a donc entendu ni les plaintes d'Écho, ni la réponse de Tirésias. « Dors toujours ainsi, « cher enfant, » dit Vénus, et profitant de cette circonstance pour essayer d'éclaircir un mystère qui l'inquiète, elle se place auprès du vieux aveugle à qui le destin donna la science de l'avenir, que les dieux n'ont pas eux-mêmes. Vénus le prie de lui faire connaître ce qu'il sait touchant les malheurs dont son élève est menacé.

Tirésias résiste d'abord ; il faudrait, pour cela, faire le récit de sa propre histoire, et se rappeller des souvenirs trop amers. Vénus le presse alors, elle le caresse, elle emploie le manége le plus séduisant, et obtient le récit d'une histoire toujours promise, et différée toujours. Parlez enfin, dit Vénus,

Parlez sans crainte ; à l'ombre de ce chêne,
Nous sommes seuls, nul témoin ne nous gêne,
Nul importun n'entendra nos discours.

Ainsi du moins le croyait Vénus ; mais la jeune Écho s'est cachée tout proche dans un buisson :

Elle était fille ; elle était amoureuse ;
Elle tremblait pour l'objet de ses soins ;
C'était assez pour être curieuse,
C'était assez : filles le sont pour moins....
Discrètement, et d'une main habile,
En écartant le feuillage mobile,
L'œil et l'oreille avidement ouverts,
Elle regarde, elle écoute au travers ;
Ne peut qu'à peine, en ce petit asile,
Trouver sa place, et craint de se montrer,
Ne se meut pas, et n'ose respirer ;
Sait ramasser son corps souple et facile,
Se promettant, durant cet entretien,
D'épier tout, un mot, un geste, un rien :
Un mot, un geste, un rien, tout est utile.
Comme elle aussi Vénus le savait bien.

Elles écoutent, et Tirésias raconte son histoire, qui remplit presque tout le troisième chant. La cité dont les murailles s'élevèrent au son de la lyre, Thèbes fut son berceau. Jaloux de connaître l'esprit et les mœurs des peuples différents, il quitta de bonne heure sa patrie, et parcourut les îles de la Grèce : jetté par une tempête aux rives de Samos, où Junon est spécialement

adorée, il y rencontra deux serpents consacrés à la déesse, et les perça de ses javelots au moment où ils allaient s'unir : Junon vengea les amours de ses reptiles sur les amours mêmes de Tirésias ; elle changea deux fois le sexe du coupable, en se jouant de ses deux hymenées : comme il était censé avoir acquis sous les deux formes, une double expérience des affections de l'amour, il fut choisi pour juge entre Jupiter et Junon, au sujet d'un débat dont lui seul pouvait être l'arbitre : Tirésias ayant prononcé contre la déesse: « Le beau jugement, s'écria-t-elle ! l'homme « qui l'a rendu

« Est un aveugle.... et le sera toujours. »

En effet, Tirésias perdit la lumière des cieux. Alors Jupiter, dans l'intention de le consoler, pria le Destin de rendre Tirésias l'interprète de ses décrets; il devint en cette qualité l'oracle de la Grèce; mais Junon le poursuit toujours; elle le punit dans la personne de ceux qu'il aime; l'implacable Junon, en haine de Tirésias et de Vénus, a conspiré la ruine de la peuplade nouvelle. Quant à ce qui regarde Narcisse, le vieux devin ne le sait pas clairement; quoiqu'il ait l'intelligence du livre des destins, Tirésias avoue à Vénus que la science de l'avenir offre souvent

des énigmes dont le sens est difficile à pénétrer:

Dans ce grand livre avec peine entr'ouvert,
Confusément, Vénus, j'ai découvert
Qu'au sein des eaux que Narcisse doit craindre,
De son hymen le flambeau va s'éteindre;
Qu'à son amant Écho, prête à s'unir,
Par trop de soin deviendra malheureuse;
Que pour avoir le droit de la punir,
Junon saura la rendre curieuse:
Enfin j'ai lu qu'en un monde nouveau,
D'affreux chagrins creuseront mon tombeau.

Vénus avertie de ces malheurs, se lève aussitôt pour les détourner: elle remonte sur son char, elle vole rapidement autour de l'île, elle va de ses mains,

Dans chaque source épancher le nectar,
Pure liqueur, dont l'onde une fois teinte,
Des noirs poisons doit repousser l'atteinte;
Secret heureux, mais employé trop tard.

Son ennemie l'avait prévenue; Junon, descendue en ces lieux furtivement, avait répandu son philtre empoisonné dans les fontaines.

Ici se termine le troisième chant.

Dans le quatrième, Écho répète à l'oreille de

Narcisse tout ce qu'elle vient d'entendre: « C'est « Tirésias qui cause leur infortune ; il hait l'hy- « men et l'amour, il en fait l'aveu ; il ne prépare « un sacrifice que pour avoir un nouveau prétexte « de retarder leur union. » Voilà ce que les deux amants se disaient tout bas. Ce récit fort indiscret indispose l'élève contre le maître. Narcisse, plein de suffisance et d'orgueil, se montre impatient de sécouer le joug. « Le prend- « on pour un enfant? pense-t-on l'effrayer d'un « fantôme qui doit sortir du sein de l'onde? » La défense irrite l'audace du jeune présomptüeux ; c'est dans la grotte voisine d'une fontaine qu'il donne le rendez-vous à son amante. L'heure du sacrifice arrive ; on se rassemble devant l'autel de Junon ; le fer va frapper la genisse sacrée, quand deux horribles serpents viennent troubler la cérémonie et profaner la victime : dans le désordre que cette scène affreuse occasionne, et à la faveur de l'effroi qui disperse la foule, les amants s'échappent l'un après l'autre : Narcisse a subtilement dénoué le nœud du lien qui l'attache à son Mentor. Il s'enfuit le premier, il précipite sa course, et passe au bord d'une fontaine, dont le charme l'attire aussitôt malgré lui.

Qu'a-t-il vu dans le cristal de l'onde? rien d'affreux! La menace était vaine; c'est au con-

traire une charmante image qui s'offre à ses yeux; il la contemple, il s'en laisse éprendre sans réflexion, par un charme involontaire, s'imaginant voir la plus belle des Nayades; mais quelle erreur! cette image était la sienne; c'est de lui-même qu'il est épris; et c'est ainsi qu'à produit son effet le philtre dont la vertu fatale inspire l'amour de soi-même.

Avec plaisir son cœur se laisse abattre
Sous un pouvoir qu'il ne saurait combattre;
C'est toi, Junon, toi qui lui fais chérir
Le mal secret dont tu le fais périr.

Il se passionne de plus en plus, languit un moment, chancelle, tombe et disparaît : une métamorphose en fleur a terminé ses destins. La jeune Écho, témoin de son coupable transport et du malheur qui l'a suivi, consumée elle-même par le désespoir et la jalousie, a été soudain changée en son de voix : au cri que l'infortuné pousse en expirant, et que son amante Écho a répété dans la grotte, tous les insulaires sont accourus; à peine ils ont cueilli, à peine ils ont flairé la fleur de Narcisse nouvellement éclose, et qui pullule aux bords de la fontaine, qu'une coquetterie insensée les saisit tous : dès ce moment la prédiction est accomplie; les malheurs que Tirésias avait prévus ne tardent pas à se

réaliser ; les mœurs de la peuplade se pervertissent :

Le ciel s'ébranle ; une voix inconnue,
La voix d'Écho dans le vallon secret,
Se fait entendre, et répète à regret
Ces mots tonnants qui sortent de la nue ;
« Junon l'emporte, et Vénus est vaincue. »
L'Amour, dès-lors, pour jamais disparut.
Tirésias, de douleur en mourut....

Le sujet n'est pas heureux ; il est présumable, comme je l'ai d'abord observé, qu'une raison particulière à l'auteur en détermina le choix ; cette considération néanmoins ne peut suffire pour excuser les défauts du poëme ; je ne les dissimulerai pas : on eût désiré moins de récits, plus de scènes et plus d'action, afin que le caractère des personnages pût se prononcer mieux ; celui de l'indiscrète Écho est dessiné faiblement ; celui du vaniteux Narcisse n'est qu'indiqué d'une manière assez vague ; Narcisse toujours endormi, ne se réveille qu'au dernier chant ; il ne parle guère que dans ses monologues devant la fontaine ; il reste beaucoup trop long-temps à y contempler son image; la catastrophe aurait dû être accélérée; il aurait fallu même, d'après nos mœurs, faire périr les deux amants d'une façon naturelle avant

d'opérer leurs métamorphoses. Que Narcisse tombé dans la fontaine, s'y fût noyé; que son amante survenue à l'instant de sa chûte, se fût précipitée après lui, dans le dessein de le sauver ou de partager son sort: le dénouement n'eût pas été sans vraisemblance ni sans intérêt.

Malfillatre en suivant Ovide, laisse évanouir au moment de la catastrophe mythologique, ce qu'il y a de réel dans ses personnages, qui ne nous apparaissent plus alors qu'avec le caractère d'êtres allégoriques, *la vanité et l'indiscrétion*, personnifiées sous les noms de Narcisse et d'Echo. Ce merveilleux de la fable qui tenait aux objets du culte des payens, devait enchanter les latins dans l'ouvrage séduisant des Métamorphoses d'Ovide; mais il perd tout son prestige à nos yeux. Ainsi, quoique le délire de Narcisse paraisse bien motivé dans le poëme où Malfillatre lutte contre Ovide en vers faciles, harmonieux et brillants, son Narcisse et son Écho ne peuvent nous faire illusion; leur aventure n'est plus pour nous qu'une allégorie morale, qui ne satisfait pas la raison, que nos habitudes, que nos idées religieuses repoussent, et qui n'est propre qu'à produire un dénouement dont la froideur se communique au reste du poëme.

Malgré le vice du sujet, l'ouvrage est resté

dans la littérature, parce qu'il a des beautés d'un ordre supérieur. Un vieillard aveugle, que poursuit sans cesse une divinité vindicative, un homme infiniment sensible, formé par l'expérience, et revenu des erreurs de la jeunesse, un sage, condamné par le sort à rendre malheureux tout ce qu'il aime, nous présente un caractère neuf, un caractère éminemment poétique dans le rôle de Tirésias, dont la situation est originale, et appartient à l'auteur du poëme : en effet, l'œuvre de Malfillatre est à cet égard bien différente de celle d'Ovide, où Tirésias ne paraît qu'un instant comme devin, pour tirer l'horoscope de Narcisse, que demande sa mère ; l'intérêt du poëme est général et bien plus grand: il s'agit de la peuplade entière confiée aux soins de Tirésias : ce personnage est ici permanent ; il est dominant, c'est autour de lui que tourne toute la machine poétique ; on ne peut considérer son récit comme un épisode, mais bien comme une partie essentielle de la composition ; les évènements qu'il rappelle sont tellement liés à l'action, que sans eux elle n'aurait pas lieu.

Son récit est un modèle accompli de narration ; rien n'est plus adroit que son début ; il flatte Vénus, et ménage en même temps une

transition naturelle, pour amener le récit qu'elle attend :

Depuis le jour où, témoin de vos charmes,
Au mont Ida, l'heureux berger Pâris,
De la beauté vous adjugeant le prix,
Força Junon à vous rendre les armes;
Junon piquée a toujours contre vous
Lancé les traits de son dépit jaloux;
Et l'avenir ne peut vous sauver d'elle,
Puisqu'elle est femme et qu'elle est immortelle;
Souffrez ce mot, sans montrer de courroux.
Moi, qui du sien devais me croire indigne,
J'en suis aussi l'exemple infortuné;
Et mon exemple est une preuve insigne
Que son cœur dur n'a jamais pardonné.

Après cet ingénieux préambule, la narration s'engage, se développe et s'enrichit des plus belles descriptions; elle offre dans tout son ensemble, un chef-d'œuvre de style et de sentiment. Un mélange de pudeur et de volupté donne aux couleurs du poëme une grâce exquise, et une teinte vraiment originale; la modestie des expressions y est délicieuse, et bien remarquable surtout dans un sujet, où tant d'images demandaient à se cacher sous un voile qui en dissimulât la nudité; Malfillatre est allé, sous ce rapport, aussi loin peut-être qu'il était possible; cependant toute la décence du langage suffit-elle pour

excuser l'immodestie de la pensée? Malfillatre lui-même ne le croyait pas ; on dit qu'à ses derniers moments, il se reprocha vivement la liberté de quelques peintures assurément trop voluptueuses : Malfillatre avait des sentiments religieux qu'il n'étouffa jamais ; ils se réveillèrent avec force à son lit de mort. Ce jeune poëte fut loin de partager les erreurs des incrédules, et il sut le manifester un jour qu'il entendait faire le récit d'une mort qui fut chrétienne, la mort de Montesquieu : « Mon brave, dit-il à un tiers, voilà « comme nous finirons vous et moi (1). » Malfillatre, agonisant, reçut les secours de la religion, et demanda que son poëme ne parût point; mais le manuscrit ne lui en appartenait plus; Le Jay, libraire, l'avait payé d'avance, une somme de huit cents livres.

Les jugements sont divers au sujet de la moralité du poëme de Narcisse : j'ai vu des personnes vertueuses en permettre la lecture ; j'en ai vu d'autres l'interdire; on ne peut qu'applaudir à la première pensée du poëte, mais l'exécution n'est pas sans reproche. Le but qu'il se proposa était louable ; en effet, s'il donne avec trop de sensibilité la

(1) Voyez à la bibliothèque de Caen l'article Malfillatre, dans *le Moréry des Normands*, manuscrit en deux vol. in-f°., déjà précédemment indiqué. Cet ouvrage est précieux pour les citations.

leçon du tendre amour, il s'élève avec une juste indignation contre les vices qui en sont le fléau, vices plus communs aujourd'hui que jamais, l'orgueil, la curiosité, l'indiscrétion, l'esprit de coquetterie, que souffla la jalousie de Junon; de là s'est précipité sur nous,

Ce tourbillon de ridicules êtres
Que l'on nomma coquettes, petits-maîtres:
Narcisses vains, pour eux seuls prévenus,
Paons orgueilleux, qui se rendent hommage,
Insolemment étalent leur plumage,
Et font la guerre aux oiseaux de Vénus.

L'intention morale est ici très-clairement annoncée, mais elle n'a point reçu tout son développement dans un poëme qui n'était qu'une rapide ébauche; si la mort n'eût pas empêché l'auteur de revoir son ouvrage, il en eût remanié l'ensemble et les détails; deux vers, dont la licence poétique dégénère en faute matérielle, sont une preuve que son travail n'était pas terminé:

Et la débauche *hideuse* en son ivresse....
On voit sa tête *hors* du bord avancée....

Tel qu'il est cependant, le poëme a obtenu d'illustres suffrages; La Harpe le préfère de beau-

coup au poëme d'Imbert, sur le Jugement de Pâris. L'auteur des trois Siècles de la Littérature, Sabathier, qui ne flatte point Malfillatre, dit que le poëme de Narcisse a des détails aussi heureux que l'invention en est médiocre : *l'éloge est mince*, a répondu Fréron ; *il fallait dire que c'est un des poëmes modernes qui marquent le plus de talent et le vrai goût de l'antiquité*.

L'action commence au lever du soleil, et finit avant son coucher ; simplicité précieuse qui donne à l'ouvrage un air antique ; sous ce point de vue, il est unique en notre langue ; il rappelle l'âge naïf de l'ancienne Grèce ; si le goût moderne reproche à l'auteur l'extrême simplicité du sujet qu'il a choisi, on ne l'accusera pas du moins d'y avoir introduit des ornements étrangers ; tout s'y trouve dans un rapport intime ; les beautés sortent de l'action même, toute simple qu'elle est. Comme on les voit naître sans effort sous la plume de Malfillatre ! l'heureux talent pour conter et décrire ! quelles comparaisons pleines de grâces ! quel charme dans ces nombreux détails où l'esprit ne vient jamais gâter le naturel !

Ainsi, lorsqu'Écho arrive auprès de Narcisse endormi :

A cet enfant qui ne la voyait pas,
Elle sourit en étendant les bras ;

Elle sourit, et pourtant elle pleure :
Le ciel présente un contraste pareil,
Lorsque dans l'air on voit à la même heure
Tomber la pluie et briller le soleil.

On croit entendre La Fontaine, La Fontaine embelli des charmes d'une élégante versification : une réflexion naïve, et qui vient sans qu'on l'attende, nous le rappelle encore mieux dans les vers suivants sur la curiosité d'Écho :

Mais je ne veux fronder un sexe aimable,
Et pour Écho sa faute est excusable.
Si cette nymphe est coupable en ceci,
Je lui pardonne ; Amour la fit coupable :
Puisse le sort lui pardonner aussi !

Le sentiment le plus affectueux, et qui porte l'empreinte d'une mélancolie profonde, anime la réflexion de Tirésias, lorsqu'après de si longues années, il se rappelle avec émotion le souvenir de celle qui fut son épouse, et qui mourut du chagrin de l'avoir perdu :

Aimable Irène, objet si plein de charmes;
Victime, hélas! de tes feux trop constants!
Fille trop tendre, après trois fois quinze ans,
Ton souvenir m'arrache encor des larmes.

Et dans quelles circonstances l'auteur a-t-il composé l'ouvrage où l'on trouve des détails aussi heureux? C'était, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, lorsque, victime de son affection pour ses parents, il pouvait craindre de se voir à chaque instant surpris, et jeté dans une noire prison: et la critique s'étonne qu'il n'ait pas mis plus d'invention dans son poëme; ah, je m'étonne bien plutôt qu'il ait pu y mettre autant de facilité, d'abandon et de grâce! Qu'eût-il donc fait, si, tranquille et dans une situation aisée, il s'était vu libre des soucis et des chagrins qui devaient dévorer une ame aussi sensible qu'était la sienne?

Malfillatre essayant ses forces dans le poëme de Narcisse, ne faisait que préluder aux travaux d'une grande composition, car il avait conçu la pensée d'un poëme épique; il avait même, dit-on, rassemblé tous les éléments nécessaires à cette œuvre considérable; il en avait déjà dessiné le plan. C'est la conquête du Nouveau-Monde qu'il se proposait de célébrer, évènement d'un intérêt général, qui touche bien autrement les humains que la colère d'Achille devant Troye, et la descente du pieux Énée dans le canton de Lavinie. La Colombiade, traitée avec le talent que nous lui connaissons, pouvait devenir entre les mains de Malfillâtre un des grands monuments de

que l'on ait faite en notre langue du morceau le plus éloquent de Lucrèce : elle est bien supérieure à l'imitation de St.-Lambert, dans le poëme des Saisons, et même à la traduction de Hénaut, qui cependant est estimée : le coloris de ces deux écrivains est faible et monotone devant celui de Malfillatre, dont la teinte est d'autant plus variée que son rythme est plus pittoresque.

Dans le dessein que je me propose, d'établir un parallèle entre le vers de cinq et le vers de six pieds, maniés par deux habiles maîtres, ce n'est pas sur Lucrèce et ses imitateurs ou traducteurs que je fixerai votre attention, Messieurs : je n'ouvrirai point la joûte contre St.-Lambert et Hénaut : un athlète plus expérimenté m'attend : nous verrons avec plus de plaisir dans l'arêne, Delille encore et Malfillatre, l'un traduisant et l'autre imitant Virgile, dans le magnifique tableau des serpents du Laocoon.

Je ne placerai point Delille dans une attitude inférieure, il aura certes l'avantage du terrain; car l'horreur que causent les deux serpents, produit un tout autre effet lorsque nous les voyons s'attacher aux fils de Laocoon, et au père lui-même qui veut défendre ses enfants, que lorsqu'on nous les montre saisissant l'animal offert en sacrifice à Junon; cependant lisons les deux

éloquents versificateurs, et lisons-les seulement pour le plaisir de la lecture; j'abandonne le texte, puisque l'un traduit et que l'autre ne traduit pas. Voici les alexandrins du traducteur :

Prêtre du dieu des mers, pour le rendre propice,
Laocoon offrait un pompeux sacrifice ;
Quand deux serpents affreux (1), sortis de Ténédos,
(J'en tremble encor d'horreur), s'allongent sur les flots;
Par un calme profond, fendant l'onde écumante,
Le cou dressé, levant une crête sanglante,
De leur tête orgueilleuse ils dominent les eaux;
Le reste au loin se traîne en immenses anneaux.
Tous deux nagent de front; tous deux des mers profondes
Sous leurs vastes élans font bouillonner les ondes.
Ils abordent ensemble, ils s'élancent des mers;
Leurs yeux rouges de sang lancent d'affreux éclairs ;
Et les rapides dards de leur langue brûlante,
S'agitent en sifflant dans leur gueule béante.

(1) J'ai suivi l'édition que j'ai dans ma bibliothèque (Paris, chez Giguet et Michaud, 1804). Delille a fait depuis d'heureux changements ; je cite ses variantes; elles prouvent, comme je l'avais avancé, qu'il a bien retouché ses vers, avantage que n'eut point Malfillatre.

Quand deux affreux serpents....
Leurs corps au loin se traîne....
Enfin, de vague en vague, ils abordent ; leurs yeux
Roulent, ardents de rage, et de sang et de feux.

L'imitateur saura bien faire prendre aux vers de cinq pieds l'allure des vers de six : d'abord il emploie les cadences à rimes plates lorsqu'il présente gravement la victime à l'autel :

A cet autel de gazons et de fleurs,
Déjà la main des sacrificateurs
A présenté la génisse sacrée,
Jeune, au front large, à la corne dorée;
Le bras fatal, sur la tête étendu,
Prêt à frapper, tient le fer suspendu.

Ce mètre qui laissait tranquillement tomber ses rimes deux à deux, les croise quand il veut peindre la vivacité des serpents qui sortent de leur retraite :

Un bruit s'entend : l'air siffle, l'autel tremble;
Du fond des bois, du pied des arbrisseaux,
Deux fiers serpents soudain sortent ensemble,
Rampent de front, vont à replis égaux;
L'un près de l'autre ils glissent, et sur l'herbe
Laissent de loin de tortueux sillons:
Les yeux en feu, lèvent d'un air superbe
Leurs cous mouvants gonflés de noirs poisons:
Et vers le ciel deux menaçantes crêtes,
Rouges de sang, se dressent sur leurs têtes.

Les *r* dures à l'oreille, et les *s* qui sont sifflantes, rendent ce dernier vers parfaitement

imitatif : sa rime *consonne* avec celle du vers précédent, et toutes les deux allant de front, peignent mieux ainsi les serpents dont les deux têtes sont de niveau.

Reprenons Delille :

Tout fuit épouvanté : le couple monstrueux
Marche droit au grand prêtre, et leur corps tortueux
D'abord vers ses deux fils en orbe se déploie,
Dans un cercle écaillé saisit sa faible proie,
L'enveloppe (1), l'étouffe, arrache de son flanc
D'affreux lambeaux, suivis de longs ruisseaux de sang :
Leur père accourt ; tous deux à son tour le saisissent,
D'épouvantables nœuds tout entier l'investissent;
Deux fois par le milieu leurs plis l'ont embrassé :
Deux fois autour du cou leur corps s'est enlacé :
Ils redoublent leurs nœuds; et leur tête hideuse
Dépasse encor son front de sa crête orgueilleuse.

(1) Variantes :

La ronge de ses dents, l'étouffe de ses plis :
Les armes à la main, au secours de ses fils
Le père accourt....
Par deux fois sur son cou....
Ils redoublent leurs nœuds, et leur superbe crête
Dépasse encor son front, et domine sa tête.

Il est évident que ces deux derniers vers sont imités de Malfillatre.

Le mètre que Malfillatre employe et qui lutte contre celui-là, reproduit encore six vers à rimes plates, lorsqu'il peint avec majesté la marche des serpents qui s'approchent de l'autel pour saisir la victime; mais lorsqu'ils l'embrassent, les rimes se croisent pour imiter les replis des serpents :

Sans s'arrêter, sans jetter un regard
Sur mille enfants fuyant de toute part,
Le couple affreux, d'une ardeur unanime,
Suit son objet, va droit à la victime;
L'atteint, recule, et de terre élancé,
Forme cent nœuds autour d'elle enlacé,
La tient, la serre, avec fureur s'obstine
A l'enchaîner, malgré ses longs efforts,
Dans les liens de deux flexibles corps;
Perce des traits d'une langue assassine,
Son cou nerveux, les veines de son flanc,
Poursuit, s'attache à sa forte poitrine,
Mord et déchire, et s'enivre de sang.

Et remarquons ici que non-seulement les rimes se croisent, mais que la dernière des féminines se répète, afin de prolonger l'image en prolongeant la consonnance, finesse d'harmonie étrangère aux alexandrins, qui ne possèdent pas tous les moyens de la versification française. Delille est un athlète redoutable, il a plus d'expérience, mais son arme n'est pas la meilleure:

voyons-le, nous peindre les tortures de Laocoon :

Lui dégouttant de sang, souillé de noirs poisons,
Qui du bandeau sacré profanent les festons,
Roidissant ses deux bras contre ces nœuds terribles,
Il exhale (1) sa rage en hurlements horribles :
Tel, d'un coup incertain, par le prêtre frappé,
Mugit un fier taureau de l'autel échappé,
Qui du fer suspendu, victime déjà prête,
A la hache trompée a dérobé sa tête.
Enfin, dans les replis de ce couple sanglant,
Qui déchire son sein, qui dévore son flanc,
Il expire.... Aussitôt l'un et l'autre reptile
S'éloigne, et de Pallas gagnant l'auguste asile,
Aux pieds de la déesse, et sous son bouclier,
D'un air tranquille et fier va se réfugier.

Delille s'est surpassé lui-même dans tout le morceau du Laocoon; c'est un des endroits les plus admirés de son Énéide, et il est glorieux pour Malfillatre de soutenir le parallèle. L'auteur du Cours de Littérature, qui rapporte en entier le morceau d'imitation du poëme de Narcisse, n'y reprend qu'une seule épithète: l'ardeur *unanime* des deux serpents; il en vou-

(1) Variante :

Exhale sa douleur en hurlements horribles.

Le changement était nécessaire pour éviter une incorrection.

drait un plus grand nombre pour légitimer l'expression ; tout le reste lui paraît irréprochable ; l'épithète qu'il condamne est noble et hardie, et pourrait même fort bien être justifiée.

Mais l'animal que leur souffle empoisonne,
Pour s'arracher à ce double ennemi,
Qui, constamment sur son corps affermi,
Comme un réseau l'enferme et l'emprisonne,
Combat, s'épuise en mouvements divers,
S'arme contre eux de sa dent menaçante,
Perce les vents d'une corne impuissante,
Bat de sa queue et ses flancs et les airs;
Il court, bondit, se roule, se relève;
Le feu jaillit de ses larges naseaux :
A sa douleur, à ses horribles maux,
Les deux dragons ne laissent point de trève;
Sa voix perdue en longs mugissements,
Des vastes mers fait retentir les ondes,
Les antres creux, et les forêts profondes.
Il tombe enfin; il meurt dans les tourments;
Il meurt.... alors les énormes reptiles
Tranquillement rentrent dans leurs asiles.

La répétition, *il meurt*, est frappante : le calme des serpents est sublime après tant d'agitation; quelle admirable simplicité! Les serpents de Malfillatre sont plus fiers que ceux de Virgile, car ils n'ont pas besoin du bouclier d'une déesse pour les défendre. L'imitateur soutient la lec-

ture à côté de Virgile même ; et dans ce passage le travail du célèbre traducteur n'éclipse pas l'imitation. Si Delille est parvenu à cette précision rigoureuse que procure un long usage; si Delille montre tout l'effort de l'art dans lequel il a vieilli, son rival est plein d'une abondance harmonieuse, et qui coule de source; on sent bien le travail dans Delille, on ne le sent pas du tout dans Malfillatre. Ce jeune homme était l'enfant de la nature : « Il avait reçu d'elle, nous dit La Harpe, « le talent d'écrire que l'art perfectionne, mais « qu'il ne donne point. »

Si je n'avais déjà cité un aussi grand nombre de vers, je pourrais à la suite de ce tableau, en présenter un autre, où des objets de la même espèce figurent d'une manière toute différente, et dont l'idée appartient uniquement à l'auteur, je veux dire la peinture des reptiles sacrés de Samos, qu'on a vu jouer un rôle si funeste dans le récit de Tirésias :

L'Amour s'apprête à les unir ensemble ;
Mais quel Amour! à la Haine il ressemble.
Ces fiers dragons prêts de se caresser,
En s'abordant semblaient se menacer.
Entre les dents dont leur gueule est armée,
Sort en trois dards leur langue envenimée.

Tirésias, jeune alors, est saisi d'horreur à cette vue; il les attaque, il les perce de deux javelots qu'il avait à la main :

De l'autre dard j'arrête leur furie,
Et par mon bras, malgré leur force unie,
Le double monstre à la fois combattu,
Dans la poussière à la fois abattu,
Laisse à mes pieds sa colère et sa vie.

Cette description est pleine de verve, elle est brillante de póésie et de versification ; elle ne me semble pas inférieure au morceau extrait de Virgile; ceux qui prendront la peine de comparer les deux tableaux, reconnaîtront que Malfillatre possédait l'heureuse invention des détails, et pourront douter si, comme inventeur, il a moins de mérite qu'il ne montre de talent comme imitateur.

Un caractère particulier distingue les vers du poëme de Narcisse : les enjambements de la césure en sont bannis, quoique partout ailleurs ils soient propres aux vers de cinq pieds : l'innovation de Malfillatre les élève et les rend épiques; elle décèle, si je ne me trompe, une arrière-pensée; elle semble annoncer l'intention qu'avait l'auteur, de les employer dans l'épopée sur la découverte du Nouveau Monde : ce poëte qui joignait au génie naturel, un goût formé

par l'étude des anciens, Malfillatre avait senti que les Grecs et les Latins possédant le vers hexamètre et le vers iambique, admettaient le premier dans les poëmes, et le second dans les pièces de théâtre; il avait réfléchi que la versification française peut jouir d'un avantage équivalent, puisqu'elle a deux mètres capables d'une noble élocution.

Le vers de six pieds à rimes plates est notre vers dramatique : l'alexandrin est grave et majestueux; il est naturellement peu varié, c'est son défaut; mais la vivacité de l'action théâtrale, mais la coupe et les incises du dialogue, animent ces vers et semblent diversifier leur facture, que Racine a portée au plus haut point de perfection : une forte raison les a rendus propres à la scène dès son origine parmi nous: c'est que les vers à rimes plates se font mieux entendre des auditeurs, dont l'attention saisit mieux le sens des phrases, quand la position de la rime ne change point, quand elle arrive toujours à la place où on l'attend. Le contraire a lieu si nous avons le livre en main; l'oreille du lecteur est plus satisfaite, et l'attention plus agréablement soutenue par l'attente de la rime, que le mélange et la répétition rendent mélodieuse, puisque les vers sont beaucoup mieux filés quand les rimes

s'entrelacent et se prolongent sur les mêmes consonnances.

Nous avons un poëme épique plein de beautés de détail, un poëme dont la versification est rapide et brillante, et qui néanmoins fatigue le lecteur par les cadences uniformes de ses distiques; on ne peut lire deux chants de suite de la Henriade, quoique les chants ne soient pas étendus.

Un de nos poëtes qui fut célèbre à une époque où la langue et le goût n'étaient pas formés, Ronsard, dans le poëme héroïque de la Franciade, se servit des vers de cinq pieds à rimes plates: la tentative n'était pas heureuse; il méconnut le caractère du mètre qu'il employa; le sien ne présentait pas deux hémistiches égaux, c'est déjà un précieux avantage qu'il avait sur l'alexandrin; mais comme le retour de la rime était uniforme, il retombait plus vite encore dans les distiques.

Rousseau, affectant d'imiter le langage de Clément Marot, son maître en la poésie familière, emploie, ainsi que lui, le vers de cinq pieds, à rimes plates dans les épîtres, et à rimes croisées dans les épigrammes. La versification des épîtres et des allégories de Rousseau est nerveuse et soutenue, mais n'a point cette facilité, cette grâce

qui naît de la disposition des rimes, dont les épigrammes de Marot donnèrent le modèle, et que Rousseau lui-même a portée si loin dans ses épigrammes, bien supérieures à ses épîtres.

Le poëme de Gresset, le Ver-Vert, qui n'a point de machine poétique, et n'est réellement qu'un conte en quatre chants, est lu peut-être plus souvent que le Lutrin de Boileau. Le Lutrin est un poëme régulier, un poëme admirable dont les alexandrins sont les plus imitatifs et les plus habilement cadencés que nous ayons : quoique le genre soit héroï-comique, ils offrent les plus beaux vers épiques de notre langue, mais toutefois ils sont à rimes plates : j'ai vu des femmes et des hommes d'esprit dans le monde, trouver la lecture de Ver-Vert plus amusante, et soutenir une hérésie littéraire, en élevant le Ver-Vert au niveau du Lutrin. Gresset assurément n'est point l'égal de Boileau dans la facture savante des vers; il doit principalement le charme de sa diction au mélange des rimes, qu'il croise et répète de la manière la plus heureuse. Gresset laissa quelques locutions marotiques au vers de cinq pieds ; Voltaire ne lui laissa rien du marotique, mais lui conserva tous les enjambements qui en font un vers familier, un vers badin : ce mètre était devenu l'apanage de la poésie légère, lorsqu'enfin Mal-

fillatre le transporta dans la poésie sérieuse ; il l'a rendu naïf sans être familier : Malfillatre essaya de le plier à tous les tons, le faisant passer noblement des couleurs douces et riantes, aux touches fortes et rembrunies.

Le vers de cinq pieds est capable d'élévation : Racine osa quelquefois l'introduire dans le lyrique, où parmi des vers d'une autre mesure, il produit un très-heureux effet : la douleur est peinte d'une manière imitative, lorsqu'après un vers de six pieds, le vers de cinq fait sentir une chute :

Pleurons et gémissons, mes fidèles compagnes;
A nos sanglots donnons un libre cours;
Levons les yeux vers les saintes montagnes,
D'où l'innocence attend tout son secours.

Le mélange des rimes a certainement une grâce de variété que n'ont point les vers à rimes plates, quelque adroitement qu'on les fasse mouvoir : le parallèle entreDelille et Malfillatre nous en a fourni la preuve ; le distique alexandrin est dans Delille plus fortement frappé; il est plus beau séparément, et trait pour trait : mais dans l'ensemble du morceau de Malfillatre, le vers de cinq pieds a tout l'avantage, et se fait lire plus avidement du lecteur qu'il entraîne sans effort, comme le bateau qui sur l'onde, mène le voyageur sans qu'il s'en aper-

çoive. Le vers qui soutient le mieux la lecture est, par cette raison même, le plus convenable aux poëmes d'une grande dimension : il se rapproche d'ailleurs du mètre adopté par les Italiens et par les Anglais dans le poëme épique. Le vers anglais a cinq pieds : le vers italien, si l'on excepte la diversité des césures, n'est-il pas en tout semblable au nôtre, et comme lui, décassyllabe ou hendécasyllabe, selon une différence de terminaison analogue à celle de nos vers masculins et féminins ?

Quel honneur eût fait à la France une sublime et touchante épopée sur un aussi beau sujet que la Colombiade, et sur un mètre flexible, qui de tous se prête le mieux aux liaisons des phrases, aux suspensions et à l'enchaînement des vers ! Malfillatre n'eût employé l'enjambement qu'avec modération, et d'une manière noble et pittoresque. Ses talents se seraient manifestés avec bien plus d'éclat dans un autre sujet que le poëme de Narcisse : quand la critique accuse le choix du sujet, « Le talent, dit La Harpe, « sait bientôt répondre dès qu'il a mieux choisi, « et c'est ce qu'aurait fait Malfillatre s'il eût « vécu. »

Comme il avait en partage deux harmonies dont l'accord est si rare et si précieux, l'harmonie de la période et celle de l'imitation, il pouvait

devenir un poëte illustre, capable d'honorer sa nation, et de la venger peut-être du reproche des étrangers qui, contestant le mérite de la Henriade, accusent la France de n'avoir su produire encore un véritable poëme épique. Le Parnasse français a perdu dans Malfillatre une de ses plus belles espérances.

Malfillatre avait compromis sa réputation d'auteur afin de subvenir aux besoins de ses parents, afin de nourrir son vieux père : ses rédactions, qui furent considérables, ont paru toutes sous d'autres noms ; des intrigants qui tenaient en sous-ordre l'homme de génie malheureux, se servirent de sa plume et ne le firent pas connaître.

Le poëme de Narcisse, auquel on joignait l'ode sur le Soleil Fixe, avait eu plusieurs éditions, lorsqu'en 1805 M. Auger y ajouta trois odes, les stances du psaume *Super flumina*, et les fragments de Virgile; l'édition de Caen a recueilli en 1823 quelques pièces nouvelles, et notamment la belle traduction du *Pindarum quisquis* d'Horace. Quoique l'auteur n'ait rien publié lui-même, il a le sort des écrivains qui ont un vrai mérite ; sa réputation s'est accrue après sa mort : les éditions de Malfillatre se renouvellent et vont se multiplier : le temps d'épreuve est passé, Messieurs ; le temps dont le cours engloutit durant chaque siècle, la foule

des poésies médiocres que le siècle a vu naître, le temps imprime un plus beau lustre au petit nombre des œuvres qui surnagent; les poésies de notre Malfillatre ont subi l'épreuve du temps: elles arrivent à la postérité.

N. B. Au moment où l'on imprime ce discours, une édition nouvelle paraît à Paris. L'éditeur annonce qu'il l'a faite sur l'édition de Caen; celle-ci sera toujours une édition originale, quoiqu'elle soit d'une exécution médiocre. L'édition de 1825 n'ajoute aucun fait à la vie de Malfillatre, et aucune pièce au recueil de ses œuvres : elle est d'une fort belle exécution typographique ; la gravure qui se trouve en tête, n'offre point la figure de Malfillatre; néanmoins, sans être plus authentique, elle est plus analogue à son caractère et à sa position, que la gravure exposée dans l'édition de 1822.

Ce qui enrichirait une édition nouvelle de Malfillatre, serait la publication de son roman Épistolaire; j'ignore si M. C....t de M...... existe encore dans Paris; mais je ne crois pas qu'il fût impossible d'obtenir de ses héritiers la communication de la correspondance restée entre ses mains : je conseillerais aussi de joindre aux odes de Malfillatre, celles de son ami, l'abbé Deshayes, qui ne sont pas en grand nombre, et qui sont belles; surtout l'ode sur l'entrée d'Alexandre à Jérusalem :

Arrête, superbe Alexandre,
Respecte les fils d'Israël....

Cette idée mène à une autre ; elle tendrait à publier un recueil choisi des meilleures pièces du palinod, et même, en allant plus loin, à réunir dans une *Anthologie du Calvados*, une élite des poésies les plus remarquables, dont les auteurs naquirent ou vécurent dans nos contrées; la cité qui en est la capitale ne manquerait pas d'accueillir favorablement l'exécution de ce dessein; l'amour des lettres distingua toujours éminemment cette ville ; elle fut recommandable dans tous les temps par la supériorité de ses écoles, où déjà fit de bonnes études, au XIIe. siècle, le plus ancien des romanciers français, dont les œuvres soient parvenues jusqu'à nous, Robert Wace, l'auteur de *quarante mille vers*, dans les deux romans de *Brut* et de *Rou*.

Une collection telle que je la propose, de pièces recueillies avec le goût et la décence convenables, ferait honneur au pays qui a vu naître Alain Chartier, Olivier Basselin, Jean Marot (père de Clément), Bertaud, Vauquelin de La Fresnaye, Malherbe, Sarrasin, Segrais, Malfillatre, etc. Je ne cite que les noms les plus connus. Beaucoup d'autres écrivains en vers, notamment au premier âge de notre littérature, et la plupart attachés à la cour des ducs, fils et successeurs de Guillaume-le-Conquérant, sont nés à Caen ou dans les environs. C'est à cette contrée de la Normandie qu'appartiennent les plus anciens monuments de la poésie nationale : une histoire littéraire de la ville de Caen serait en quelque sorte celle des origines du Parnasse français.

MÉMOIRES

SUR L'INSTRUCTION

DES

SOURDS-MUETS.

PREMIER MÉMOIRE,

QUI A ÉTÉ LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA VILLE DE CAEN, LE JEUDI 27 AVRIL 1820, PAR M. L'ABBÉ JAMET, MEMBRE DE LA MÊME ACADÉMIE, ET DE CELLE DE ROUEN, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN, CHANOINE DE BAYEUX, ET INSTITUTEUR DE SOURDS-MUETS.

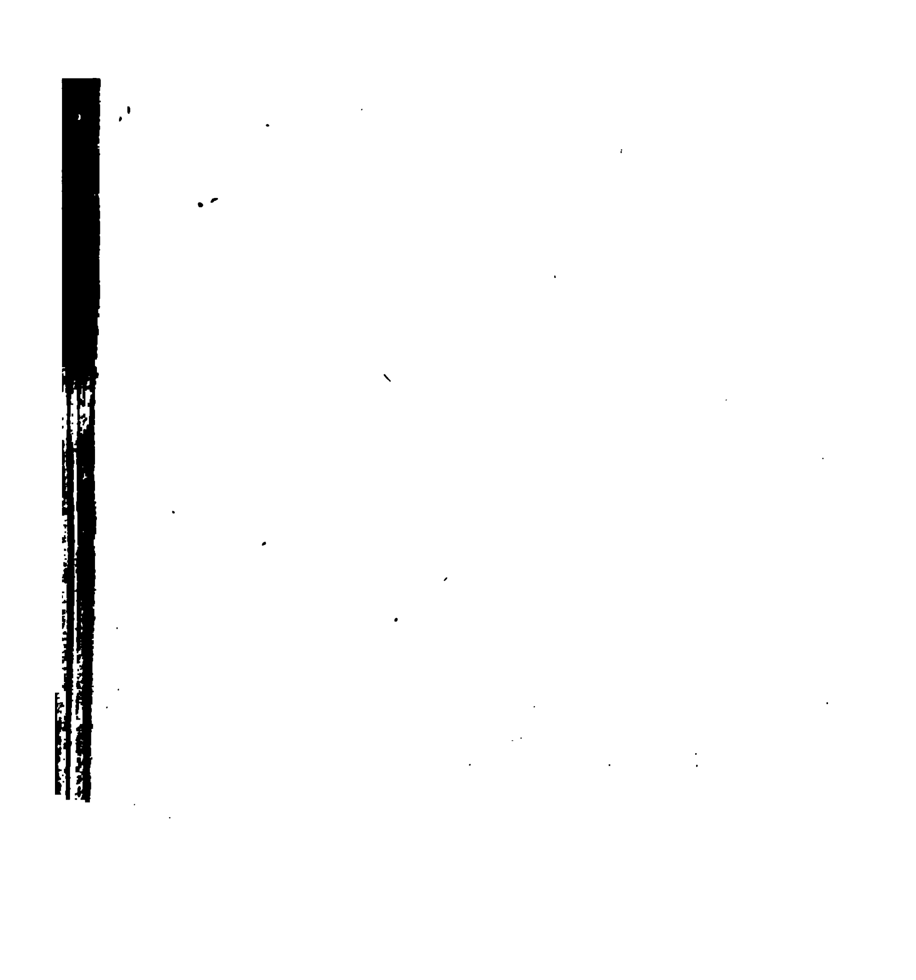
SECONDE ÉDITION.



CAEN,

DE L'IMPRIMERIE DE F. POISSON, RUE FROIDE.

1824.



PREMIER MÉMOIRE

SUR L'INSTRUCTION

DES SOURDS-MUETS.

MESSIEURS,

J'AI pris l'engagement de faire des recherches sur l'art d'instruire les Sourds-Muets. Cette tâche m'est bien douce à remplir. Ces infortunés sont chers à mon cœur, et l'intérêt qu'ils m'inspirent, ne me permet point d'être insensible à tout ce qui les concerne. Mais si j'ouvre l'histoire, si j'en parcours les fastes, à peine, dans ses dernières époques, s'offre-t-il à mes regards quelques faits isolés, que la main d'aucun homme n'a encore recueillis, et qui, ne se rattachant point les uns aux autres, ne peuvent me guider dans mes recherches.

Il paroît que cet art ne remonte pas à une époque très-reculée. Du moins ce qui en est parvenu jusqu'à nous, n'est pas d'une date fort ancienne. Sans doute bien des siècles se sont écoulés, avant que l'on ait songé à procurer, à cette classe malheureuse, des secours qu'elle ne peut, comme nous, acquérir en conversant avec les hommes. La nature sembloit les avoir condamnés à ne goûter jamais les douceurs de la société. Le monde leur étoit étranger, comme ils étoient étrangers au monde. On dit même que, parmi certains peuples de l'antiquité, on leur ôtoit la vie aussitôt qu'ils étoient parvenus à un âge où l'on pouvoit s'assurer qu'ils étoient privés pour toujours, des organes de l'ouïe et de la parole.

L'histoire moderne, il est vrai, fait mention de quelques savans, qui avoient tenté de faire parler les Sourds-Muets. Mais il ne nous reste aucune tradition de leurs procédés. Tous leurs efforts sont perdus pour nous. A peine connoissons-nous les noms de quelques-uns de ces savans. C'est ainsi qu'on nous parle d'un père Ponce, religieux espagnol, sans nous dire autre chose, sinon qu'il apprenoit aux Sourds-Muets à parler, et qu'il mourut en 1584.

Le premier qui ait écrit sur cette intéres-

sante matière, est M. Bonnet. Car je ne parle point d'un certain *Affinate*, italien d'origine, auquel on attribue un ouvrage fort médiocre et presque ignoré, qui fut imprimé en 1606. M. Bonnet fit l'éducation d'un jeune prince, frère du connétable de Castille, devenu sourd-muet à l'âge de quatre ans. Ce savant espagnol a consigné sa méthode dans un ouvrage estimable qui parut en 1620, sous le titre de : *Arte para enseñar los Mudos Hablar : l'Art de faire parler les Sourds-Muets.* L'Académie de Madrid fit, de cet ouvrage, l'éloge le plus flatteur.

Si l'on en croit M. Bonnet, le prince qui avoit reçu ses leçons, prononçoit distinctement la langue espagnole, lisoit la parole sur les traits du visage de ceux qui lui parloient, et conversoit facilement avec eux.

Environ cinquante ans après M. Bonnet, c'est-à-dire, vers l'an 1655 ou 1660, on vit paroître en Angleterre plusieurs ouvrages, où l'on retrouvoit sa méthode. Un ambassadeur de ce royaume près la cour de Madrid, avoit assisté aux leçons de M. Bonnet, et, frappé de ses succès, il les publia dans sa patrie. Plusieurs instituteurs essayèrent leurs talens, et dans l'espace de 7 ou 8 années, MM. Wally, Digby, Wallis et Burnet, firent imprimer

leurs Méthodes, et proclamèrent les noms des Sourds-Muets auxquels ils avoient donné la parole.

M. Wallis surtout se distingua parmi ses émules, et les effaça bientôt. C'étoit un savant qui rendit son nom célèbre par un grand nombre de découvertes utiles dans la physique. Il résolut les problêmes que Paschal avoit proposés sur la Cicloïde, et fut un des premiers membres de la Société royale de Londres, à l'établissement de laquelle il avoit beaucoup contribué.

Vers la fin du XVIIe. siècle, Pierre de Castro, premier médecin du duc de Mantoue, instruisoit le fils du prince Thomas de Savoie.

Emmanuel Ramirez, né à Cortone, donnoit des leçons à une jeune fille sourde-muette, dans la Biscaye.

Mais le plus célèbre de tous ces instituteurs fut Conrad Amman. Né dans la *Suisse*, il alla fixer sa demeure à Amsterdam, où il professa la médecine jusqu'à sa mort, qui arriva vers le commencement du dernier siècle. Cette science fut pour lui un moyen de se rendre utile aux infortunés Sourds-Muets. Il essaya de leur apprendre à parler, médita profondément sur les moyens qui pouvoient le conduire à cet heureux résul-

tat, et obtint, dit-on, des succès étonnans. On assure qu'une de ses élèves, jeune demoiselle de la ville de Harlem, parloit assez bien les langues latine et hollandaise, et qu'elle soutenoit des thèses dans ces deux langues.

Nous avons de lui deux ouvrages imprimés, l'un à Harlem, en 1692, sous le titre de *Surdus Loquens;* l'autre en 1700, à Amsterdam. Celui-ci a pour titre : *De Loquelâ Surdorum et Mutorum.* Ils sont curieux et très-recherchés. C'est ce qu'on a publié de meilleur et de plus approfondi sur cette matière. Ses successeurs, MM. Péreirès, Ernaud, Heinich, Deschamps, et M. l'abbé de l'Epée lui-même, n'ont fait que copier Amman, sans pouvoir y rien ajouter.

Enfin l'Allemagne vit paroître un homme qui ne manquoit point de génie, mais singulier, et plein d'idées bizarres. C'étoit François-Mercure Van-Helmont, frère du célèbre physicien de ce nom. Tout jeune encore, il s'enrôla dans une troupe de Bohémiens, avec lesquels il parcourut presque toutes les villes de l'Europe. De retour dans sa patrie, il s'appliqua à l'instruction des Sourds-Muets, comme à bien d'autres sciences ; car il les effleuroit toutes sans en approfondir aucune.

Persuadé que, pour réussir dans son en-

treprise, il falloit figurer la parole aux élèves, il essaya de mettre sous leurs yeux le mécanisme de cet organe. Il conçut pour cela un projet également ingénieux et hardi. Il fit graver trente-six têtes, dont les joues découpées mettent à découvert l'intérieur de la bouche, et laissent apercevoir le jeu des organes de la parole, dans l'articulation des sons divers. Les lèvres, les dents, la langue, la glotte et le larynx y sont représentés dans les différentes positions qu'exige la prononciation des syllabes simples, et même de quelques syllabes composées.

Van-Helmont composa un livre assez volumineux, dans lequel il décrit sa méthode et donne l'explication de ses planches. Il fit plus encore; car il ne se borna pas à mettre ces tableaux sous les yeux du Sourd-Muet: *il* en fit exécuter les figures en bosse, et crut pouvoir, à l'aide de ces organes artificiels, lui faire comprendre le mécanisme admirable de la parole, et délier ainsi sa langue. C'étoit au moyen de ces têtes simulées que, placé devant un miroir, l'élève s'exerçoit lui-même à articuler des sons, en mettant son organe dans une position semblable à celle des figures qu'il avoit sous les yeux.

Au premier aspect, cette méthode paroît

séduisante. Il semble qu'elle devroit faciliter l'enseignement et en hâter les progrès. Mais pour la faire réussir, il eût fallu pouvoir rassembler tout-à-la-fois dans un seul homme, les talens du peintre, du grammairien, du sculpteur et de l'anatomiste ; eh ! où trouver un homme qui soit en même-temps un Phidias, un Platon, un Zeuxis et un Hypocrate?

Cette méthode devoit mourir avec son auteur. Aussi est-elle ensevelie dans un profond oubli. En vain un lexicographe moderne en a de nouveau préconisé les avantages. En vain, pour la faire revivre, a-t-il parlé de Van-Helmont comme d'un savant du premier ordre, qui avoit fait faire un grand pas à la science ; l'idée de Van-Helmont est très-ingénieuse sans doute, mais elle est impraticable. Peut-être ses organes artificiels seroient employés comme un moyen auxiliaire de quelqu'utilité ; mais comment les exécuter avec assez de perfection, pour qu'ils puissent guider le Sourd-Muet dans l'étude de la parole ? Et ne faut-il pas un maître, qui l'avertisse, et lui fasse connoître s'il prononce bien, ou mal ? Si le son de sa voix est celui qu'exige le mot qu'il prononce ?

D'ailleurs, Van-Helmont vouloit en faire l'application à la langue hébraïque, parce

qu'il croyoit que, née dans un temps où les hommes n'avoient qu'un petit nombre d'idées à exprimer, et ignoroient le luxe des langues modernes, elle devoit être d'une prononciation plus naturelle, plus simple et plus facile que toutes celles que l'on parle aujourd'hui. Mais la prononciation de cette langue est à jamais perdue; et faire apprendre l'hébreu aux Sourds-Muets, c'étoit les mettre hors d'état de communiquer avec les autres hommes.

Il y avoit déjà plus d'un siècle que l'art de faire parler les Sourds-Muets étoit connu dans presque toute l'Europe. De l'Espagne il s'étoit répandu en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Italie, et la France, au milieu de ces états, ignoroit encore jusqu'à son nom.

Ce ne fut que vers l'an 1735 qu'un portugais, nommé Antoine Péreirès, vint à Paris en donner les premières leçons. Comme il ne connoissoit point d'autre méthode que celle de Bonnet, il ne soupçonnoit pas que l'on pût instruire les Sourds-Muets par les signes. Il ne songeoit qu'à délier l'organe de la parole.

Le père Vanin, religieux de la Doctrine Chrétienne, est le premier qui ait tenté ce genre d'instruction. Mais la mort l'enleva presqu'aussitôt qu'il eut commencé ses essais.

Cependant c'est à lui que nous sommes redevables de cette importante découverte. Il n'a rien écrit sur sa méthode, et sans doute il n'avoit pas même eu le temps de s'en créer une. Mais ses essais donnèrent, au célèbre abbé de l'Epée, l'occasion de développer le germe fécond de ses talens, qui, sans les tentatives du père Vanin, seroient demeurés à jamais stériles.

Ce bon religieux demeuroit au couvent des Doctrinaires, à Paris, rue des Fossés Saint-Victor. Il donnoit, depuis quelques mois, des leçons à deux jeunes demoiselles qui, chose remarquable, étoient sœurs jumelles et sourdes-muettes. Leur demeure étoit en face de son couvent. C'étoit par le moyen des signes que, sans aucune méthode, il cherchoit à les instruire. Déjà même il avoit obtenu quelques succès, et l'espérance la plus flatteuse encourageoit ses efforts, lorsque vers l'an 1755, la mort vint l'enlever à ses infortunées disciples, et leur ôter l'espoir de voir se rompre, un jour, la barrière qui les séparoit de la société.

Le hasard, ou plutôt cette Providence dont l'œil paternel est toujours ouvert sur nous, conduisit M. l'abbé de l'Epée dans cette maison. La mère des deux jeunes personnes

lui peignit sa douleur et la perte que faisoient ses enfans, avec toute l'énergie, tout le pathétique d'une mère tendre et profondément affligée. L'air spirituel et intéressant de ces deux jeunes sourdes-muettes, et plus encore le malheur auquel il les voyoit condamnées, firent une vive impression sur son cœur bon et sensible. Il rentre chez lui, réfléchit sur la scène qui vient de l'attendrir, et, ne pouvant résister au désir de porter la consolation dans cette famille désolée, il va trouver la mère, et lui offre de continuer l'instruction commencée par le père Vanin. On l'accueille avec transport, et bientôt il voit ses efforts couronnés par les plus heureux, comme les plus brillans succès.

Il supplée à la parole par des signes, crée un nouveau langage, qui a ses règles, sa grammaire, son dictionnaire. En un mot, il ouvre l'intelligence de ses élèves, et les met en communication avec la société, dont elles se croyoient rejetées pour toujours.

Les papiers publics annoncent partout sa nouvelle méthode; sa renommée vole de bouche en bouche, et de toutes parts on lui amène de nouveaux élèves. Les Sourds-Muets apprennent à penser avec ordre et à combiner leurs idées. Au moyen de signes indicateurs,

assujettis à des règles grammaticales ; l'instituteur fait passer, dans leur esprit, des idées nouvelles, dans leur cœur, de nouveaux sentimens, et leur transmet les idées même les plus métaphysiques.

Mais au bruit des premières leçons de M. l'abbé de l'Epée, l'envie s'agitte de tous côtés : des ennemis élèvent la voix, sa méthode est vivement combattue, et la censure la plus amère s'attache à ce bienfaiteur du genre humain.

M. Péreirès, ce portugais qui, depuis quelques années, essayoit à Paris de donner la parole aux Sourds-Muets, dît hautement que la méthode des signes ne pouvoit être utile aux élèves : qu'elle retarderoit au moins, si elle ne paralysoit pas tout-à-fait leurs progrès. Il ne connaissoit point d'autre manière d'enseigner, que des former successivement avec les doigts, toutes les lettres nécessaires pour exprimer chaque mot : c'est ce qu'il appeloit la dactylologie (1).

Ce ne fut qu'après une lutte assez longue, et vivement soutenue de part et d'autre, que M. Péreirès, cédant enfin aux pressantes sollicitations de M. de l'Epée, alla se convaincre

(1) Il produisoit, pour preuve de la bonté de sa méthode, un de ses élèves qui parloit assez bien ; c'étoit M. Sabouraau de Fontenay.

par lui-même. Il interrogea les élèves du nouvel instituteur, et vit avec une surprise qu'il ne put dissimuler, leurs réponses également justes et précises...... Mais bientôt un phénomène plus étonnant vint frapper ses regards. Le maître lui demande s'il n'a pas sur lui une lettre quelconque. Il en présente une écrite sur des matières abstraites. M. l'abbé de l'Epée place cinq de ses élèves de manière que l'un ne pouvoit voir ce que l'autre écrivoit (1). Et, sous la dictée d'un seul et même signe, ils l'écrivent tous cinq en langues différentes. Ces langues étoient le françois, l'espagnol, le latin, l'anglois et l'italien. Alors M. Péreirès s'écria : Jamais je n'aurais pu croire un tel prodige, si je ne l'eusse vu de mes yeux!

M. Ernaud, dont je n'ai pu découvrir la patrie, vint bientôt après grossir le nombre des ennemis de M. de l'Epée ; il fit, dit-on, imprimer sa méthode, et ne ménagea pas son adversaire. Il aimoit à paroître dans les sociétés, accompagné de M. le chevalier d'Arcy, l'un de ses élèves.

Malgré la défaite de ces deux premiers défenseurs du système de la parole, il s'en élève un troisième. M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans, publia, en 1780,

(1) L'empereur Joseph II fut témoin d'un fait semblable.

un ouvrage où il vouloit prouver que la méthode de la parole étoit la seule qui pût atteindre le but que l'on doit se proposer dans l'instruction des Sourds-Muets, c'est-à-dire la seule qui pût les mettre en communication avec les autres hommes.

Cependant l'Allemagne opposa encore à M. l'abbé de l'Epée un ennemi plus opiniâtre. M. Heinick enseignoit aux Sourds-Muets à parler. Mais sa méthode n'étoit connue que de lui seul et de son fils. C'est lui-même qui nous l'apprend. *Hanc quam inveni Surdo-Mutos erudiendi methodum, nemo novit prœter me et filium meum.*

Nous savons seulement que c'étoit par l'organe de la parole qu'il instruisoit ses élèves, et il nous assure que l'organe du goût suppléoit quelquefois à celui de l'ouïe. *Mea methodus*, nous dit-il encore, *Linguâ articulatâ et sonante, et hæc deinceps gustu, qui absentis auditûs vices sustinet, nititur.*

Cet instituteur, qui donnoit ses leçons dans la ville de Leipsick, attaqua vivement M. l'abbé Storck, et publia divers écrits contre la méthode des signes. Elève de M. de l'Epée, auprès duquel l'empereur Joseph II l'avoit envoyé, pour apprendre l'art d'instruire les Sourds-Muets, M. Storck avoit établi à Vienne

une école nombreuse, et suivoit la méthode de son maître. Il dédaigna de répondre à M. Heinick, et ne voulut justifier, que par les faits, sa manière d'enseigner. Mais M. l'abbé de l'Epée, qui se croyoit offensé par les inculpations dirigées contre son disciple, prit la cause en main; et, après divers écrits de part et d'autre, il proposa à M. Heinick de s'en rapporter au jugement d'une société savante. Il ne voulut pas même la choisir parmi celles qui florissoient alors en France. L'académie de Zurich fut priée de prononcer entre les deux méthodes. Son jugement, daté du 25 janvier 1783, est aussi glorieux pour l'instituteur de Paris, qu'il est humiliant pour celui de Leipsick.

Un académicien de Berlin, M. de Nicolaï, s'éleva aussi avec amertume contre le système des signes. Il fit publier sa critique, et la voix des journaux, qui retentit dans toute l'Europe, fit connoître au monde littéraire une dispute qui, par l'aigreur du style et la dureté des reproches, ne fut pas honorable à M. de Nicolaï.

Ces combats singuliers, ces attaques partielles, troubloient peu le repos de M. l'abbé de l'Epée. Mais des adversaires plus redoutables parurent sur la scène. Une foule de

philosophes,

philosophes , d'académiciens , de théologiens même de tous les pays , prétendirent que les idées métaphysiques ne pouvoient être assujéties à des signes ; que jamais , par ce moyen, l'on ne transmettroit aux Sourds-Muets d'autres idées que celles des objets corporels , et des actions purement physiques ; que ces infortunés ne sortiroient point de leurs ténèbres ; qu'ils ne seroient jamais capables d'entrer avec nous en communications intimes ; que les vérités intellectuelles, et surtout celles de la religion , leur seroient toujours étrangères ; qu'ils ne connoîtroient jamais Dieu , ni leur âme , ni leur origine , ni leurs rapports avec les autres êtres , ni leur destinée éternelle.

Le préjugé est toujours opiniâtre ; il repousse la lumière , lors même qu'elle paroît dans tout son éclat. Il fallut au nouvel instituteur une longue suite de séances publiques et particulières , pour détromper tant de personnes , et porter la conviction dans des esprits si fortement prévenus.

Cependant , des spectateurs de toutes les classes accourent aux séances de M. l'abbé de l'Epée. Le bruit s'en répand au loin. Des savans de tous les pays , un grand nombre de princes , et presque tous les souverains de l'Europe viennent eux-mêmes écouter ses

étonnantes leçons. Ils interrogent ses élèves, conversent avec eux, au moyen de l'écriture, et laissent enfin éclater une admiration dont ils ne sont plus les maîtres.

Alors le préjugé tombe : l'abbé de l'Epée voit ses ennemis abattus, et la renommée publie sa gloire et ses triomphes. Les autres instituteurs gardent le silence, leurs écoles sont abandonnées, et leurs méthodes sont bientôt ensevelies dans l'oubli.

Qui maintenant, en effet, se souviendroit d'un Péreirès, d'un Ernaud, d'un Deschamps, s'il n'eût jeté les yeux sur l'Histoire des persécutions qu'ils suscitèrent à M. l'abbé de l'Epée ?

Mais les Souverains s'empressent de demander à l'immortel instituteur des maîtres qui puissent établir de semblables écoles dans leurs états, et y propager sa méthode. Ils lui envoient des hommes d'un mérite distingué pour recevoir ses leçons. Ainsi MM. Sylvestre, Dangulo, Ulrich, Storck et Délo, viennent s'instruire auprès de lui, et deviennent sous sa main, des maîtres qui vont ouvrir de nouveaux enseignemens à Rome, à Madrid, à Zurich, à Vienne, à Amsterdam.

Cet homme bienfaisant, forme surtout des

maîtres pour son pays. MM. Huby et Sicard reçoivent ses leçons, et vont rassembler les Sourds-Muets dans diverses villes de la France, et en faire des hommes ; le premier se fixe à Rouen, lieu de sa naissance, et y en appelle quelques-uns autour de lui. Mais son école n'est composée que de quatre élèves, et comme il ne forme point de maîtres, elle s'éteindra nécessairement avec lui.

Pour M. Sicard, il retourne à Bordeaux. M. Champion de Cicé qui en étoit archevêque, l'avoit envoyé auprès de M. l'abbé de l'Epée, pour apprendre de lui la nouvelle manière d'instruire les Sourds-Muets. Ce prélat qui, le premier en France, avoit conçu le projet de donner un successeur à cet homme célèbre, avoit choisi M. l'abbé Sicard, pour le mettre à la tête de l'école qu'il venoit de fonder à Bordeaux, et ce fut au mois de juin 1786, que le nouvel instituteur y donna ses premières leçons. Cet établissement est florissant, et les élèves y sont nombreux.

Mlle. Blouin, à qui M. de l'Epée avoit aussi communiqué sa méthode, vint à Angers, où elle se consacre encore aujourd'hui, à l'instruction des Sourds-Muets.

Depuis quelques années les écoles se mul-

tiplient. La France en compte au moins neuf: (A) Paris, Bordeaux, Rhodez, Angers, Saint-Etienne, Aurai, Rouen, Arras et notre ville en ont de plus ou moins nombreuses ; et quelques-unes semblent être assez solidement établies, pour donner l'espoir d'une longue durée. Celle de Rhodez peut en quelque sorte, être comparée à celles de Paris et de Bordeaux. Dirigée par M. l'abbé Perrier, dont le zèle infatigable ne redoute aucune peine et ne connoît point d'obstacle insurmontable, quand il s'agit d'être utile aux Sourds-Muets, cette école à plusieurs maîtres, et pourra se perpétuer. Pour celles de Saint-Etienne, d'Aurai et d'Arras, je ne puis dire si elles offrent le même espoir. La première a pour chef, un Sourd-Muet de naissance, sorti de l'école de Bordeaux. La seconde, formée par Mll^e. (B) Duler, fut confiée aux filles de la Sagesse, avant qu'elle partît pour Arras, où elle cherche depuis trois ans à poser les fondemens d'une nouvelle école. Sept à huit élèves reçoivent maintenant ses leçons.

Dans les autres états de l'Europe, nous voyons des maîtres, non seulement à Rome, à Madrid, à Zurich, à Vienne et à Amsterdam, où l'on suit la méthode des signes ; mais il y a aussi à Londres et à Saint-Péters-

bourg, deux prêtres françois, elèves de M. l'abbé Sicard, qui donnent des leçons d'après ses principes; aux Etats-Unis, le Clerc, Sourd-Muet de la même école, est à la tête de l'établissement le plus considérable qui ait jamais été formé (1).

Tous ces maîtres suivent la nouvelle méthode; c'est au moyen des signes qu'ils instruisent leurs élèves; mais quelques instituteurs conservent encore l'ancienne manière. Vienne, Prague, Kell, Leipsick et Berlin, ont aussi des écoles, à la vérité peu nombreuses, où les Sourds-Muets apprennent à parler. Une chose surtout m'a paru surprenante, et si elle est vraie, elle tient du prodige. A Berlin, c'est un Sourd-Muet de naissance, M. Habermass, qui, sous les yeux du maître, dirige les élèves dans l'étude de la parole, et leur fait distinguer les diverses inflexions de la voix dans l'articulation des sons.

Telle est l'origine de l'art d'instruire les

---

(1) M. l'abbé Sicard lut, il y a plus d'un an, dans une séance publique de ses élèves, une lettre de M. le Clerc. Ce jeune instituteur, m'a-t-on assuré, disoit à M. Sicard, que près de six cents Sourds-Muets recevoient ses leçons, et qu'une somme de cent cinquante mille francs lui étoit accordée pour soutenir son école.

Sourds-Muets. Sa naissance a été tardive, et ses progrès sont récents. Ce n'est pour ainsi dire que de nos jours, qu'on semble y apporter quelqu'intérêt.

Vous apercevez, MM., que l'on suit aujourd'hui trois méthodes différentes dans les divers établissemens connus.

L'une fait parler les Sourds-Muets ; mais elle a deux grands inconvéniens. Le premier c'est qu'ils ne peuvent prononcer que très-imparfaitement et d'un son de voix désagréable. Le deuxième c'est que cette méthode exige beaucoup de temps et de travail. On ne peut montrer à plus d'un Sourd-Muet à la fois. En cela tout est personnel. Un maître ne pourroit se charger que d'un très-petit nombre d'élèves. D'ailleurs, une grande partie des Sourds-Muets ne parviennent à prononcer que quelques-uns des sons de notre langue.

La seconde méthode, qui est celle de M. l'abbé de l'Epée, consiste à faire écrire les élèves sous la dictée des signes. Celle-ci est beaucoup plus facile que la première. Un grand nombre de Sourds-Muets peuvent à la fois recevoir des leçons d'un seul maître. Mais cette méthode est imparfaite. Comme elle consiste dans un pur mécanisme, elle

ne donne point, aux Sourds-Muets, une connoissance analytique et approfondie de la langue qu'on leur enseigne; elle ne leur apprend point assez à mettre au jour leurs pensées, et à s'exprimer seuls. Ils ne sont presque rien autre chose que des copistes.

La troisième est bien préférable. M. Sicard s'applique à interroger son élève, et tâche de le mettre dans la nécessité de chercher des termes pour lui répondre. Il fait devant lui des actions, et l'oblige à lui en rendre compte par écrit. Il analyse des phrases, et lui montre la syntaxe particulière de chaque mot. Ainsi l'élève apprend par principes, une langue que, dans notre enfance, nous avons apprise d'une manière purement mécanique. Le maître s'attache à développer le sens des mots, par des pantomimes souvent très-expressives. En suivant cette méthode, le Sourd-Muet marche à pas lents, mais sûrs. Il apprend avec ordre, et les connoissances qu'il acquiert se classent facilement dans son esprit.

Cependant cette manière d'enseigner n'est point encore arrivée à sa perfection. Il lui manque quelque chose; c'est que le Sourd-Muet puisse parler la langue qu'il étudie.

L'élève de M. Sicard a bien une langue

écrite ; mais ce n'est point une langue manuelle : il ne peut la parler que la plume ou le crayon à la main. Tandis qu'il reçoit la leçon, il peut converser avec son maître : l'écriture est un moyen de communication facile entr'eux ; mais hors delà, le maître ne peut plus l'entretenir, sinon d'une manière vague et pénible : il manque d'un véhicule expéditif et sûr pour lui transmettre ses pensées. Souvent même il ne peut réussir à se faire comprendre.

J'ai adopté une autre méthode. Celle que l'on suit pour l'instruction de mes élèves, n'est point celle de M. l'abbé de l'Epée. Elle n'est point non plus celle de M. Sicard. Je n'ai reçu de leçons ni de l'un ni de l'autre, et lorsque je commençai à instruire une Sourde-Muette, leurs systèmes différens m'étoient tout-à fait inconnus. Cependant ce qu'ils ont écrit ne m'a point été inutile.

Je ne me borne point, comme M. l'abbé de l'Epée, à faire écrire mes élèves sous la dictée des signes.

Je ne m'astreint point comme M. Sicard, à rendre *toujours* les mots de notre langue, par de longues pantomimes. Je n'emploie les scènes mimiques, que lorsqu'il s'agit de faire concevoir au Sourd-Muet, le vrai sens, ou

les diverses acceptions d'un mot. Mais une fois qu'il est compris, nous n'avons plus besoin du secours de la pantomime. Un signe unique, simple et concis la remplace. Dans les entretiens que mes élèves ont entre eux, ou avec leur maître, ce signe tient lieu du son de la voix. C'est une parole manuelle, presque aussi simple que la parole orale. (1)

Quelques-uns d'entre vous, MM., ont déjà été témoins de ces entretiens de mes élèves. Vous les avez vus se faire mutuellement des questions, et se répondre. Ils mettent, dans

---

(1) Je me suis fait une loi de n'admettre que des signes très-simples, et de n'en employer jamais qu'un seul, même pour ceux des mots de notre langue, qui auraient le plus d'acceptions différentes. Cette marche m'a semblé d'autant plus naturelle, que, dans la langue françoise, le mot qui offre le plus grand nombre d'acceptions, conserve toujours et la même orthographe sous la plume, et le même son de voix dans la prononciation. Mais j'ai pris à tâche de ne donner à chaque mot, qu'un signe, dont l'exécution soit facile, et n'exige qu'un mouvement simple de la main ou du corps ; lorsqu'il m'a fallu y faire entrer plusieurs mouvemens divers, j'ai fait en sorte que l'exécution en fût simultanée.

Je n'en citerai qu'un seul exemple, et presque tous nos signes sont aussi simples que celui-ci. Voici comme nous rendons le verbe *Croître* :

A mesure que la main, renversée et rapprochée de la terre, s'élève, les doigts, réunis par le bout, s'ouvrent et s'épanouissent.

ce langage, la même précision et presque la même promptitude que les autres enfans.

Les pantomimes sont pour le Sourd-Muet de mon école, ce qu'est pour nous un dictionnaire. Elles servent à lui donner la définition du mot, ou du moins une explication capable de lui en faire saisir le vrai sens. Sous ce rapport, elles sont d'une nécessité indispensable. Mais ces longues et pénibles scènes s'abrègent bientôt, et se réduisent à une expression simple et unique; comme dans un dictionnaire françois, chaque mot n'est que l'abrégé des *explications* nombreuses qui en donnent l'intelligence.

Quoiqu'il en soit, le temps et l'expérience feront voir laquelle de ces méthodes devra être préférée. Mais je n'ai pas l'orgueil de prétendre que la mienne doive l'emporter sur les autres.

Voilà, MM., une esquisse rapide de ce que j'ai trouvé de plus authentique sur l'instruction des Sourds-Muets. J'ai vu avec plaisir que les établissemens se multiplient. Une noble émulation appelle à cette entreprise pénible, un grand nombre de maîtres. Mais qu'il reste encore à faire! et que nous sommes loin du but que nous devons désirer! Ah! il s'en faut bien que tous les

infortunés Sourds-Muets reçoivent le bienfait de l'instruction !

Des recherches faites avec beaucoup de soin, me portent à croire qu'il existe en France plus de douze mille Sourds-Muets; et toutes les écoles réunies ne comptent pas six cents élèves. C'est que la classe indigente, étant la plus nombreuse, renferme un nombre considérable de Sourds-Muets, et nos établissemens n'ayant que des ressources très-bornées, ne peuvent les admettre tous. C'est encore parce que bien des pères et mères, à qui la providence a dispensé de la fortune, sont indifférens sur le sort de leurs malheureux enfans. Ils les regardent comme de vils animaux, dont ils rougissent, et ne soupçonnent pas même qu'ils soient des êtres raisonnables, auxquels il ne manque que l'instruction pour développer leurs facultés, et pour en faire des hommes semblables à nous. Le dirais-je? C'est même souvent l'intérêt qui porte leurs barbares parens à les retenir auprès d'eux, pour ne pas perdre le salaire de leur travail.

Faisons des voeux pour que le gouvernement vienne au secours de ces infortunés, et qu'il fonde des établissemens proportionnés à leur nombre et à leurs besoins !

Déjà le magistrat qui est à la tête de ce

département, et dont nous bénissons chaque jour l'Administration, a sollicité, pour quelques Sourds-Muets indigens, des secours que le Conseil général s'est empressé de lui accorder.

Déjà le département du Pas-de-Calais a suivi l'exemple de celui du Calvados, en assignant à l'école d'Arras, une somme annuelle de six mille francs, pour douze Sourds-Muets. Ceux de la Manche, du Morbihan et de la Loire, ont aussi donné des preuves de la même sollicitude.

Puissent ces exemples se *multiplier*, et rendre enfin à la société cette multitude d'hommes malheureux, qui, sans l'instruction, en seroient à jamais séparés!

(A) Depuis 1820, il s'est formé une école à Nogent-le-Rotrou, et une à Besançon.

(B) Mll^e. Duler a maintenant une trentaine d'élèves.

SECOND MÉMOIRE

SUR L'INSTRUCTION

DES

SOURDS-MUETS,

OU

NOUVEAU SYSTÈME DE SIGNES;

Qui a été lu à l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Caen, le 20 novembre 1821, par M. l'abbé J*AMET*, *Membre de cette Académie et de celle de Rouen, Chanoine de Bayeux, et et Instituteur de Sourds-Muets.*



DE L'IMPRIMERIE DE P. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1822.

SECOND MÉMOIRE

SUR L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS, OU NOUVEAU SYSTÈME DE SIGNES.

MESSIEURS,

DANS votre séance publique, du 23 Avril 1820, j'eus l'honneur de vous présenter un mémoire, sur l'instruction des Sourds-Muets. C'était un précis historique de l'origine, des progrès et de l'état actuel de cette science, nouvellement découverte.

Aujourd'hui, je viens appeler votre attention sur les signes adoptés dans les différentes écoles, et sur ceux que j'emploie dans celle de Caen; cette partie intéressante de l'instruction du Sourd-Muet doit attirer nos regards. Les signes sont d'un usage si fréquent entre l'élève et son instituteur, que les simplifier, en rendre l'exécution plus prompte et plus facile, ce serait, sous plus d'un rapport, procurer à l'un et à l'autre un avantage immense.

Vous savez, MM., que l'invention des signes est due à M. l'abbé de Lépée. Ce savant avait porté si loin ses recherches, qu'il était parvenu à faire écrire à ses élèves, sous la dictée des signes, les mots de notre langue qui exprimaient les idées les plus abstraites ; et ses signes étaient si ingénieux, que plusieurs Sourds-Muets pouvaient écrire à la fois, en des langues différentes, ce qu'il leur dictait par le moyen d'un seul et même signe. Il étonna les savans de son siècle, et plusieurs instituteurs, qui prétendaient faire tomber sa *méthode*, furent contraints d'avouer qu'elle était préférable à la leur.

Cependant M. l'abbé Sicard, appelé à succéder à M. de Lépée, trouva les signes de son prédécesseur dans un tel état d'imperfection, qu'il se crut obligé d'en créer de nouveaux. Il va même jusqu'à dire, en parlant du dictionnaire des signes de M. de Lépée, dont il recevait le manuscrit : *ce dictionnaire était encore à faire, quand l'auteur m'en envoya l'original.* (1)

(1) Introduction à la théorie des signes, page 52.

Ce besoin, de signes méthodiques engagea M. Sicard à composer un dictionnaire, qui, selon sa pensée, *devait fixer la langue des Sourds-Muets, et sans lequel il était à craindre que, pour le malheur de cette classe infortunée, cette nouvelle découverte ne rentrât dans le néant.* (1)

Cependant, quelque succès qu'ait eu la méthode de M. Sicard, elle n'a point encore atteint le degré de perfection, dont elle est susceptible. Il l'avait senti lui-même. Cet homme, tout à la fois, si savant et si modeste, se demande : (2) *puis-je me flatter d'avoir répondu à l'attente publique ? Non, sans doute, puisque je n'ai pu répondre à la mienne.*

M. Sicard n'a pas seulement le noble courage d'avouer l'imperfection de ses signes ; son amour pour les Sourds-Muets le porte jusqu'à demander, aux instituteurs, le secours de leurs lumières.

« Plus j'ai revu mon travail, nous dit-

---

(1) *Idem.* Dédicace et avertissement.

(2) Avertissement à la tête de la théorie des signes.

il, (4) plus j'y ai trouvé d'imperfections. Eh ! qui désire plus que moi de les faire disparaître ? Mais il me faut, pour cela, les charitables conseils des amis de l'humanité et de la religion. Qu'on ne craigne pas, en m'éclairant sur tous les défauts qu'on remarquera, de blesser mon amour-propre. Le désir, le besoin les plus pressants de mon cœur, sont de faire le plus de bien possible aux infortunés que j'ai adoptés; et ce désir, et ce besoin, j'ose le dire, sont plus grands que ceux d'une vaine gloire. C'est surtout aux instituteurs que j'adresse cette invitation; c'est d'eux *surtout* que j'attends ce bon office. »

C'est donc entrer dans les vues de M. Sicard lui-même, que de travailler à améliorer le système des signes. Son cœur est trop noble, son âme trop élevée, ses vues trop pures, pour que je craigne de blesser son amour-propre, en cherchant à *simplifier* des signes, qui doivent être si utiles aux Sourds-Muets, ses enfans adoptifs; des signes qui ont fait, pendant tant d'années,

---

(4) Avertissement à la tête de la théorie des signes.

l'objet de ses recherches et de ses veilles.

D'ailleurs, je n'attaque nullement le système de M. Sicard. Les signes dont il se sert sont nécessaires, et sa *théorie* nous en offre un grand nombre, dont les pantomimes sont fort ingénieuses.

Mais ne connaissant point sa méthode, lorsque je donnai les premières leçons à deux Sourdes-Muettes, je me formai un plan d'instruction tout différent du sien. Je me servis de signes qui n'ont presque rien de commun avec ceux dont il fait usage dans son école; et j'ai cru qu'il ne serait point inutile de les faire connaître.

Ainsi, MM., ne pensez pas, que j'aie la témérité de prétendre m'élever au-dessus de M. Sicard, ou que je veuille déprimer sa méthode. Personne ne rend plus de justice que moi à ses talens, et sans le généreux aveu, qu'il semble se plaire à renouveler si souvent, de l'insuffisance de ses signes, sans l'appel qu'il fait aux instituteurs, je n'aurais jamais pensé à jeter un regard critique sur son ouvrage.

On n'aura donc point à se plaindre de mes observations. C'est lui-même qui les a pour ainsi dire provoquées; et je vous prie,

Messieurs, de croire qu'elles ne sont inspirées, que par le pur désir que j'ai, comme lui, d'être utile à une classe infortunée.

Si, en appelant, par mes réflexions, l'attention des instituteurs et des savans sur cette intéressante partie de l'instruction du Sourd-Muet, j'étais assez heureux pour les engager à réunir leurs efforts, et à trouver un moyen plus simple et plus expéditif d'exécuter les signes méthodiques, je me croirais trop payé de mes peines. Car je suis loin de me flatter de porter la méthode que je propose, au degré de perfection, dont elle peut être susceptible. *D'autres, plus* habiles ou plus heureux que moi, pourront y parvenir.

Je voudrais pouvoir l'exposer avec clarté. Mais comment m'exprimer ? Comment jeter assez de jour sur cette matière, pour me faire entendre de ceux de mes lecteurs, qui n'ont point assisté à mes leçons ? *Ils* ne pourront se faire une idée de mes nouveaux signes. Leur simplicité, la facilité avec laquelle on les exécute, sera pour eux un mystère impénétrable. Comment en effet se persuader, quand on ne l'a pas vu, qu'il ne faille qu'un clin d'œil, pour faire un

signe, que je ne puis expliquer que par un long discours ?

Au reste, je vais expliquer mon plan, le comparer avec celui que l'on suit dans les autres écoles, et après l'avoir développé, je mettrai quelques uns de mes signes en parallèle avec ceux de ces écoles.

Puisse l'aperçu, que je vais en donner, devenir, en d'autres mains, le germe fécond d'un travail plus utile aux infortunés Sourds-Muets !



PRINCIPES

D'après lesquels on a formé les signes, qui servent de moyen de communication, dans les diverses institutions de Sourds-Muets.

INSTITUTION DE CAEN.	INSTITUTIONS DE PARIS, DE BORDEAUX, D'AURAY, DE RHODEZ, etc.
I.	I.
Les signes ne sont point une langue, ils sont la prononciation des mots d'une langue.	Les signes sont une véritable langue, *qui doit* tout peindre, tout définir, tout analyser. (1)
II.	II.
On doit faire le signe des mots, et non le signe des choses.	On doit rejeter le signe des mots, et n'admettre que le signe des choses. (2)
III.	III.
Les signes doivent être simples, d'une exécution prompte et facile.	Les signes seront des pantomimes longues et compliquées. (3)

(1) Introduction à la théorie des signes, page 40; théorie, tome 1, page 28, 39.

(2) Introduction, page 38.

(3) Théorie des signes, tome 1, page 28, *et passim.*

IV.

Les signes ont une forme invariable ; ils sont exécutés, toujours et par tous, de la même manière.

V.

Un mot ne doit avoir qu'un signe, quelque soit le nombre de ses acceptions.

VI.

Les prépositions, qui entrent dans la composition des parties du discours, doivent être indiquées par des signes.

VII.

Il y a deux sortes de signes ; les signes expéditifs, et les pantomimes.

IV.

On peut, à son gré, choisir les élémens des pantomimes ; elles ne peuvent avoir une forme fixe, déterminée. (4)

V.

Les mots auront autant de pantomimes, qu'ils ont d'acceptions. (5)

VI.

Les prépositions, qui entrent dans la composition des verbes et de quelques autres parties du discours, ne seront point indiquées par des signes. (6)

VII.

On ne connaît qu'une sorte de signes.

---

(4) Théorie des signes, tome 2, page 24, *et passìm.*

(5) Théorie des signes, tome 2, page 23, et presqu'à chaque page.

(6) On n'en trouve pas une exprimée dans la théorie des signes.

Telle est la différence, qui se trouve entre le plan adopté dans l'école de Caen, et celui que l'on suit dans les autres écoles.

Je n'ai pu me déterminer à suivre uniquement le système de ces écoles. Il m'a semblé que des signes, composés d'après ces principes, devaient être compliqués, vagues, difficiles à saisir, longs à exécuter, très-fatiguans pour l'élève.

Sans doute, ils sont excellens, pour développer, au Sourd-Muet, le sens et les acceptions d'un mot, qu'il ignore. Je suis loin de les blâmer; je m'en sers moi-même. Mais un instituteur, qui n'a point d'autres signes, doit perdre beaucoup de temps, et se trouver souvent dans l'impossibilité de communiquer à ses élèves, d'une manière précise, la pensée qu'il veut leur transmettre.

J'ai donc cherché un autre moyen de communication, et plus prompt, et plus sûr. Ce moyen de communication manque à la méthode adoptée dans les autres institutions, et cependant il est de la plus grande utilité; car nous sommes dans une sorte d'entretien continuel avec nos élèves, et lors-même que nous leur expliquons le sens d'un mot, qu'ils ne connaissent point encore, n'est-il

pas avantageux d'avoir des expressions connues, des signes précis, dont nous puissions nous servir, pour leur faire mieux comprendre notre pensée ?

C'est cette espèce de signes, dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Pour les former, je suis parti de ce point, qui me paraît incontestable : *les signes ne sont point une langue.*

En effet, le son de ma voix, qui articule un mot, ne peut point s'appeler une langue ; il n'est que la prononciation d'un mot : ce serait une expression inexacte que de dire : *la langue des signes*, à moins que l'on ne veuille dire aussi : la langue de *l'intelligence*, la langue de la *voix*, la langue de *l'écriture*, ce qui serait absurde.

Les signes sont, pour le Sourd-Muet, ce qu'est, pour nous, le son de la voix, dans la prononciation des mots. C'est la parole du Sourd-Muet. Il me semble que nous pouvons appeler, *paroles manuelles*, les signes qui désignent les mots, comme nous appellerons, *parole orale*, le son de notre voix, qui les articule.

Pour mieux vous développer ma pensée, permettez-moi une réflexion, qui vous la rendra sensible.

Dans une langue quelconque, il y a trois choses fort distinctes, et qui ne doivent point être confondues.

1°. Le corps du mot, ou sa forme écrite.

2°. L'acception du mot, ou le sens qu'on y attache.

3°. Le son du mot, ou sa prononciation.

Pour savoir parfaitement une langue, il faut posséder ces trois choses.

Si j'ignore la première, *l'écriture*, ou la forme écrite des mots, je ne pourrai m'entretenir, que de vive voix, avec les personnes qui savent ma langue. Tels *sont la plupart* des habitans de la campagne. Ils entendent fort bien la langue française, ils la parlent; mais ils ne peuvent faire aucun usage de l'écriture : c'est, pour eux, une chose tout-à-fait inconnue.

Si je connais la forme écrite des mots, que j'en sache la prononciation, mais que j'ignore ce qu'ils signifient, je pourrai les écrire, les exprimer par le son de ma voix; mais je n'en comprendrai pas le sens. C'est ainsi, qu'en général, les femmes écrivent et lisent le latin; mais elles ne peuvent ni exprimer leurs idées dans cette langue, ni comprendre les personnes qui la parlent.

Enfin, si la prononciation des mots d'une

langue m'est étrangère, tandis que j'en connais la signification, et que je sais les écrire, je serai semblable à un français, qui, dans la solitude, à l'aide de livres élémentaires, et sans avoir de communication avec qui que ce soit, apprendrait la langne anglaise. Il pourrait traduire un ouvrage composé en anglais, et s'entretenir par écrit avec les personnes qui parlent cette langue; mais il serait dans l'impossibilité absolue de communiquer de vive voix avec elles.

On ne pourrait pas dire que cet homme ne saurait pas la langue anglaise. Que lui manquerait-il donc ? Une seule chose, le son des mots, leur prononciation.

Tels sont les Sourds-Muets, qui, après huit ou dix ans de leçons, sortent des diverses écoles. Ils connaissent, ils écrivent les mots de la langue française, ils en comprennent le sens, ils peuvent communiquer leurs idées par le moyen de l'écriture. Que leur manque-t-il encore ? La *prononciation manuelle*, je veux dire le signe des mots.

Ne perdez pas de vue, MM., que je ne parle ici, que d'après les instituteurs qui suivent le système adopté dans les autres écoles de France. Car ils disent eux-mêmes que leurs signes, je veux dire leurs pantomimes, n'in-

diquent jamais les mots, mais seulement les choses.

Les élèves, qui sortent de leurs mains, savent donc une langue; puisqu'ils connaissent les deux premières parties qui la constituent, la forme écrite des mots et leur signification. Ils n'ont besoin que de la prononciation de ces mots; mais la nature leur a refusé l'organe de la parole, ou plutôt l'usage de cet organe, en les privant d'entendre les sons, qu'ils auraient imités, comme les autres hommes. Ils ne peuvent donc prononcer les mots de la langue *qu'ils savent*. Les signes, dont je parle ici, suppléent à ce défaut. Ceux de M. de Lépée, ceux de M. Sicard lui-même, n'ont dû être inventés, que pour tenir lieu de cette prononciation. Ils ne sont donc pas une langue.

Et comment pourrait-on se persuader qu'ils sont une langue? Le Sourd-Muet ne *les fait* que pour exprimer ces mêmes mots, que sa main trace sur le tableau, et que sa bouche ne peut prononcer. Ah! s'il pouvait parler, s'arrêterait-il à les exprimer si imparfaitement et avec tant de peine, par le mouvement de ses mains? Sa voix les articulerait, et les pénibles pantomimes seraient à jamais oubliées. Il est donc certain que les signes

ne

ne sont point une langue : ils ne sont qu'un supplément, bien imparfait, de la parole.

Or, les signes, destinés à tenir lieu de la parole, doivent être simples, d'une exécution prompte et facile.

Mais avant d'aller plus loin, fixons l'état de la question.

Je distingue deux sortes de signes. Les uns expliquent la valeur d'un mot ; les autres servent à le prononcer. Ceux-là sont de longues pantomimes ; il demandent beaucoup de gestes : ceux-ci sont simples. Cependant ils ne sont pas uniquement des signes de rappel ; car ils ont de l'analogie avec la chose qu'ils indiquent ; mais ce ne sont point des pantomimes, puisqu'on les exécute presque tous par un geste unique, qui leur est propre. Les premiers tiennent lieu d'un dictionnaire, auquel on a recours, pour connaître le sens d'un mot et ses diverses acceptions : les seconds remplacent le son de la voix, qui articule ce mot.

Nous appelons ces derniers : signes *indicateurs*, signes *expéditifs*, ou signes *d'entretien* et de *narration*. Ils nous servent dans les conversations, et lorsque nous faisons

C'est celui-ci dont nous nous servons dans nos entretiens avec nos élèves. Comme il est expéditif, qu'il ne demande ordinairement qu'un geste, ils l'exécutent avec une rapidité qui étonne. C'est leur parole. Car ces infortunés parlent par les mains, et ils entendent par les yeux.

En suivant l'autre méthode, le maître et son élève sont obligés, pour exprimer un mot, de parcourir de très-longues pantomimes. Ces pantomimes contiennent un grand nombre de signes, parmi lesquels il faut en remarquer un, pour l'indication duquel tous les autres sont faits.

Mais il en résulte un grand inconvénient. Car le maître est obligé d'employer un long espace de temps à décrire sa pantomime, et l'élève, auquel il parle, est contraint de faire une attention, plus pénible encore, que longue et soutenue, aux divers gestes de son interlocuteur, pour démêler, au milieu de tous ces signes, quel est celui qu'il doit fixer, et dont tous les autres ne sont que les indicateurs. Souvent même il ne peut y réussir.

Dans la méthode que j'ai adoptée, toutes ces difficultés disparaissent. Nos signes sont simples, concis. Leur forme est invariable. L'exécution en est rapide. Ils transmettent

comment écrire, ce qu'il

tant que le signe des
le signe des mots,
transmettre à ses
sens; mais le
le mot dont
le jamais
es, Aussi
que l'élève
quand il vouloit
e, dans les circonstances
que chose à lui communiquer, il
fallait recommencer plusieurs fois mes signes, et que, malgré tous mes efforts, j'étais encore quelquefois obligé de lui indiquer, par le moyen de l'alphabet manuel, les lettres du mot dont il devait faire usage.

Alors, je pensai que des signes plus simples, plus précis, pourraient nous épargner beaucoup de peines, et nous abréger le travail. Je tentai de réduire les pantomimes à un plus petit nombre de signes. Ce travail ne satisfit pas pleinement mes désirs; mais il me fit naître cette pensée: que les signes ne sont point une langue, qu'ils ne sont faits que pour suppléer au son de la voix. Bientôt j'en tirai cette conséquence, qui découle naturellement du principe que je venais de

découvrir : c'est que je devais renoncer à vouloir tout peindre dans mes signes, et, par une suite nécessaire, ne plus faire le signe des choses, mais le signe des mots. J'ai donc adopté cette marche, et maintenant, lorsqu'il s'agit de converser avec mes élèves, je ne me sers point d'autres signes; chaque jour j'éprouve combien cette méthode est utile, et les élèves le sentent comme moi.

D'ailleurs, en faisant le signe des mots, dont ils connaissent déjà l'acception, ne leur rappelle-t-on pas les choses, que ces mots désignent. Mais en peignant les choses, par des pantomimes, leur indiquera-t-on toujours, d'une manière sûre, les mots dont ils doivent se servir, pour les exprimer ?

J'en appelle aux instituteurs, et à leur expérience journalière; combien de fois n'ont-ils pas vu le Sourd-Muet saisir l'instruction, qu'ils lui donnaient par signes, leur répondre par des signes semblables, avec une précision, qui ne laissait aucun doute, sur la pénétration avec laquelle il avait compris leur pensée ? Combien de fois, dis-je, ne l'ont-ils pas vu embarrassé, pour rendre, par écrit, ce qu'il venait de peindre dans sa pantomime; dire que l'expression lui manquait,

et qu'il ne savait comment écrire, ce qu'il concevait si bien ?

C'est qu'en n'admettant que le signe des choses, et en rejetant le signe des mots, le maître peut, sans doute, transmettre à ses élèves ses pensées, ses sentimens ; mais le mot propre, pour les exprimer, le mot dont il veut qu'ils se servent, n'est presque jamais celui qui se présente à leur esprit. Aussi voit-on souvent, dans ces écoles, l'instituteur annoncer que l'élève va rendre une phrase d'une manière, tandis qu'il l'écrit en des termes tout à fait différens.

Que dirions-nous d'un maître qui, dans un collége, défendrait à ses élèves de se servir, en lui parlant, des mots de la langue française, et qui voudrait les assujettir à ne faire usage que de leur analyse, de leur définition ? Et pourquoi voudrait-on asservir le Sourd-Muet à suivre cette marche lente et pénible ? Cet infortuné ne pourra-t-il donc jamais, comme nous, exprimer sa pensée par les mots d'une langue ? Lui faudra-t-il toujours se traîner à pas lents, et ne manifester les mouvemens et les affections de son âme, si souvent expansive et bouillante, que par de longues et fatiguantes pantomimes ?

J'ai essayé de venir à son secours et de le débarrasser de ces entraves. J'ai fixé, d'une manière précise, les signes d'un grand nombre de mots. Je lui ai montré cette prononciation manuelle. Aussi la saisit-il avec avidité. Aussi le voyons-nous, dans ses conversations les plus vives, les plus animées, abandonner toutes ces pantomimes tardives, pour les signes des mots, qui, sous sa main, deviennent un véhicule rapide de ses pensées.

Comme ses avides regards se fixent sur nos mains, lorsqu'au moyen des signes indicateurs, elles font passer dans son âme, les idées et les sentimens, que nous voulons lui transmettre ! Comme son œil s'anime ! Avec quelle étonnante vivacité ses mains nous répondent et parlent à nos yeux ! Souvent il nous est difficile, impossible, de suivre la rapidité de ses mouvemens. Mais s'il ne connaît point nos signes expéditifs, s'il est réduit à se servir de scènes mimiques, pour nous peindre les choses, qu'il ne peut exprimer par le signe des mots, son regard se ralentit, sa figure s'attriste; la crainte de ne point être compris lui cause un saisissement, une anxiété, qui le déconcerte, et nous fait souffrir nous-mêmes.

Nos signes sont donc dans la nature. Plus

nous les rendrons simples, plus nous abrégerons le travail, plus nous aiderons l'élève, et plus nous le mettrons à portée de communiquer, avec son maître et ses semblables, par un moyen sûr, prompt et facile.

Mais pour atteindre un but si désirable, il ne suffisait pas de créer des signes simples et d'une exécution aisée. Je devais encore leur donner une forme fixe, invariable. Il fallait que tous pussent les faire de la même manière. Que sous la main de l'élève, comme sous celle du maître, ils fussent invariablement exécutés par des mouvemens convenus, qui ne pussent être ni échangés, ni confondus avec aucun autre.

Souvent j'ai remarqué que, si l'élève ne saisissait point l'expression propre, que le maître voulait lui faire entendre, ce défaut ne venait pas seulement de la longueur des pantomimes, et de la multiplicité des signes dont elles étaient composées; mais bien plus encore, peut-être, de ce que ces pantomimes n'avaient point une forme invariable et fixe, que tous pussent exécuter par les mêmes signes. Nous en trouvons un grand nombre dans la *théorie des signes*, qui nous offrent cette espèce de vague, et qui laissent, à celui

qui les décrit, le choix des signes dont il doit se servir, en les exécutant (1).

Si, dans les diverses langues, les mots n'avaient pas une prononciation fixe et toujours la même, un son propre et convenu, comment les hommes, qui parlent ces langues, pourraient-ils se faire entendre ? Si, dans l'articulation des mots de la langue française, chacun était libre de donner aux syllabes telle inflexion de voix, qu'il jugerait convenable; enfin, si nous prononcions les mots chacun d'une manière différente, comment pourrions-nous comprendre ce que les autres nous diraient ?

Comment, par exemple, vous ferais-je entendre que c'est le nom de la ville de Paris, que je prononcerais, si ma bouche articulait des sons différens de ceux que l'on a coutume de faire entendre, en le prononçant; si, au lieu de dire *Paris*, je disais *piras*, *paros*, ou que tel autre son de voix quelconque frappât votre oreille ? N'y aurait-il pas sans cesse confusion ? Ne serait-ce pas une véritable Babel ? Mais si nous faisons nos signes, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, s'ils

---

(1) Voyez, dans la théorie des signes, tome 2, les mots : *faciliter*, *fier*, *gloire*, et ceux qui se trouvent dans le parallèle, à la fin de ce mémoire.

n'ont pas toujours, et pour tous, une forme fixe, n'en sera-t-il pas de même pour l'infortuné Sourd-Muet? Comment nous entendra-t-il? Nos signes ne sont-ils pas, pour lui, ce qu'est, pour nous, le son de la voix, dans l'articulation des mots? Un des caractères les plus essentiels, que je devais imprimer aux signes des mots, c'était cette forme fixe, invariable, je dirais presque cette forme immobile, qui, dans aucune circonstance, et sous la main de qui que ce soit, ne doit jamais changer, jamais être remplacée par un autre signe quelconque.

Mais si les mots présentent des acceptions diverses, les signes, qui les désignent, ne prendront-ils pas aussi des formes différentes?.... Non, sans doute. Jetons un coup-d'œil attentif sur la question que nous traitons. De quoi s'agit-il? N'est-ce pas des moyens de communication avec le Sourd-Muet? Quel est celui qui lui manque? La parole. C'est donc cette parole à laquelle il faut suppléer. Si le Sourd-Muet pouvait se servir de l'organe de la parole, que ferait-il? Il prononcerait les mots. Or sa prononciation varierait-elle, à mesure qu'un mot quelconque présenterait une nouvelle acception? Le son de sa voix, dans l'articulation de ce mot, ne serait-il pas in-

variablement le même, pour toutes ses acceptions, quelque nombreuses qu'elles fussent ? Le signe, qui remplace le son de la voix, doit donc garder la même règle. Il doit être également le même, pour exprimer un mot, quelles que soient, et ses acceptions diverses, et les circonstances dans lesquelles il peut se trouver employé.

La forme écrite des mots ne change point, lorsqu'ils offrent des acceptions différentes. Ils conservent toujours, et la même orthographe sous la plume, et le même son de voix dans notre bouche. Pourquoi, sous la main du Sourd-Muet, ne conserveraient-*ils* pas aussi toujours la même forme ? Pourquoi ne seraient-ils pas, pour lui, des signes de rappel, comme ils le sont pour le reste des hommes ? Certes, je ne vois pas quelle pourrait être la différence.

J'ai donc cru ne devoir admettre qu'un signe unique, pour chaque mot de *notre* langue, même pour ceux qui ont le plus d'acceptions diverses.

Quoique le mot *naturel* ait plusieurs acceptions, nous l'écrivons, et nous le prononçons toujours de la même manière. Se méprend-on pour cela, sur le sens qu'il doit avoir, dans les diverses circonstances où il

se trouve employé ? Pourquoi le Sourd-Muet ne distinguerait-il pas, comme nous, le sens qu'on y attache ? Ne suffit-il pas qu'il sache que ce mot peut être pris en divers sens la phrase, où il le rencontrera, ne lui indiquera-t-elle pas celui qu'il doit avoir ?

Si notre signe est bien fait, s'il exprime la principale acception de ce mot, c'en est assez. La vue du signe, qui frappera ses regards, lui fera comprendre le sens dans lequel il doit l'entendre, beaucoup mieux que le son de la voix, qui frappe notre oreille, ne nous le rappelle à nous-mêmes. Car ce signe a de l'analogie avec la chose, qu'il indique, et le son de notre voix n'en a aucune.

Je ne puis trop le redire, il ne nous faut point de signes de rappel, étrangers à la chose qu'ils indiquent. Ils se classeront plus facilement dans la mémoire du Sourd-Muet, ils lui deviendront plus utiles, si, en les créant, on a saisi le point caractéristique de la chose indiquée. La mémoire du Sourd-Muet ne doit-elle pas être soulagée, lorsque le signe a de l'analogie avec la chose, dont il est l'indicateur, et que la chose rappelle par elle-même le signe, par lequel on doit la désigner ?

J'avais d'abord essayé d'imiter, dans mes signes, la manière des Tachygraphes. Comme ils n'écrivent point les mots, et qu'ils ne font que peindre le son des syllabes, les caractères, dont ils se servent, sont peu nombreux. En suivant cette marche, je n'aurais eu qu'un petit nombre de signes à trouver.

Mais ces signes laissaient trop d'incertitude dans l'esprit de l'élève. Ce n'était qu'après une réflexion pénible, qu'il pouvait deviner ce que je voulais lui faire entendre. Ma pensée ne se présentait point à lui, avec cette promptitude et cette netteté, que je désirais. Je tombais dans un écueil, plus dangereux encore peut-être, que celui que je cherchais à éviter. Car, si les longues pantomimes font perdre à l'élève beaucoup de temps, si elles ne lui indiquent point l'expression, dont il doit se servir, du moins elles développent, à ses yeux, la nature ou l'analyse de la chose qu'elles représentent. Il conçoit cette chose, il l'entend. S'il se trompe, ce n'est que sur le mot qu'il doit employer, pour rendre sa pensée. Mais les signes Tachygraphiques ne lui présentaient que de vaines formes, sans lui rappeler ni les choses, ni même les mots, qui devaient les exprimer.

J'ai donc abandonné, en conversant avec

le Sourd-Muet, et la pantomime, qui, par sa longueur, nous enlevait un temps précieux, et le signe Tachygraphique, qui, sans analogie avec la chose, dont il devait rappeler le souvenir, laissait flotter l'esprit de l'élève dans le vague, et ne lui peignait que des syllabes vides de sens. J'ai fait le signe des mots, et j'ai pris pour règle invariable, de chercher, dans la chose exprimée par ces mots, le point qui la distinguait de toute autre, pour en faire la base de mon signe.

Il me restait encore un pas à faire, pour avoir des signes d'un usage commode, et qui pussent se classer facilement dans la mémoire du Sourd-Muet; je devais, pour ainsi dire, les grouper, et rattacher, à un signe radical, tous ceux qui indiquaient les mots dérivés d'une souche commune. Il fallait leur donner un air de famille, qui montrât l'espèce à laquelle ils appartenaient, et cependant imprimer à chacun d'eux une marque distinctive, qui ne permît pas de confondre les individus.

Ainsi, tous les dérivés d'un verbe devaient avoir, pour signe radical, le signe même de ce verbe, et une nuance légère devait les caractériser assez, pour que le Sourd-Muet pût les distinguer entr'eux; ce signe caractéristi-

que doit indiquer, au Sourd-Muet, celui des dérivés qu'il désigne, aussi fidèlement que le son de la voix nous le fait entendre à nous-même; il doit être, en même-temps, d'une exécution assez facile, assez prompte, pour ne retarder en rien la marche des signes.

Il en était de même des mots composés. Dans les autres institutions, les prépositions, qui les forment, ne s'expriment point. On est forcé de faire autant de pantomimes, qu'un verbe peut recevoir d'acceptions, par la combinaison des différentes prépositions. Ainsi le verbe *poser*, qui, par son union avec un grand nombre de ces prépositions, éprouve, dans sa forme, près de vingt métamorphoses, a, pour les élèves de ces écoles, un nombre prodigieux de pantomimes; et ces pantomimes sont toutes étrangères les unes aux autres.

J'avoue que le Sourd-Muet n'a pas besoin de toutes les acceptions de ce verbe. Elles s'élèvent, pour le moins, au nombre de cent cinquante. Mais la plupart lui sont nécessaires. Ne serait-il donc pas très-utile que l'instituteur pût employer des signes, qui, en indiquant les divers changemens, que ce verbe éprouve dans sa forme physique, et se rattachant les uns aux autres, par le signe

signe radical, qu'ils conserveraient toujours, soulageraient la mémoire de l'élève, et lui aideraient à se rappeler les différentes acceptions de ce verbe ?

Pour moi, MM., il m'a semblé très-avantageux d'exprimer ces prépositions dans les signes. Dans le langage ordinaire, elles sont souvent employées, avec élégance, à former différentes parties du discours. Comme les signes ne me paraissent avoir d'autre objet, que de suppléer au son de la voix, qu'ils ne sont que la prononciation des mots, j'ai cherché à exprimer les prépositions, par un mouvement qui fit partie du signe indicateur du mot, auquel elles se trouvent attachées.

Toutes les langues, anciennes et modernes, font un grand usage de ces prépositions. Le grec, l'hébreu lui-même, nous en offrent des exemples fréquens. Dans cette dernière langue, la plus ancienne du monde, on trouve beaucoup de mots de deux ou de trois syllables, qui, ayant pour élémens un verbe et quelques prépositions, renferment un sens, que l'on ne peut rendre dans aucune autre langue, sinon par une phrase de plusieurs mots.

Parmi les langues modernes, il n'en est

aucune, qui n'ait conservé l'usage d'employer ces prépositions. Personne n'ignore quelle énergie, quelle richesse elles donnent à la langue anglaise, et plus encore peut-être à la langue allemande; l'italien, l'espagnol et le français lui-même, ne doivent-ils pas, à leurs composés, une partie de leur grâce, de leur force et de leur élégance ?

C'était donc, non-seulement abréger le nombre des signes, que de faire entrer ces prépositions dans leur formation; c'était encore les rendre plus expressifs : c'était aussi venir au secours du Sourd-Muet, dont on soulageait la mémoire, en donnant, à *tous* les composés d'un même verbe, un air de famille, qui les rangeait dans la même classe; c'était lui donner l'esprit d'analyse, sans lequel il ne peut, ni faire de progrès solides dans son instruction, ni entendre la finesse et la beauté des mots composés.

Ce genre de signes plaît beaucoup à nos élèves, ils s'en emparent avec une sorte d'avidité, et leur mémoire les garde plus fidèlement que les autres signes. C'est pour eux une sorte de bonheur, lorsqu'ils peuvent en rencontrer quelques-uns.

Que l'on ne craigne pas qu'ils se méprennent sur le sens de ces mots composés.

L'expérience journalière me prouve qu'ils saisissent facilement l'explication qu'on leur en donne, et que le signe indicateur leur en rappelle la signification, avec autant de certitude, et plus de précision, que ne pourrait le faire la longue pantomime, dont on s'était servi, pour leur en donner la connaissance.

D'ailleurs, ils n'ont aucune peine à écrire, sous la dictée de ces signes, les mots que l'instituteur veut leur dicter. Si jusqu'ici, l'on n'a pu, sans employer le secours de la pantomime, réussir à faire écrire aux élèves les mots composés; si, par exemple, au lieu d'écrire, sous la dictée de l'instituteur, les mots : *comprendre*, *devenir*, *surmonter*, etc., ils n'ont pu tracer que ceux-ci : *prendre avec*, *venir de*, *monter sur*, etc.., c'est que l'on manquait, en leur dictant ces mots, d'un signe propre, et qui, dans sa forme, renfermât ce qui convenait, pour indiquer la préposition attachée au mot qu'ils devaient écrire.

Certes, il ne faut pas que le signe partiel, indicateur de la préposition, soit isolé. Il doit faire partie intégrante du signe total, par lequel on désigne le mot, qui lui sert de base. Comme les prépositions, prises sépa-

rément, n'ont qu'une acception, et que quelques-unes d'entre elles n'ont même aucun sens, lorsqu'elles sont seules, et détachées du mot, qu'elles accompagnent et qu'elles modifient, ce serait manquer son but, que de se servir, pour les désigner, d'un signe isolé, qui ne ferait point partie de celui qui indique le mot, auquel elles appartiennent.

Tel est, MM., le plan que j'ai suivi, dans la formation des signes. Persuadé qu'il ne suffit point au Soud-Muet d'avoir l'intelligence des mots de la langue qu'on lui enseigne, et qu'il faut encore lui apprendre la manière de s'en servir, pour communiquer ses idées, j'ai cherché ce moyen, et je crois l'avoir trouvé dans un système de signes, basé sur les règles que je viens d'exposer.

Nous avons donc deux sortes de signes; les uns sont méthodiques, assujettis à des règles sévères, et ne peuvent être exécutés que d'une seule manière. Ils sont expéditifs, et propres pour une narration quelconque.

Les autres ne sont assujettis à aucune règle, et ne peuvent être appelés méthodiques ; ils n'ont rien de fixe, et s'exécutent de mille manières différentes : ce sont les pantomimes. Ces signes sont com-

pliqués, demandent, pour leur exécution, un long espace de temps ; et font connaître la chose, dont on veut donner l'idée, plutôt qu'ils n'indiquent le mot qui doit servir à la nommer.

Ces derniers ne forment point un système, ne sont point liés entr'eux. Je ne sais pourquoi on leur avait donné le nom de *langue*, en les appelant la *langue des signes*. Ce n'est pas que je veuille donner, aux signes expéditifs, le nom de *langue*; car des signes ne sont point une langue, je l'ai déjà dit : ils ne sont qu'un supplément de la parole, dans l'articulation des mots.

Ce sont ces signes expéditifs, dont le Sourd-Muet se sert, pour converser avec son instituteur : ils ne peignent pas tout ; ils n'analysent pas le mot, dont ils sont indicateurs ; ils ne font que le désigner, comme le son de la voix, qu'ils remplacent. Mais si le Sourd-Muet doit avoir l'intelligence des mots, dont il fait usage, doit-il en donner la définition ? Doit-il en faire l'analyse, toutes les fois qu'il s'en sert? Je laisse aux personnes judicieuses à prononcer; pour moi, j'en appelle à l'expérience, et je ne tiens à mon système, qu'autant qu'elle prouvera qu'il peut être utile.

PARALLÈLE

Des signes de l'institution de Caen, avec ceux des autres institutions.

PARIS, BORDEAUX, RHODEZ, etc.

Ces institutions n'ont point, pour les mots suivans, d'autres signes que ceux que l'on voit dans cette colonne. Tous les mots quelconques ont, pour signes, des pantomimes semblables.

I.

DIEU.

1°. Montrer le ciel, et tout ce qu'on y voit; et surtout le soleil, la lune, les étoiles. On figure ces astres, s'ils ne peuvent être montrés.

2°. Montrer la terre, figurer les mers, les fleuves, les montagnes et les vallons, les pierres, les arbres et les animaux, et surtout l'homme, dont il faut fi-

CAEN.

Dans l'institution de Caen, on se sert de la pantomime, pour donner au Sourd-Muet l'*intelligence* des mots; et des signes de cette colonne, pour les prononcer.

I.

DIEU.

1°. On *lève* les yeux au *ciel*, et en même temps le pouce de la main droite s'élève, pour désigner le seul être grand et maître de tout, qui y réside.

2°. La tête et le corps s'inclinent,

PARIS, BORDEAUX, etc.

gurer l'esprit, le cœur et le corps.

3°. Elever le pouce de la main droite, qui sert à indiquer tous ces objets, et exprimer l'action de les avoir fait sortir du néant, et de les conserver.

4°. Terminer tous ces signes par un signe de respect et de profonde adoration, en inclinant la tête et le corps jusqu'à terre, et en montrant qu'on n'est que poussière devant Dieu, et que Dieu seul est grand.

II.

THÉOLOGIE.

1°. Figurer une science, une connaissance fondée sur des principes, en représentant ce qu'on a fait pour l'acquérir.

2°. Exprimer que c'est de Dieu que cette science explique les attributs, en faisant connaître ce qu'il est, et ce qui lui est dû.

3°. Signe d'abstractif.

III.

DOGME.

1°. Représenter une propo-

CAEN.

pour marquer le profond respect, que nous devons à ce grand être.

3°. Signe de nom commun.

II.

THÉOLOGIE.

1°. La main gauche fait le signe de *Dieu*, tandis que la droite écrit.

2°. Signe de l'abstractif.

III.

DOGME.

1° La main gau-

PARIS, BORDEAUX, etc.

sition, sur quelque science que ce soit, mais une proposition importante, mère de beaucoup d'autres; un principe, une maxime, un axiome, une grande vérité, dont personne ne doit douter; on en donne des exemples, tels que ceux-ci : *Il y a un Dieu en trois personnes. L'homme est composé de deux substances. Il y a une vie à venir.*

2°. Signe de l'abstractif.

IV.

DANGEREUX.

1°. Supposer, et représenter par signes, un événement inattendu, ou un accident qui peut exposer à quelque perte, à un mal quelconque.

2°. Signe d'adjectif.

CAEN.

che fait le signe de Dieu, tandis que la droite fait celui du verbe *enseigner*.

2°. Signe de nom commun.

Nota. Le signe d'enseigner se fait en prenant au front et en répandant devant soi.

IV.

DANGEREUX.

1°. On élève les deux mains au-dessus de la tête, et les index étant suspendus, comme pour la menacer, on baisse la tête, en la retirant, et en affectant un air de crainte et d'inquiétude.

2°. Signe d'adjectif.

PARIS, BORDEAUX, etc.

V.

ESSENTIEL.

1°. Représenter un être, dont il faut assigner les propriétés et les énoncer, par exemple : Un corps et un esprit composent l'homme. L'esprit sans le corps est Dieu ou un Ange. Le corps sans l'esprit est un animal.

2°. Le signe d'essentiel est donc celui de nécessaire : frapper de l'index, à plusieurs reprises, la table qu'on a devant soi, ou l'air qui est entre l'index et la terre.

3°. Donner le signe d'accidentel ou d'accessoire, en répétant celui, de nécessaire qu'il faut nier.

4°. Donner quelques exemples, tels que celui-ci. Il y a des hommes dont le corps est blanc, et d'autres dont le corps est noir : il y en a de sourds, et d'autres aveugles. Aucune de ces exceptions n'est essentielle, elles sont accidentelles.

5°. Signe d'adjectif.

CAEN.

V.

ESSENTIEL.

1°. Signe du verbe *être*.

2°. Signe d'adjectif.

Nota. Pour faire le signe du verbe *être*, on décrit un cercle vertical avec l'index.

PARIS, BORDEAUX, etc.

VI.

SUPPORTER.

I. *Pour les choses.*

1°. Représenter deux personnes malades, et d'une maladie qui cause les douleurs les plus vives.

2°. Représenter l'une d'une impatience extrême : imiter ses agitations, ses plaintes, ses cris.

3°. Représenter l'autre calme, tranquille, sans impatience, sans murmure, souffrant avec résignation, et *supportant* ses maux sans un mouvement d'inquiétude et d'ennui.

4°. Mode indéfini.

II. *Pour les personnes.*

1°. Représenter une belle-mère et une belle-fille, ou une marâtre et une fille, qui est celle du mari, sans l'être de la femme.

2°. Représenter la marâtre et la belle-mère d'un caractère difficile ; toujours de mauvaise humeur, toujours grondant, toujours se plaignant, et la fille toujours douce, toujours patiente

CAEN.

VI.

SUPPORTER.

1°. Signe de la préposition et du verbe *porter.*

2. Mode indéfini.

Nota. Le signe de cette préposition se fait en appuyant la paume de la main gauche sur le bout des doigts de la droite, qui la soutient ; et le signe du verbe *porter* se fait en fermant les poings et en tendant les bras, comme si l'on soutenait un poids ou un fardeau quelconque.

PARIS, BORDEAUX, etc.

et d'un caractère toujours égal et inaltérable, d'une soumission parfaite, *supportant*, sans émotion, les brusqueries, les reproches injustes, et ne répondant que par des égards et des témoignages d'affection et de respect.

3°. Mode indéfini.

VII.

ORIGINE.

1°. Représenter un objet, un être, une chose quelconque.

2°. En figurer le commencement, la naissance, le principe, la source : on donne des exemples.

3°. On figure une famille connue, en remontant des petits enfans aux enfans, de ceux-ci au père, du père au grand-père, etc.

4°. On figure l'origine du monde, remontant à la création; on la figure : on rappelle une fête, une cérémonie, une coutume; on en explique le commencement, la source, l'occasion, la cause.

5°. Signe d'abstractif.

CAEN.

VII.

ORIGINE.

1°. La main gauche représente un vase, pendant que la droite fait le signe d'appel, comme si elle voulait en faire sortir quelqu'un, ou quelque chose.

2°. Signe de nom abstractif.

PARIS, BORDEAUX, etc.

VIII.

OSER.

1°. Représenter plusieurs personnes, s'amusant à monter à cheval, ou à lancer un ballon.

2°. Représenter un des chevaux jeune et ombrageux, renversant ordinairement son cavalier; et le balon prêt à être lancé.

3°. Proposer à quelqu'un de la société de monter le cheval, à un autre d'entrer dans la nacelle.

4°. Plusieurs refusent, deux acceptent, et montrent la plus grande hardiesse.

5°. Mode indéfini.

IX.

SOUMETTRE.

1°. Représenter un souverain, gouvernant un grand état.

2°. Représenter une partie de son peuple refusant d'obéir, et se soulevant avec audace.

3°. Représenter ce même souverain, rassemblant ses troupes

CAEN.

VIII.

OSER.

1°. La main droite fait le signe du verbe *craindre*, tandis que la tête se penche un peu, et se relève aussitôt, et le visage prend un air hardi.

2°. Signe du mode *indéfini.*

IX.

SOUMETTRE.

1°. Signe de la préposition et du verbe *mettre*.

2°. Signe du mode indéfini.

Nota. Le signe de la préposition se

PARIS, BORDEAUX, etc.

et les envoyant chez les révoltés, et celles-ci les subjuguant et les soumettant sous l'empire du souverain légitime: on cite d'autres exemples; celui d'un père, qui soumet un enfant rebelle, celui d'un instituteur, qui soumet un élève indocile.

4°. Mode indéfini.

X.

SUBSISTER.

1°. Représenter des êtres vivans, et dont il faut figurer la vigueur et la force; la végétation dans les uns, le mouvement et l'action dans les autres, et la pensée dans les êtres intellectuels.

2°. Mode indéfini.

CAEN.

fait en plaçant la main droite sous la gauche.

Pour celui du verbe, on porte la main droite, fermée, en avant, et on l'ouvre, comme pour lâcher ce que l'on tenait.

X.

SUBSISTER.

1°. Signe de la préposition et du verbe sister.

2°. Mode indéfini.

Nota. Le signe de la préposition se fait, en portant le bout des doigts de la main droite sous la paume de la gauche.

Pour faire celui du verbe, les deux index s'élèvent en décrivant chacun un demi cercle, se réunissent à la hau-

PARIS, BORDEAUX, etc.

XI.

SUBSISTANCE.

1°. Représenter tout ce qu'exigent la nourriture et l'entretien d'une ou de plusieurs personnes.

2°. Figurer tous les objets qui servent à l'une et à l'autre; comme les productions de la terre, qui deviennent nos alimens, et les animaux, dont la toison nous couvre, et dont la chair nous nourrit.

3°. Signe d'abstractif.

XII.

I. SUJET.

1°. Représenter un prince souverain ou une république.

2°. Représenter toutes les personnes de l'état gouverné par ce souverain, soumises à ses lois, prêtes à faire ce qu'il commande, ou à ne plus faire ce qu'il défend.

CAEN.

teur des yeux, et s'abaissent ensemble.

XI.

SUBSISTANCE.

1°. Signe du verbes *subsister*.

2°. Signe du nom commun.

XII.

I. SUJET.

1°. Signe de la préposition et du verbe *jeter*.

2°. Signe de nom commun.

Nota. Le signe de cette préposition

PARIS, BORDEAUX, etc.

3°. Signe de supérieur, en élevant la main gauche au-dessus de la tête, et d'inférieur, en abaissant la droite au-dessous, avec le signe de commandement et celui d'obéissance.

4°. Signe de nom commun.

II. SUJET. 1°. Figurer une proposition.

2°. Indiquer l'être ou la chose dont la qualité, exprimée par un mot adjectif, est affirmée. Exemple : Dieu est éternel. Le soleil éclaire la terre.

3°. Montrer que le mot Dieu est sujet de la première proposition, et que le mot soleil est le sujet de la seconde.

4°. Signe d'abstractif.

III. SUJET. 1°. Figurer un art, une science, comme la physique, la morale, la médecine, la théologie.

2°. Figurer des corps, et l'art d'en examiner les dimensions.

3°. Figurer l'art de rendre la la conduite conforme aux lois de la sagesse.

4°. Figurer l'art de connaître l'organisation du corps humain,

CAEN.

est le même que pour la préposition du mot précédent.

Le signe du verbe consiste dans l'action que l'on fait, en jetant à terre une chose que l'on tient à la main.

PARIS, BORDEAUX, etc.

ce qui sert à conserver la santé et qui la rétablit.

5°. Figurer ce qui regarde Dieu et nos devoirs envers lui.

6°. Dire que c'est là le sujet de chacune de ces sciences.

7°. Signe d'abstractif.

IV. SUJET. 1°. Figurer la cause, l'occasion, la matière, le lieu, la raison, le motif, le fondement d'une action qu'on détermine.

2°. Déterminer aussi ce motif, cette cause, cette raison.

3°. Signe d'abstractif.

XIII.

SUPÉRIEUR (*Pour un lieu*).

1°. Représenter des lieux différens, les uns élevés, les autres bas.

2°. Faire remarquer un lieu au-dessus des autres, comme une colline au-dessus d'une vallée, une planète au-dessus du soleil, d'autres au-dessous, Saturne, Jupiter et Mars dans l'ordre supérieur; la terre, la lune,

CAEN.

XIII.

SUPÉRIEUR.

1°. La main droite, fermée, se porte sur le dos de la gauche, qui est ouverte, et elle s'avance, en élevant le pouce, et en décrivant un demi cercle de gauche à droite, comme pour indiquer,

PARIS

PARIS, BORDEAUX, etc.

Vénus et Mercure, dans l'ordre inférieur.

3°. Signe d'adjectif.

II. SUPÉRIEUR. 1°. Représenter plusieurs personnes de l'un ou de l'autre sexe, réunies et vivant en société, observant les mêmes réglemens de conduite, et les mêmes pratiques.

2°. Représenter une d'entr'elles qu'elles ont choisie pour les gouverner, à qui elles obéissent, pour laquelle elles ont un grand respect et une tendresse filiale.

3°. Représenter ce chef, ce supérieur, adoucissant le commandement par une bonté extrême, une douceur inaltérable, et une tendresse de père et de mère.

4°. Signe de nom commun.

CAEN.

domaine, ou autorité sur tout ce qui environne.

2°. Signe de nom commun, ou d'adjectif, suivant le sens attaché à ce mot.

XIV.

I. SUSCEPTIBLE.

1°. Représenter, ou une personne, ou un objet capable de recevoir en soi, ou une substance

XIV.

SUSCEPTIBLE.

1°. Signe de la préposition et du verbe *recevoir*, avec

PARIS, BORDEAUX, etc.	CAEN,
quelconque, ou une qualité.	les deux mains à la fois.
2°. Figurer une matière de bois ou de pierre, et montrer que ce bois ou cette pierre peuvent recevoir la forme ronde ou quarrée.	2°. Adjectif en *ible*.
3°. Représenter un jeune-homme, qui peut recevoir dans son âme de bons ou de mauvais principes, des vérités de morale, propres à le diriger et à le régler dans ses actions, dans sa conduite, ou des propositions contraires aux convenances et aux lois de Dieu et à celles de la société.	*Nota.* Le signe de cette préposition se fait en passant la main droite renversée, sur le dos de la gauche; celui du verbe est de présenter les deux mains ouvertes, comme pour *recevoir quelque* chose.
4°. Signe d'adjectif.	
II. SUSCEPTIBLE. 1°. Représenter une personne d'un caractère difficile, qui se choque aisément, qui croit toujours qu'on veut l'offenser. Donner quelqu'exemple de cette disposition: plusieurs personnes sont ensemble, une d'entr'elles propose à la plus grande partie le plaisir de la promenade; celle à qui elle n'a pas fait cette proposition s'offense de cet oubli.	
2°. Signe d'adjectif.	

PARIS, BORDEAUX, etc.

XV.

I. SUSCITER.

1°. Représenter des hommes extraordinaires, destinés à de grandes choses, comme les prophètes de l'ancienne loi, et quelques saints de la nouvelle.

2°. Représenter Dieu les faisant naître, et dans un certain temps, pour annoncer ses volontés aux autres hommes, comme il suscita Moïse pour délivrer son peuple de l'esclavage de l'Egypte, et Saint Jean pour annoncer le Messie.

3°. Mode indéfini.

II. SUSCITER. 1°. Représenter deux personnes, dont l'une a causé à l'autre des inquiétudes, des embarras et des chagrins mortels.

2°. Représenter cette personne déterminant sa victime à lui donner sa signature en blanc, que celle-ci remplissait à volonté.

3°. Représenter le complaisant signataire, n'ouvrant les yeux sur un abus de confiance aussi infâme, que pour se voir dans

CAEN.

XV.

SUSCITER.

1°. Signe de la préposition et du verbe *citer*.

2°. Mode indéfini.

Nota. Le signe de cette préposition est le même que celui de la précédente.

Le signe du verbe se fait en plaçant la main gauche ouverte et renversée, de manière que l'avant bras soit horizontal; en même temps la droite fait signe de l'index, comme pour l'appeler, et la gauche s'élève.

PARIS, BORDEAUX, etc.

un abîme sans fond, son nom flétri dans l'opinion publique, et pour pleurer sur le malheur de sa liaison avec cet ami perfide, qui, sans pudeur, lui a suscité tant de maux, et troublé pour jamais le repos de sa vie.

4°. Mode indéfini.

XVI.

SUBLIME.

1°. Représenter un père, qui se laisse mener au supplice, au lieu de son fils, qui venait d'être condamné.

2°. Elever au-dessus des plus grands efforts de l'âme ce courage sublime.

3°. Citer quelqu'ouvrage d'art ou de science, qui ait exigé un grand talent, un grand effort de génie, tel que l'Iliade, l'Enéide, la tragédie d'Athalie, et quelques autres chefs-d'œuvre.

4°. Montrer qu'ils sont dus au génie sublime de leurs auteurs.

5°. Signe d'adjectif.

CAEN.

XVI.

SUBLIME.

1°. Les mains, en faisant le signe de l'adjectif *beau*, s'élèvent autant que les bras peuvent s'étendre.

2°. Adjectif.

Nota. Le signe de *beau* consiste à passer légèrement, plusieurs fois le bout des doigts de la main droite sur la paume de la gauche, et en prenant, dans son regard et dans toute sa figu-

PARIS, BORDEAUX, etc.

XVII.

SUPERSTITIEUX.

1°. Représenter plusieurs personnes, toutes religieuses, et ayant une piété tendre, qui s'exprime par les signes des objets du culte et des exercices pieux ou religieux, et le signe d'affection, d'amour et de sensibilité.

2°. Représenter les unes n'ajoutant rien, ni à la croyance commune, ni aux sentimens commandés ; les autres regardant comme appartenant à Dieu ce qui est d'invention humaine, attribuant une vertu divine et des effets réels à ce qui est le fruit d'une imagination désordonnée, ayant une fausse opinion de Dieu, une religion vaine et mal dirigée, et une crainte hors de propos, excessive et sans un motif légitime.

3°. Faire remarquer que c'est à ces dernières que s'applique le mot que nous expliquons, et dont nous cherchions les signes.

4°. Signe d'adjectif.

CAEN.

re, un air de satisfaction et de plaisir.

XVII.

SUPERSTITIEUX.

1°. Signes de prier et de craindre. Ils se font en même temps.

2°. Signe d'adjectif.

Nota. Le signe de prier se fait en joignant les mains ouvertes, et en prenant l'attitude d'un suppliant.

Celui de crainte se fait ici, en regardant vers le ciel et à ses côtés, d'un air inquiet.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XVIII.

RÉGNER.

1°. Représenter une grande étendue de pays.

2°. Représenter quelqu'un qui gouverne ce grand pays, qui envoie aux autres souverains des ambassadeurs, et qui en reçoit; qui fait battre monnaie, qui a seul le droit de faire la paix ou la guerre, qui nomme à toutes les places, qui fait rendre la justice, qui fait punir de mort les criminels, et qui seul a le droit de faire grâce. On se borne aux attributions principales de la souveraineté.

3°. Mode indéfini.

XIX.

OBTENIR.

1°. Représenter plusieurs personnes, dont l'une est au-dessus des autres, par le crédit, l'autorité, et les moyens.

2°. Représenter plusieurs personnes lui demandant quelque place honorable, ou quelque em-

CAEN.

XVIII.

RÉGNER.

1°. Tandis que la main gauche paraît tenir le sceptre, le bras droit s'élève horizontalement, et la main ouverte s'avance de gauche à droite, comme pour marquer la puissance souveraine. On prend, *en même* temps, une attitude imposante.

2°. Signe du mode indéfini.

XIX.

OBTENIR.

1°. Signe de la préposition, et du verbe *tenir*.

2°. Signe du mode indéfini.

Nota. Le signe de la préposition

PARIS, BORDEAUX, etc.

ploi lucratif, ou toute autre faveur.

3°. Représenter quelqu'un de ces solliciteurs ne demandant point en vain, et recevant l'objet de ses vœux.

4°. En représenter plusieurs autres ne recevant rien.

5°. Faire remarquer celui qui est exaucé et qui reçoit.

6°. Mode indéfini.

XX.

INFÉRIEUR.

1°. Représenter une réunion de personnes quelconque.

2°. Supposer un supérieur, un chef, et le figurer par les signes de commander et de défendre, d'administrer et de gouverner l'établissement où passent leur vie ces personnes réunies.

3°. Représenter toutes ces personnes obéissant au chef, et reconnaissant son autorité.

4°. Signe d'adjectif.

CAEN.

se fait en baissant la main ouverte, la paume vers la terre, et la relevant en allongeant d'abord le bras, le racourcissant ensuite de manière que le bout des doigts décrive un demi cercle vertical.

XX.

INFÉRIEUR.

1°. La main gauche se place, comme pour le mot *supérieur*, et la droite, ayant tous les doigts fermés, excepté le pouce, qui est ouvert et tourné vers la terre, part de dessous la gauche, et décrit un demi-cercle horizontal.

2°. Signe de nom commun ou d'adjectif.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXI.

I. ESSAYER.

1°. Action de tâter, d'examiner, d'éprouver une chose, pour en connaître la qualité. On en donne facilement des exemples.

2°. On essaie un comestible; on essaie une montre; on essaie un secrétaire, un maître quelconque.

3°. On essaie un commencement de travail, pour savoir si on pourra réussir à le faire: tout cela se figure par signes.

4°. Mode indéfini.

II. ESSAYER. 1°. Représenter une porte fermée, et dont on a perdu la véritable clef.

2°. Action d'employer, ou une autre clef, ou un long clou, ou un outil, pour ouvrir cette porte: on peut imaginer d'autres exemples.

3°. Mode indéfini.

XXII.

OBJET.

1°. Indiquer les quatre orga-

CAEN.

XXI.

ESSAYER.

1°. Réunir les doigts de la main gauche par le bout, feindre de ne pouvoir y introduire le bout du pouce de la droite, et y faire entrer le petit doigt.

2°. Mode indéfini.

XXII.

OBJET.

1°. Signe de la

PARIS, BORDEAUX, etc.

nes, qui, lorsqu'ils ne sont pas viciés, et qu'ils sont en activité, sont autant de sens.

2°. Représenter un objet qui frappe l'un, un second objet qui frappe l'autre, un troisième qui frappe un troisième sens, et enfin un quatrième objet qui fait également impression sur le quatrième sens.

3°. Supposer que ces objets sont autour de celui qui en fait le signe, et figurer, de la main droite, l'influence qui sort de chaque objet, et qui vient frapper chacun des sens.

4°. Signe de nom commun.

XXIII.

NATURALISER.

1°. Représenter un pays, un état, un gouvernement quelconque, d'après les signes qui se trouvent au premier volume; articles, *titres*, *dignités*, etc., page 136.

2°. Représenter une personne étrangère, et d'un autre pays, sollicitant le privilége d'être regardée comme née dans celui-là,

CAEN.

préposition et du verbe *jeter*.

2°. Signe de nom commun.

XXII.

NATURALISER.

1°. Signe du mot *nature*.

2°. Signe du mode indéfini.

PARIS, BORDEAUX, etc.	CAEN.
et de jouir de tous les droits des naturels de ce pays. 3°. Imiter, par signes, l'action du souverain qui accorde ce privilége. 4°. Mode indéfini.	

XXIV.

I. NATURE.

1°. Figurer les principaux êtres des trois genres, naissant les uns des autres.
2°. Tracer un grand cercle qui embrasse tous les genres.
3°. Signe d'abstractif.

II. NATURE. 1°. Représenter la masse du monde, la machine de l'univers, l'assemblage de tous les êtres créés, tout ce qui existe au-dessus de nous, autour de nous, au-dessous de nous.
2°. Signe des principaux êtres qui forment ce grand tout.
3°. Signe d'abstractif.

III. NATURE. 1°. Tous les signes du précédent.
2°. Ajouter le signe des êtres

CAEN.

XXIV.

NATURE.

1°. La main gauche se place sur le cœur, tandis que la *droite couvre le* visage.
2°. Les deux bras se déploient, comme pour indiquer l'universalité des êtres.
3°. Signe de nom abstractif.

PARIS, BORDEAUX, etc.	CAEN.
incorporels, qui sont, Dieu, les Anges bons et méchans, et les âmes humaines. 3°. Signe de l'abstractif. IV. NATURE. 1°. Représenter tous les objets qui frappent nos regards, et parmi lesquels nous pouvons remarquer des effets et des causes. 2°. Représenter l'ordre admirable qui règne autour de nous, les lois que suivent, sans pouvoir s'y soustraire, les êtres et les choses, le mouvement qui leur est imprimé, leur commencement d'existence, la continuation et la fin. 3°. Signe de l'abstractif. V. NATURE. 1°. Représenter l'œil éternel, qui voit tout, qui observe tout. 2°. La sagesse qui régit tout. 3°. La toute puissance qui fait tout. 4°. La providence qui pourvoit à tout. 5°. Signe de l'abstractif. VI. NATURE. 1°. Exclure, par des signes négatifs, tout tra-	

PARIS, BORDEAUX, etc.	CAEN.
vail, tout effort de l'art, toute action de la main. 2°. Affirmer l'existence d'un être simple, sans ornement et sans déguisement, et ses qualités, qui n'ont été ni communiquées, ni apprises. 3°. Signe de l'abstractif. VII. NATURE. 1°. Représenter la faiblesse, les infirmités, la fragilité, auxquelles l'homme est assujetti. 2°. Les figurer, les déterminer, ou par leurs causes, ou par leurs effets, en faisant le signe particulier de quelques-unes. 3°. Ne pas oublier la mort pour le corps, et le penchant au mal pour l'esprit. 4°. Signe de l'abstractif. VIII. NATURE (*Dans le sens religieux*). 1°. Représenter la grâce de Dieu, nous inspirant de marcher dans la simplicité, et la nature dans la fausseté et le déguisement; l'une humble et désintéressée, l'autre, fière et rapportant tout à soi; l'une se plaisant dans l'oisiveté, l'autre recherchant le tra-	

PARIS, BORDEAUX, etc.

vail ; l'une courant après les choses passagères, l'autre n'estimant que les éternelles ; l'une n'aimant que ceux qui la flattent, l'autre aimant ses ennemis ; la nature recherchant toutes ses aises, l'éclat et les honneurs ; et la grâce aimant la mortification et à être comptée pour rien.

2°. Signe de l'abstractif.

XXV.

NATUREL.

1°. Représenter quelque ouvrage de l'art, soit dans sa substance, soit dans ses ornemens.

2°. Signe de négation et d'opposition.

3°. Supposer un ordre, un cours ordinaire de choses, un droit établi parmi les hommes, sans loi, sans convention, qui les gouverne tous.

4°. Représenter des qualités, des idées que l'homme apporte en naissant, et dont personne ne lui a donné ni la connaissance, ni la leçon.

5°. Signe d'adjectif.

CAEN.

XXV.

NATUREL.

1°. Faire le premier signe du mot *nature*.

2°. Signe d'adjectif ou de nom commun, suivant l'acception de ce mot.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXVI.

I. TRIOMPHE, *au propre.*

1°. Figurer une cérémonie pompeuse, une fête solennelle donnée à un général après une victoire éclatante, qu'il faut représenter.

2°. Représenter toutes les troupes sous les armes, tous les grands dignitaires dans un état formant le cortège, et faisant au vainqueur, une entrée magnifique.

2°. Signe d'abstractif.

II. TRIOMPHE. 1°. Représenter un général arrivant dans la capitale d'un empire, après une grande victoire remportée, ou quelques grands succès.

2°. Figurer une illumination générale et quelque feu d'artifice en signe de réjouissance publique.

3°. Signe d'abstractif.

III. TRIOMPHE, *au figuré.* 1°. Représenter une personne accusée de quelque grand crime, par des envieux, des jaloux et des méchans.

CAEN.

XXVI.

TRIOMPHE.

1°. La main droite prend le *poignet* de la gauche et la porte à la hauteur des yeux; on prend, en même temps, un air de satisfaction et de joie.

2°. Mode abs-*tractif.*

PARIS, BORDEAUX, etc.

2°. La représenter jugée et condamnée, comme le fut la chaste Suzanne, sur l'accusation des impudiques vieillards.

3°. Figurer un événement qui sert à prouver l'innocence de cette personne.

4°. Représenter les juges prononçant sa justification, et la juste punition des calomniateurs.

5°. Représenter le peuple applaudissant à ce *triomphe* de la vertu sur le crime.

6°. Signe d'abstractif.

XXVII.

REGRETTER.

1°. Supposer la perte d'une personne, ou d'un objet, par les signes de *perdre*, etc.

2°. Représenter une personne qui a éprouvé quelqu'une de ces pertes, et figurer son chagrin par les signes de ce mot (*les voici*).

3°. Représenter une personne qui est, pour le moment, absorbée, par la mélancolie, l'inquiétude et l'ennui. C'est la physionomie qui doit peindre cet état, sans l'exagérer.

4°. Signe du mode indéfini.

CAEN.

XXVII.

REGRETTER.

1°. On joint fortement les mains et on les presse contre le côté droit de la poitrine, tandis que les yeux se portent tristement vers le ciel du côté gauche.

2°. Mode indéfini.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXVIII.

SE RÉSIGNER.

1°. Représenter Dieu gouvernant le monde, et envoyant une maladie à quelqu'un, ou même des malheurs qui le prive, ou de quelqu'enfant, ou de quelque protecteur, ou de ses revenus, ou même de ses biens.

2°. Représenter cette personne s'abandonnant entièrement à la volonté de Dieu, et baisant avec soumission, sans murmure, avec reconnaissance et résignation, la main céleste qui la frappe.

3°. Mode indéfini.

CAEN.

XXVIII.

SE RÉSIGNER.

1°. On baise la main gauche, tandis que la droite fait le signe de Dieu.

2°. Mode indéfini.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXIX.

EXCELLER.

1°. Supposer les artistes les plus célèbres dans un art quelconque.

2°. Action d'en désigner un, supérieur à tous les autres, et les effaçant par l'excellence de son talent. On peut prendre son exemple chez tous les peintres français, et nommer David; ou

CAEN.

XXIX.

EXCELLER.

1°. *Joindre les mains l'une contre l'autre*, le bout des doigts élevés, et faire glisser la droite au-dessus de la gauche.

2°. Mode indéfini.

PARIS, BORDEAUX, etc.

chez les graveurs, et signaler Morgain ; ou chez les orateurs, et nommer Bossuet et Massillon ; chez les poëtes, Corneille et Racine ; chez les bienfaiteurs de l'humanité, le père des pauvres, Saint-Vincent-de-Paul; et le père de tous les Sourds-Muets, le célèbre abbé de Lépée.

3°. Mode indéfini.

XXIX.

ÉCLORE.

1°. Figurer des œufs qu'une poule a couvés.

2°. Figurer ces mêmes œufs percés par le bec des poussins, et ceux-ci se dégageant de la coque.

3°. Mode indéfini.

XXX.

ASSUJETTIR.

1°. Représenter des person-

CAEN.

XXIX.

ÉCLORE.

1°. Les doigts de la main droite, tous réunis par le bout et formant une espèce de cône, s'introduisent dans la gauche et sortent entre le pouce et l'index de cette dernière, en s'épanouissant.

2°. Mode indéfini.

XXX.

ASSUJETTIR.

1°. Signe des

PARIS, BORDEAUX, etc.

nes rebelles.

2°. Représenter un chef, un maître.

3°. Action de vaincre ces personnes par la force, de les réduire sous la sujétion et le joug, qu'elles refusaient avec obstination.

4°. Mode indéfini.

XXXI.

I. SENTIMENT.

1°. Représenter des objets frappant les sens.

2°. Figurer l'âme recevant l'image de ces objets, par le moyen de ces impressions, et par l'action des sens.

3°. Figurer la faculté qu'elle a de recevoir ces impressions.

4°. Signe de l'abstractif.

II. SENTIMENT. 1°. Figurer les divers mouvemens des organes, quand l'âme éprouve des affections et des passions : on détermine les unes et les autres.

III. SENTIMENT. 1°. Représenter une personne capable d'une

CAEN.

deux prépositions, et du verbe *jeter*.

2°. Mode indéfini.

XXXI.

SENTIMENT.

1°. Figurer l'action de flairer quelque chose, que l'on est censé tenir entre le pouce et l'index de la main droite.

2°. Signe de l'abstractif.

Nota. Si ce mot est pris au sens figuré, on porte aussitôt la main au cœur.

PARIS, BORDEAUX, etc.	CAEN.
grande probité, d'une extrême délicatesse, de générosité, et d'une fierté noble, qui répugne à tout ce qui pourrait l'avilir, la rabaisser, l'humilier, la dégrader. 2°. Signe d'abstractif. IV. SENTIMENT. 1°. Figurer la pensée, l'opinion, l'avis, le jugement d'une personne sur un ouvrage de talent et d'esprit, en faisant le signe d'ouvrage, d'auteur, et de pensée de celui qui le juge. 2°. Ajouter le signe de croyance ferme que l'ouvrage est tel qu'on le juge. 3°. Représenter le cœur aimant cette opinion, et s'en pénétrant profondément. 4°. Signe de l'abstractif. V. SENTIMENT. 1°. Représenter, dans un paralytique, la partie saine et la partie malade. 2°. Distinguer l'une, en figurant l'insensibilité et la mort, et l'autre en figurant la sensation que lui cause l'impression des objets, et le sentiment que ces sensations portent à l'âme. 3°. Signe de l'abstractif.	

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXXII.

MAGES.

1°. Représenter la naissance de Jésus-Christ, en figurant tout ce qui la distingue de celle des autres hommes : on figure la nuit et minuit, une Vierge, une étable, une crèche, un vieux mari, des animaux, des anges qui publient ce grand événement, des bergers qui accourent et qui tombent aux pieds de la crèche, et des philosophes ou rois de l'Orient, qui sont conduits par une étoile extraordinaire, mais prédite, aux pieds du divin enfant.

2°. Signe de nom commun.

XXXIII.

RÉDEMPTEUR.

1°. Signe du mauvais ange, ou démon, tentant le premier homme et la première femme, et les induisant à désobéir à Dieu.

2°. Ceux-ci mangeant du fruit défendu.

CAEN.

XXXII.

MAGES.

1°. Tandis que l'index de la main gauche figure la marche de l'étoile, trois doigts de la main droite ouverts le suivent et désignent les trois mages.

2°. Signe de nom commun.

XXXIII.

RÉDEMPTEUR.

1°. Signes de Jésus-Christ, et de mort. Ces deux signes se font à la fois.

2°. Signe de nom personnel.

PARIS, BORDEAUX, etc.

3°. Figurer Dieu les condamnant à la mort du temps, et à la mort de l'éternité.

4°. Représenter la seconde personne de la trinité, offrant de réparer cette faute.

5°. Signe de l'acceptation de la réparation. Voici la manière d'ellipser ces signes, et de les réduire au plus petit nombre.

1°. Mauvais ange tentateur (voyez ces mots dans la théorie des signes, tome 1er.).

2° Le premier homme et la première femme désobéissans.

3°. Dieu les condamnant.

4°. Le fils offrant de réparer.

5°. Dieu approuvant et acceptant.

Telle doit être la manière de réduire toute pantomime, et d'ellipser le trop grand nombre de signes, dont chaque mot exige qu'on fasse usage.

CAEN.

Nota. Le premier de ces signes se fait en appuyant le bout du long doigt d'une main dans la paume de l'autre, pour indiquer les mains percées.

Le second se fait en fermant les yeux et penchant la tête et le corps, subitement.

XXXIV.

PROVIDENCE.

Signes de tous les êtres vivans, soit végétaux, soit animaux, recevant régulièrement la vie,

XXXIV.

PROVIDENCE.

1°. Tandis que la main droite fait le signe de Dieu,

PARIS, BORDEAUX, etc.	CAEN.
et tout ce qui la conserve, figurer un être immense, occupant tout l'espace, et jetant sur tous les êtres un regard attentif et de sollicitude, pour n'en laisser périr aucun, faute de soins : comparer cet être bienfaisant à une mère, qui suit de l'œil, du cœur, le fils qu'elle a été forcée d'éloigner du toît paternel. Représenter, par gestes, tous les miracles journaliers de cette providence, qui commande aux eaux des cieux d'arroser la terre, au soleil de l'échauffer, à l'homme de la cultiver, et qui se charge seule de rendre ces arbres fertiles, et d'enrichir les guérets : tous ces détails n'exigent que trois signes, qui forment comme les sommités de ces idées, et ces signes sont :	l'index de la gauche indique l'œil.
1°. Signes des plantes et des animaux vivans.	2°. Signe de l'abstractif.
2°. Le créateur, répandant journellement tous les bienfaits qu'exige leur conservation, et que demande leur indigence.	
3°. Cet œil éternel, recherchant tous les besoins, comme une mère tendre, et n'en laissant aucun sans l'avoir satisfait.	

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXXV.

SAUVEUR.

1°. Figurer J.-C. attaché à croix, et répandant son sang pour les hommes coupables, après avoir pris, dans le sein d'une Vierge, un corps qu'il livre à toutes les épreuves d'une condition obscure et pénible, et à toutes les souffrances que la perversité et la rage peuvent inventer.

2°. Représenter sa mort sur la croix, et sa résurrection.

3°. Signe du pardon accordé à tous ceux qui reçoivent le baptême en son nom, qui meurent aux biens de la terre et aux pompes du monde, et dont la vie, cachée en lui, est en tout une imitation de la sienne. Les signes principaux sont :

1°. Le fils de Dieu fait homme, expirant sur la croix.

2°. Les hommes baptisés en son nom, imitant sa vie, et suivant sa doctrine.

3°. Les hommes pardonnés et sauvés.

CAEN.

XXXV.

SAUVEUR.

1°. Signe du verbe *sauver*.

2°. Signe de nom personnel.

Nota. Le signe de ce verbe se fait ainsi : on imite l'action d'une personne qui se baisse précipitamment, pour relever une chose, ou une personne qui va périr, et on prend le coude du bras gauche dans sa main, pour figurer l'objet que l'on sauve du danger.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXXVI.

SAINT.

1°. Signe d'esprit et de cœur, en montrant le front, partie essentielle de la tête, où l'on est convenu qu'est le siége de l'intelligence; en montrant le cœur, qui est également, par convention, le siége des affections.

2°. On fait le signe de souillures et de taches, de corruption et d'impureté : ce signe se fait en indiquant quelque chose qui blesse les regards, ou qui est désagréable au sens de l'odorat ou du goût, et on ajoute une négation, qui exclut toute mauvaise odeur, toute corruption, toute tache.

3°. Signe de blanc, en indiquant les principales propriétés de la neige ; on a soin de faire entendre que c'est dans l'ame, dont les principales propriétés sont l'esprit et le cœur, que se trouve cette blancheur et cette pureté; et on montre le ciel avec respect, pour faire entendre que c'est relativement à ce séjour des bienheureux qu'on désigne la pureté, qui, en ce sens, est la sainteté.

CAEN.

XXXVI.

SAINT.

1°. Le long doigt de la main droite désigne le cœur, en se portant sur le côté gauche, et en même temps la gauche fait le signe de béni, en traçant une croix en l'air.

2°. Signe d'adjectif.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXXVII.

MAGISTRAT.

1°. Signe de peuple et de police.

2°. Signe de celui qui a autorité sur le peuple, et qui exerce sa juridiction sur lui : le signe de peuple se compose du signe de chaque condition, ou rang de la société ; ainsi on fait le signe de chaque rang, de chaque science, de chaque art libéral, de chaque art mécanique ou métier, en figurant, par gestes, tous ceux qui les exercent : le signe de police se compose des signes de surveillance active, relativement au bon ordre public, et à la tranquillité publique, au soin de faire arrêter ceux qui les troublent ; à les retenir, s'ils sont coupables ; à leur rendre la liberté, s'ils ne le sont pas : le signe d'autorité est celui de la puissance, qui commande ou qui défend, qui surveille et qui punit. On ajoute à tous ces signes celui de juge ; car il y a jugement dans presque tous les actes du magistrat.

CAEN.

XXXVII.

MAGISTRAT.

1°. La main gauche, ouverte, s'élève à la hauteur de la tête, la paume en avant, tandis que la droite montre, de l'index, cette main, qui représente la loi.

2°. Signe de nom personnel.

PARIS, BORDEAUX, etc.

XXXVIII.

SOUVERAIN.

1°. Signe d'un état d'une grande étendue.

2°. Signes des principaux corps de cet état : ecclésiastiques, religieux et civils ; judiciaire, comprenant les différentes cours de justice ; militaire, comprenant toute l'armée de terre et de mer ; les établissemens d'instruction publique, comprenant les anciens colléges, connus actuellement sous le nom de *licées*, et les maisons d'éducation.

3°. Figurer un homme gouvernant tous ces différens corps, à l'imitation de la providence, qui gouverne le monde ; qui fait battre monnaie à son coin et en son nom ; qui envoie des ambassadeurs et qui en reçoit, qui fait la guerre et la paix, et au nom duquel la justice publique est rendue ; qui est, dans l'état et pour l'état, ce qu'un père est dans sa famille et pour sa famille.

CAEN.

XXXVIII.

SOUVERAIN.

1°. La main gauche se porte sur la garde de l'épée, pendant que la droite, ouverte, s'avance de gauche à droite, horizontalement et à la hauteur des yeux.

2°. *Signe de nom personnel.*

Il me serait facile de grossir le nombre des exemples ; mais il me semble que ce petit nombre suffit, pour donner une idée des signes que j'emploie dans la conversation.

Je me propose de faire connaître, dans un autre mémoire, la marche que je suis dans le cours de l'instruction de mes élèves ; elle est différente de celle que je vois adoptée dans les autres écoles. Au reste, j'ai le dessein de la mettre à la tête du dictionnaire des signes, lorsque je pourrai le faire imprimer.

FIN.

SUPPLÉMENT

AU MÉMOIRE DE M. HÉRAULT, INGÉNIEUR EN CHEF AU CORPS ROYAL DES MINES, SUR LES TERRAINS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS (1).

(PAR L'AUTEUR).

Des recherches faites récemment sur la partie supérieure du calcaire oolithique de ce département, ainsi que les observations très-intéressantes qui m'ont été communiquées par M. Elie de Beaumont, ingénieur des mines, en résidence à Rouen, sur l'analogie qui existe entre les bancs qui la composent et ceux appartenant au même système d'oolithes qu'il a observés en Angleterre, m'ont engagé à proposer d'établir les divisions suivantes dans l'ensemble du terrain oolithique du Calvados.

Art. 5 du Mémoire. Système inférieur d'oolithe. *a. Partie inférieure.* Comme dans le mémoire. *b. Calcaire marneux.* Idem, en en retranchant les argiles de Dives et d'Honfleur.	oolithe inférieure et terre à foulon des Anglais.
c. Calcaire de Caen. Idem. *d. Calcaire à polypiers.* Idem, en en retranchant les calcaires du sommet de la butte Saint-Laurent, de Bonnebosq, de Cambremer, de Repentigny, des environs de Lisieux, de la Chapelle-Souquet, etc.	grande oolithe.

(1) Ce mémoire est imprimé page 51.

ART. 6 du même. SYSTÈME SUPÉRIEUR D'OOLITHES.

e. Argile bleue à petites huîtres du pied des buttes de Canon, d'Ouëzy, de Cesni, d'Airain, etc. (forest-marble des Anglais?).

f. Calcaire argileux et argile ordinairement jaunâtre de la roche de Sallenelles, de Saint-Samson et des buttes précitées (Cornbrash et Kelloway-Rook?).

g. Argile bleue de Dives, du sommet des buttes précitées et du pied de la butte Saint-Laurent (argile d'Oxford. Clunch Clay de M. Smith).

h. Calcaire à oolithes blanches du sommet de la butte Saint-Laurent, de Bonnebosq, de Cambremer, de Repentigny, de la Chapelle-Souquet, etc. (sables et conglomérats calcaires, coral rag et oolithe d'Oxford?).

i. Argile bleue d'Honfleur et du cap de la Hève, département de la Seine-Inférieure (argile de Kimmeridge?).

k. Calcaire d'un grain terreux de Manerbe, de Blangy, etc.; il renferme beaucoup de silex grisâtres et ressemble, sous bien des rapports, au calcaire de Caen (partie inférieure du Portland Stône?).

l. Calcaire de Canapville et des environs de Lisieux. Plusieurs de ses bancs présentent une grande quantité de coquilles en vis (*cérites et turritelles?*), et quelquefois, de grandes astroïtes; un autre donne une pierre lithographique de médiocre qualité; enfin certains bancs contiennent des oolithes blanches ou ferrugineuses (1) (partie supérieure du Portland Stône?).

Je ne connais rien, dans le département du Calvados, qu'on puisse rapporter au Purbeck Stône.

(1) *Voyez* la coupe de la carrière des Loges, page 77 du Mémoire.

ERRATA POUR LE MÉMOIRE, PAGE 51.

Page 52, 2e. ligne, *à la pegmatique*, lisez : *au pegmatique.*
Idem, 10e. ligne, *la pegmatique*, lisez : *le pegmatique.*
Page 73, 9e. ligne, *celle de l'intérieur*, lisez : *celles de l'intérieur.*

